REVUESSE DE PRESSE



Mis à jour le 31.12.2022



SOMMAIRE

Janvier 2022	(Incendie Saint-Chamas)	
Juin 2022	(Étude FOS EPSEAL)	89
Juillet 2022	(Pollution aux hydrocarbures)	127
Novembre 2022	(Les 50 sites industriels les plus polluants)	186

Janvier 2022

(Incendie Saint-Chamas)



https://www.ouest-france.fr/provence-alpes-cote-dazur/saint-chamas-13250/pres-de-l-etang-de-berre-alerte-sur-la-qualite-de-l-air-apres-l-incendie-d-une-dechetterie-7579640

Près de l'étang de Berre, alerte sur la qualité de l' après l'incendie d'une déchetterie industrielle

Un incendie s'est déclaré dimanche 26 décembre 2021 dans une déchetterie industrielle de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône). Le feu a été maîtrisé mais les lieux sont toujours sous surveillance à cause du mistral et du volume d'ordures sur le site.





Les pompiers sont intervenus pour circonscriré l'incendie survenu dimanche 26 décembre 2021 dans une déchettene à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône). Photo d'illustration. | ECREUSOIS / PIXABAY

À Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), la qualité de l'air est surveillée de près, depuis plusieurs jours, à la suite d'un incendie. Celui-ci s'est déclaré dimanche 26 décembre 2021 dans une déchetterie industrielle, rapporte 20 Minutes. « L'incendie est maîtrisé mais il dégage encore des fumées vu le volume de déchets qui brûlent », a expliqué le maire Didier Khelfa.

Les données sur la qualité de l'air enregistrées par AtmoSud ont parfois été inquiétantes. Un pic de 800 µg/m³ de particules fines a été atteint au plus fort de l'incendie, soit des chiffres dignes des épisodes de pollution à Pékin (Chine).

Une installation non conforme

« Les niveaux sont actuellement plus bas, grâce à un régime de vent nord/ouest qui a écarté la fumée vers l'étang de Berre, mais ils méritent une véritable vigilance » assure Dominique Robin, directeur d'AtmoSud. C'est le mistral qui pourrait, ces prochains jours, poser problème et raviver le feu couvant, note le site d'information.

Les lieux sont toujours surveillés, notamment par des sapeurs-pompiers du SDIS 13. Pour le lieutenant-colonel Pierre Bisone, qui a commandé les opérations de secours, l'intervention n'a pas été facile. « Le fond du problème c'est qu'il y avait non pas 1 000 m³ de déchets, mais au moins 20 000 m³ », a déploré le soldat du feu. Un arrêt préfectoral daté du 14 décembre 2021 avait relevé cette situation.

Le maire avait alerté

Le maire avait alerté depuis plusieurs mois : « Dépasser les volumes comme cela, c'est irresponsable ». Il avait demandé que ce genre d'installation soit davantage encadré et avait donné jusqu'au 31 décembre 2021 à la déchetterie pour se mettre en conformité. « Pour vraiment l'éteindre, il faudrait avoir accès à la masse qui se consume et tomber le bâtiment aux structures d'acier qui risque de s'effondrer », a expliqué Pierre Bisone.

Les ordures broyées et compactées s'entassent sur des hauteurs allant jusqu'à 5 mètres. La préfecture des Bouches-du-Rhône devrait communiquer sur les possibles rejets toxiques, indique le quotidien. Les pompiers attendent ces données pour déterminer leur futur plan d'intervention.



 $\frac{https://www.leparisien.fr/environnement/un-incendie-dans-les-bouches-du-rhone-cree-une-pollution-comparable-a-celle-de-pekin-04-01-2022-GCTZYU5BQZCFZJ4CUNHAQALGRY.php$

Un incendie dans les Bouches-du-Rhône crée une pollution comparable à celle de Pékin

Depuis dix jours un incendie dans une entreprise de recyclage de l'Etang de Berre pollue l'air de Saint-Chamas. A tel point que le maire a demandé aux directeurs d'école d'interdire la sortie en récréation des élèves et a fermé les centres sportifs extérieurs et les jeux pour enfants.



Un incendie d'un centre de recyclage de déchets provoque une pollution de l'air. (Illustration) LP.

Par Le Parisien avec AFP

Le 4 janvier 2022 à 22h23

« On peut faire une comparaison avec Pékin quand les pics de pollution sont les plus intenses », selon Dominique Robin, le directeur de l'organisme de surveillance de l'air Atmosud. La pollution de l'air générée par l'incendie d'un centre de recyclage de déchets dans les Bouches-du-Rhône depuis 10 jours « a des retombées importantes sur la population », d'après lui. De lundi à mardi, le niveau de particules fines PM10 dans l'air autour du site de l'entreprise de recyclage à Saint-Chamas, commune d'environ 8 000 habitants sur les bords de l'Etang de Berre, à une cinquantaine de kilomètres de Marseille, a dépassé 140 µg/m3 (quand le seuil d'alerte est à 80) sur 24 heures, selon les mesures d'Atmosud.



Le maire de Saint-Chamas Didier Khelfa a demandé mardi aux directeurs d'école d'interdire la sortie en récréation des élèves et a fermé les centres sportifs extérieurs et les jeux pour enfants de sa commune « par mesure de précaution ». Il espère pouvoir lever ces mesures rapidement, « grâce au mistral qui doit arriver », a-t-il expliqué.

L'incendie maîtrisé mais pas les fumées

Depuis dix jours, les habitants de Saint-Chamas et des environs, subissent les conséquences de cet incendie qui a mobilisé soixante pompiers. Ils ont notamment signalé dès le 27 décembre des nuisances olfactives aux autorités.

Mardi, l'incendie était maîtrisé mais continuait de dégager d'importantes fumées « au vu du volume de déchets qui continuent de brûler », a expliqué le maire. « Les conditions et le volume de stockage du site ne sont pas en conformité » selon la préfecture qui avait pris un arrêté de mise en demeure 12 jours plus tôt pour exiger que l'entreprise revienne à un niveau inférieur à 1 000 m3 de déchets stockés avant la fin de l'année.

« Là on est à 20000, 30 000 m3 de déchets! », s'est indigné Didier Khelfa qui avait alerté les autorités dès avril voyant « les stocks de déchets qui s'accumulaient dangereusement ». « Comment a-t-on pu laisser dériver à ce point cette entreprise, au mépris des risques d'incendies? » s'est interrogé le maire qui envisage de porter plainte, aux côtés de France Nature Environnement, fédération d'association de défense de la nature.

«Un système économique parallèle»

Mardi, lors d'une réunion de crise, les différents acteurs ont examiné la stratégie à poursuivre pour venir à bout de cet incendie polluant. « Il faut le noyer et évacuer les déchets mais l'exploitant est aux abonnés absents et c'est un coût énorme », déplore M. Khelfa. Selon lui, « il faut vraiment que le législateur encadre ce type d'entreprise qui peut s'implanter n'importe où sur une simple déclaration sur internet ».

L'entreprise Recyclage Concept 13, que l'AFP a tenté de contacter mardi, n'était pas joignable. Cet incendie est « révélateur d'un problème beaucoup plus large » selon Richard Hardouin, de <u>FNE</u> 13, qui dénonce « un système économique parallèle car il n'y a pas de filière de tri digne de ce nom ».



https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6615616/lincendie-dentrepot-a-saint-chamas-cree-une-pollution-comparable-a-celle-de-pekin.html

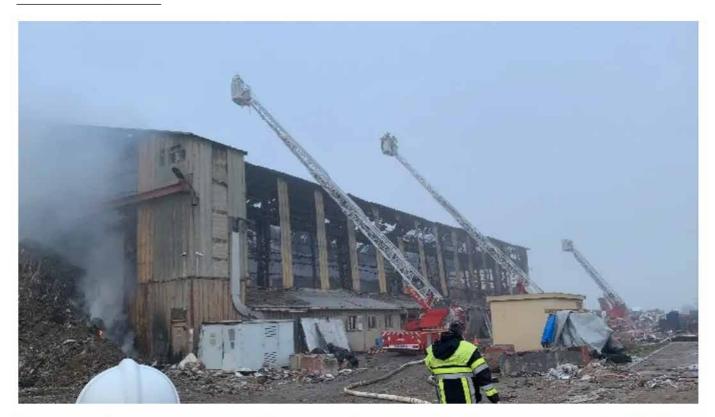
MARDI 04/01/2022 à 18H33 - Mis à jour à 18H47

ACTUALITÉS

SAINT-CHAMAS

L'incendie d'entrepôt à Saint-Chamas crée une pollution comparable à celle de Pékin

Par La Provence (avec AFP)



Pompiers et services municipaux et métropolitains ont été mobilisés pour venir à bout du feu qui a ravagé un stockage illégal de déchets.

La pollution de l'air générée par **l'Incendie d'un centre de recyclage de déchets à Saint-Chamas** depuis 10 jours "*a des retombées importantes sur la population*" et peut être comparée à celle de Pékin, selon l'organisme de surveillance de l'air Atmosud.

"On peut faire une comparaison avec Pékin quand les pics de pollution sont les plus intenses", a décrit mardi à l'AFP Dominique Robin, directeur d'Atmosud.

De lundi à mardi, le niveau de particules fines PM10 dans l'air autour du site de l'entreprise de recyclage à Saint-Chamas, commune d'environ 8.000 habitants sur les bords de l'Etang de Berre, à une cinquantaine de kilomètres de Marseille, a dépassé 140 µg/m3 (quand le seuil d'alerte est à 80) sur 24 heures, selon les mesures d'Atmosud.

Le maire de Saint-Chamas Didier Khelfa a demandé mardi aux directeurs d'école d'interdire la sortie en récréation des élèves et a fermé les centres sportifs extérieurs et les jeux pour enfants de sa commune "par mesure de précaution". Il espère pouvoir lever ces mesures rapidement, "grâce au mistral qui doit arriver", a-t-il expliqué à l'AFP.

Depuis dix jours, les habitants de Saint-Chamas et des environs, subissent les conséquences de cet incendie qui a mobilisé soixante pompiers. Ils ont notamment signalé dès le 27 décembre des nuisances olfactives aux autorités.

Mardi, l'incendie était maîtrisé mais continuait de dégager d'importantes fumées "au vu du volume de déchets qui continuent de brûler", a expliqué à l'AFP le maire.

"Les conditions et le volume de stockage du site ne sont pas en conformité" selon la préfecture qui avait pris un arrêté de mise en demeure 12 jours plus tôt pour exiger que l'entreprise revienne à un niveau inférieur à 1 000 m3 de déchets stockés avant la fin de l'année.

"Là on est à 20 000, 30 000 m3 de déchets!", s'est indigné M. Khelfa qui avait alerté les autorités dès avril voyant "les stocks de déchets qui s'accumulaient dangereusement".

"Comment a-t-on pu laisser dériver à ce point cette entreprise, au mépris des risques d'incendies?" s'est interrogé M. Khelfa qui envisage de porter plainte, aux côtés de France Nature Environnement, fédération d'association de défense de la nature.

Le Monde

https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/01/04/un-incendie-dans-les-bouches-du-rhone-cree-une-importante-pollution-de-l-air-comparable-a-celle-de-pekin_6108204_3244.html

Un incendie dans les Bouches-du-Rhône crée une importante pollution de l'air « comparable à celle de Pékin »

Le niveau de particules fines générées par l'incendie d'un centre de recyclage de déchets dans le département depuis dix jours « a des retombées importantes sur la population », prévient l'organisme AtmoSud.

Le Monde avec AFP •

Publié le 04 janvier 2022 à 20h59 • Ō Lecture 2 min.

Le seuil d'alerte est largement dépassé. La pollution de l'air générée par l'incendie d'un centre de recyclage de déchets dans les Bouches-du-Rhône depuis dix jours « a des retombées importantes sur la population », selon l'organisme de surveillance de l'air AtmoSud. « On peut faire une comparaison avec Pékin quand les pics de pollution sont les plus intenses », a précisé, mardi 4 janvier, Dominique Robin, directeur de l'association.

De lundi à mardi, le niveau de particules fines PM10 dans l'air autour du site de l'entreprise de recyclage à Saint-Chamas, commune d'environ 8 000 habitants sur les bords de l'Etang de Berre, à une cinquantaine de kilomètres de Marseille, a dépassé 140 µg/m³ (quand le seuil d'alerte est à 80) sur vingt-quatre heures, selon les mesures d'AtmoSud.

Le maire de Saint-Chamas, Didier Khelfa, a demandé mardi aux directeurs d'école d'interdire la sortie en récréation des élèves et a fermé les centres sportifs extérieurs et les jeux pour enfants de sa commune « par mesure de précaution ». Il espère pouvoir lever ces mesures rapidement, « grâce au mistral qui doit arriver », a-t-il déclaré.

Une plainte envisagée

Depuis dix jours, les habitants de Saint-Chamas et des environs subissent les conséquences de cet incendie qui a mobilisé soixante pompiers. Ils ont notamment signalé dès le 27 décembre des nuisances olfactives aux autorités. Mardi, l'incendie était maîtrisé mais, « au vu du volume de déchets qui continu[ai]ent de brûler », dégageait encore d'importantes fumées, a expliqué le maire.

«Les conditions et le volume de stockage du site ne sont pas en conformité», selon la préfecture, qui avait pris un arrêté de mise en demeure douze jours plus tôt pour exiger que l'entreprise revienne à un niveau inférieur de 1 000 m³ de déchets stockés avant la fin de l'année.

«Là, on est à 20 000, 30 000 m³ de déchets!», s'est indigné M. Khelfa, qui avait alerté les autorités dès avril, voyant «les stocks de déchets qui s'accumulaient dangereusement». «Comment a-t-on pu laisser dériver à ce point cette entreprise, au mépris des risques d'incendies?», s'est interrogé le maire de Saint-Chamas, qui envisage de porter plainte, aux côtés de France Nature Environnement (FNE), fédération d'associations de défense de la nature et de l'environnement.

Mardi, lors d'une réunion de crise, les différents acteurs ont examiné la stratégie à poursuivre pour venir à bout de cet incendie polluant. «Il faut le noyer et évacuer les déchets, mais l'exploitant est aux abonnés absents et c'est un coût énorme », déplore M. Khelfa. Selon lui, « il faut vraiment que le législateur encadre ce type d'entreprise qui peut s'implanter n'importe où sur une simple déclaration sur Internet ».

L'entreprise, Recyclage Concept 13, que l'Agence France-Presse a tenté de contacter mardi, n'était pas joignable. Cet incendie est « révélateur d'un problème beaucoup plus large », selon Richard Hardouin, de FNE 13, qui dénonce « un système économique parallèle, car il n'y a pas de filière de tri digne de ce nom ».



https://www.bfmtv.com/marseille/saint-chamas-les-niveaux-de-pollution-restent-eleves-une-semaine-apres-l-incendie-du-centre-de-recyclage_AV-202201040152.html

SAINT-CHAMAS: LES NIVEAUX DE POLLUTION RESTENT ÉLEVÉS, UNE SEMAINE APRÈS L'INCENDIE DU CENTRE DE RECYCLAGE

Julien Mancini avec Louis Chahuneau Le 04/01/2022 à 10:54





Plus d'une semaine après l'incendie de l'entrepôt de stockage de déchets, de la fumée est toujours présente dans les environs.

Atmosud a relevé des niveaux de pollution trois fois supérieurs à ceux observés dans les bouchons marseillais.

"Quand il y a un temps comme ça, je ne peux pas aérer ma maison.
L'odeur s'engouffre dans la maison et c'est insupportable", s'inquiète
Sylvie Cuny au micro de BFM Marseille-Provence. Si vendredi les
pompiers sont bien venus à bout des flammes qui ont réduit en cendres
le centre de recyclage de déchets de Saint-Chamas la semaine
dernière, un épais nuage de fumées continue de flotter au-dessus de la
commune située à l'ouest d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

"On aimerait avoir un peu plus d'informations, au niveau santé, est-ce qu'il y a des risques? Parce que nous on est là 24h/24", insiste cette habitante.

Interdiction de sortir à la récréation

Si la préfecture assure que "les valeurs relevées sont redescendues endessous du seuil d'information depuis le 1er janvier", les activités de plein air restent déconseillées par précaution, "en particulier pour les personnes vulnérables ou sensibles". La préfecture a mandaté l'organisme Atmosud pour effectuer des relevés atmosphériques à proximité du site incendié. Le maire de Saint-Chamas Didier Khelfa a demandé mardi aux directeurs d'école d'interdire la sortie en récréation des élèves et a fermé les centres sportifs extérieurs et les jeux pour enfants de sa commune "par mesure de précaution". Il espère pouvoir lever ces mesures rapidement, "grâce au mistral qui doit arriver", a-t-il expliqué à l'AFP

Trois fois plus de pollution que dans les embouteillages

De lundi à mardi, le niveau de particules fines PM10 dans l'air autour du site de l'entreprise de recyclage à Saint-Chamas, commune d'environ 8.000 habitants sur les bords de l'Etang de Berre, à une cinquantaine de kilomètres de Marseille, a dépassé 140 μg/m3 (quand le seuil d'alerte est à 80) sur 24 heures, selon les mesures d'Atmosud.

"Dès que le vent est tombé, on a eu ce qu'on appelle un épisode de pollution avec une élévation significative des niveaux de polluants que l'on mesure à proximité de l'incendie et cela a perduré jusqu'à ce que les pompiers noient complètement le feu le matin du vendredi", explique Boualem Mesbah, responsable de l'observatoire de la qualité de l'air.

En effet, les pompiers ont mis cinq jours à venir à bout des flammes. Atmosud a depuis relevé deux pics atmosphériques, dont le dernier ce week-end. "Au niveau des particules en suspension, on a observé des niveaux, sur une moyenne horaire, deux ou trois fois plus élevés qu'en situation de trafic à Marseille", constate Boualem Mesbah.

"On peut faire une comparaison avec Pékin quand les pics de pollution sont les plus intenses", a décrit mardi à l'AFP Dominique Robin, directeur d'Atmosud.

Atmosud va laisser en place ses capteurs jusqu'à la fin de la semaine, avant d'envoyer les relevés en analye à l'Agence régionale de santé pour évaluer les répercussions des fumées sur la population.



https://www.francetvinfo.fr/economie/risque-industriel/incendie-bouches-du-rhone-letang-de-berretouche-par-la-pollution_4905409.html

Incendie dans les Bouches-du-Rhône : l'étang de Berre touché par la pollution

Publié le 05/01/2022 16:50 Mis à jour le 05/01/2022 18:29



La qualité de l'air inquiète aux abords de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône), en raison d'un incendie, qui a pris source dans une déchetterie industrielle. Le feu a été maîtrisé, mais les fumées persistent.

Dans la commune de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), le maire a demandé aux écoles de ne pas faire sortir les enfants. Un <u>centre industriel brûle</u> depuis une dizaine de jours, mobilisant une soixantaine de pompiers. Si l'incendie est aujourd'hui maîtrisé, il dégage toujours d'importantes fumées.

La population impactée

Pour les habitants, il n'est pas question d'ouvrir les fenêtres, du moins pour le moment. "Il y avait une épaisse fumée noire tout autour. Depuis, on est dans la brume", déclare une riveraine. En effet, l'air est chargé en microparticules fines très toxiques, allant jusqu'à 140 microgrammes par mètres cube, alors que le seuil d'alerte est de 80. Les immenses stocks illégaux de l'usine seraient en cause, et le maire a demandé des sanctions. L'usine se défend en précisant qu'elle n'a jamais eu l'interdiction d'exercer.



https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/incendie-de-milliers-de-tonnes-de-dechets-dans-le-sud-extinction-prevue-dans-une-semaine_2167461.html

Incendie de milliers de tonnes de déchets dans le Sud: extinction prévue dans une semaine

Marseille - L'incendie de milliers de tonnes de déchets qui couve depuis plus d'un mois dans un centre de stockage de Saint-Chamas, près de Marseille, polluant l'atmosphère, devrait être éteint dans une semaine, a annoncé vendredi la préfecture des Bouches-du-Rhône.



L e 26 décembre, un jour après Noël, l'entrepôt d'une entreprise privée de stockage de déchets a pris feu à Saint-Chamas, au bord de l'étang de Berre.

Depuis, malgré une lutte incessante contre ce feu "couvant", les pompiers ne parvenaient pas à venir à bout de ces fumées, gênés par la montagne de déchets accumulés - jusqu'à 25.000 tonnes au lieu des 1.000 tonnes autorisées - pour accéder au coeur du brasier.

Mis en demeure par l'Etat, l'exploitant, Recyclage Concept 13, a fait démolir la structure du bâtiment le 10 janvier pour en faciliter l'accès aux pompiers.

Jeudi, la démolition du bâtiment a été achevée, selon la préfecture, "ce qui va permettre d'évacuer les déchets qui l'entourent, assurant ainsi aux sapeurs-pompiers une intervention efficace sur le feu central".

Depuis la fin janvier, anticipant la carence de l'exploitant, les services de l'Etat et ceux de la métropole ont préparé l'évacuation des déchets "éteints".

Le panache de fumée de cet incendie qualifié de "sans précédent" par les pompiers, génère une pollution de l'air "conséquente" pour la population, selon l'organisme de surveillance de la qualité de l'air Atmosud, qui avait même comparé les taux de particules fines émis à ceux que connait Pékin les jours de pics.

La préfecture prévoit que dès la fin de la semaine, "*l'émission des fumées devrait ainsi être quasiment stoppée*" et qu'"*à partir du début de la semaine suivante, les sapeurs-pompiers procéderont aux opérations d'extinction définitive du foyer*", ce qui devrait prendre "*une durée potentielle de cinq jours*".

"Je suis plus optimiste encore, je pense qu'on devrait en voir le bout dans le milieu de la semaine prochaine", a réagi auprès de l'AFP le maire de Saint-Chamas Didier Khelfa.

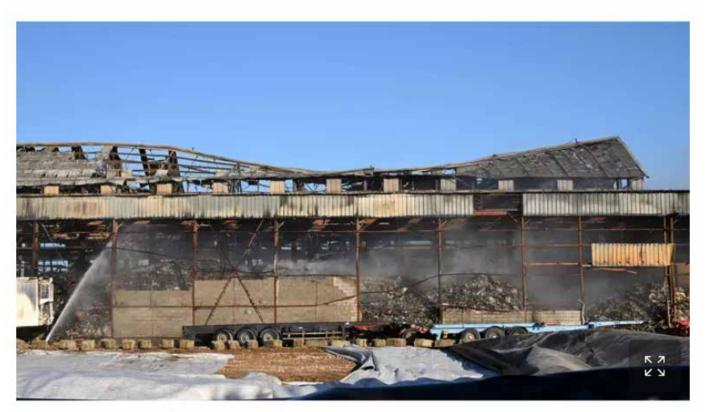
Aux côtés de dizaines de riverains et d'associations de défense de l'environnement, M. Khelfa a déposé plainte jeudi à Marseille pour mise en danger de la vie d'autrui et atteintes à l'environnement.



 $\frac{https://www.lefigaro.fr/conjoncture/en-provence-l-incendie-d-un-immense-stock-de-dechets-provoque-pollution-et-colere-20220107$

En Provence, l'incendie d'un immense stock de déchets provoque pollution et colère

Par Le Figaro avec AFP Publié le 07/01/2022 à 11:13, mis à jour le 07/01/2022 à 16:00



Le feu dure depuis près de deux semaines. NICOLAS TUCAT / AFP

30.000m³ de déchets auraient été recensés par les pompiers contre 1000m³ autorisés.

Des niveaux de pollution comparables à ceux de Pékin: à Saint-Chamas, petite ville de Provence, l'incendie, depuis près de deux semaines, de milliers de mètres cubes de déchets d'un centre de tri privé inquiète les habitants: «Qu'est-ce qui brûle? Qu'est-ce qu'on respire?» «On ressent beaucoup de colère, ça brûle depuis le lendemain de Noël quand même!»,

résume Nathalie Galand, référente de l'association France nature environnement (FNE)pour cette commune de 8.000 habitants.

Au bord de l'étang de Berre, à quelque cinquante kilomètres de Marseille, Saint-Chamas, avec son petit port de pêche et sa réserve naturelle se sentait jusqu'ici plutôt «épargnée» par la pollution, malgré sa proximité avec l'énorme zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, l'une des plus grandes de France. Jusqu'à l'incendie - qui fait l'objet d'une enquête de gendarmerie - de l'entreprise Recyclage Concept 13, qui stockait des déchets apportés par des industriels afin de les trier puis de les revendre à des sociétés de recyclage.

Douze jours après le début du feu, le site ressemble à une «zone de guerre», selon les termes de Nathalie Galand. L'entrepôt de stockage de 3.200 m2 est complètement détruit et la toiture métallique affaissée sur une montagne de déchets de six mètres de haut. Dans un nuage de fumée irrespirable, les pompiers luttent contre ce feu «couvant» dans les ordures. Jeudi, ils espéraient venir à bout de l'incendie, «d'ici à la fin de semaine prochaine» selon le lieutenant-colonel Pierre Bisone. La préfecture a forcé la société à faire démolir le bâtiment pour que les soldats du feu puissent enfin pouvoir accéder à l'ensemble des déchets.

Niveau de pollution comparable à Pékin

Au plus fort de l'incendie, la pollution a atteint 800 microgrammes de particules fines par mètre cube d'air à certaines heures de la journée quand le seuil d'alerte journalier pour préserver la santé est dix fois plus bas, des niveaux comparables à ceux que connaît Pékin lors des pics de pollution. Le maire de Saint-Chamas Didier Khelfa a pris la décision mardi d'interdire le sport en extérieur et a demandé aux directeurs d'école d'empêcher les enfants de sortir en récréation.

Le visage fatigué, il ne décolère pas: «C'est une catastrophe sans commune mesure, si une personne tombe malade, je ne m'en remettrai pas». L'édile avait alerté les autorités dès l'installation de la société Recyclage concept 13 en mars 2021: «Il faut modifier la loi: ce type d'entreprise peut s'installer simplement avec une déclaration sur internet, ils ont investi un entrepôt désaffecté, sur un terrain sans borne incendie...»

Dès avril, il multiplie les appels aux services de l'État, affolé par la quantité de déchets qu'il voit s'accumuler sur le site. «Ils avaient l'autorisation jusqu'à 1.000 m3 de déchets, les pompiers en ont compté près de 30.000!» En septembre, les services de l'État ont relevé «des irrégularités manifestes au code de l'environnement». Mi-décembre, la préfecture a exigé de l'entreprise une réduction du volume de déchets avant la fin de l'année. Dans une voiture qui lui sert de bureau devant l'entrepôt en feu, la responsable commerciale de Recyclage Concept 13 fulmine: «On respire des fumées toxiques toute la journée et en plus on nous traite comme des parias».

Non-conformité de l'installation

«Vous voyez de la pollution là, mais ça [les déchets] c'étaient nos revenus!», déplore Linda Ouacheck. «On n'est pas aux normes, mais on assume, on ne fuit pas nos responsabilités», assure-t-elle, désignant une tractopelle de la société qui déblaie des déchets amoncelés devant le bâtiment. Selon elle, quand Recyclage Concept 13 a repris l'activité auprès d'une autre entreprise en mars, «il y avait déjà trop de déchets». Recyclage Concept 13 avait recruté un cabinet d'études pour «se mettre en conformité» et «avait déposé un dossier de demande d'autorisation pour une plus grande capacité» de stockage, affirme Linda Ouachek.

«Elle est en non-conformité», assène le sous-préfet d'Istres Régis Passerieux auprès de l'AFP, assurant par ailleurs qu'*«il n'y a pas eu de demande déposée auprès de l'administration»*. De toute façon, *«demande ou pas (...) au 31 décembre, ces déchets devaient être évacués»*. Aujourd'hui, les habitants s'interrogent sur la nature des ordures brûlées. *«Du plastique, du bois, des gaines de chantier...»*, répond Recyclage Concept 13, *«des déchets industriels banals non dangereux»*. La préfecture promet toutefois qu'ils seront analysés *«avec précision»*.

Les habitants aussi se disent vigilants: Nathalie Galand va récupérer des capteurs pour que les citoyens fassent eux-mêmes leurs prélèvements d'air dans les semaines à venir. Des analyses des sols et des eaux seront également menées.



https://www.geo.fr/environnement/a-saint-chamas-petite-ville-de-provence-lincendie-dun-immensestock-de-dechets-provoque-pollution-et-colere-207803

A Saint-Chamas, petite ville de Provence, l'incendie d'un immense stock de déchets provoque pollution et colère



Des niveaux de pollution comparables à ceux de Pékin : à Saint-Chamas, petite ville de Provence, l'incendie, depuis près de deux semaines, de milliers de mètres cubes de déchets d'un centre de tri privé inquiète les habitants : "Qu'est-ce qui brûle ? Qu'est-ce qu'on respire ?" Reportage.

GEO AVEC AFP | Publié le 08/01/2022 à 16h45



couter cet article A Saint-Chamas, petite ville de Provence, l'incendie d'un immense stock de déchets provoque pollution et colère

"On ressent beaucoup de colère, ça brûle depuis le lendemain de Noël quand même!", résume Nathalie Galand, référente de l'association France nature environnement (FNE) pour cette commune de 8 000 habitants.

Au bord de l'étang de Berre, à quelques cinquante kilomètres de Marseille, Saint-Chamas, avec son petit port de pêche et sa réserve naturelle se sentait jusqu'ici plutôt "épargnée" par la pollution, malgré sa proximité avec l'énorme zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, l'une des plus grandes de France. Jusqu'à l'incendie - qui fait l'objet d'une enquête de gendarmerie - de l'entreprise Recyclage Concept 13, qui stockait des déchets apportés par des industriels afin de les trier puis de les revendre à des sociétés de recyclage.

Douze jours après le début du feu, le site ressemble à une "zone de guerre", selon les termes de Nathalie. L'entrepôt de stockage de 3 200 m2 est complètement détruit et la toiture métallique affaissée sur une montagne de déchets de six mètres de haut. Dans un nuage de fumée irrespirable, les pompiers luttent contre ce feu "couvant" dans les ordures. Jeudi 6 janvier, ils espéraient venir à bout de l'incendie, "d'ici à la fin de semaine prochaine" selon le lieutenant-colonel Pierre Bisone. La préfecture a forcé la société à faire démolir le bâtiment pour que les soldats du feu puissent enfin pouvoir accéder à l'ensemble des déchets.

"Catastrophe"

Au plus fort de l'incendie, la pollution a atteint 800 microgrammes de particules fines par mètre cube d'air à certaines heures de la journée quand le seuil d'alerte journalier pour préserver la santé est dix fois plus bas, des niveaux comparables à ceux que connaît Pékin lors des pics de pollution.

Le maire de Saint-Chamas Didier Khelfa a pris la décision mardi d'interdire le sport en extérieur et a demandé aux directeurs d'école d'empêcher les enfants de sortir en récréation. Le visage fatigué, il ne décolère pas : "C'est une catastrophe sans commune mesure, si une personne tombe malade, je ne m'en remettrai pas." L'édile avait alerté les autorités dès l'installation de la société Recyclage concept 13 en mars 2021 : "Il faut modifier la loi : ce type d'entreprise peut s'installer simplement avec une déclaration sur internet, ils ont investi un entrepôt désaffecté, sur un terrain sans borne incendie..."

Dès avril, il multiplie les appels aux services de l'Etat, affolé par la quantité de déchets qu'il voit s'accumuler sur le site. "Ils avaient l'autorisation jusqu'à 1 000 m3 de déchets, les pompiers en ont compté près de 30.000!" En septembre, les services de l'Etat ont relevé "des irrégularités manifestes au code de l'environnement". Mi-décembre, la préfecture a exigé de l'entreprise une réduction du volume de déchets avant la fin de l'année.

Dans une voiture qui lui sert de bureau devant l'entrepôt en feu, la responsable commerciale de Recyclage Concept 13 fulmine : "On respire des fumées toxiques toute la journée et en plus on nous traite comme des parias."

"C'étaient nos revenus !"

"Vous voyez de la pollution là, mais ça [les déchets] c'étaient nos revenus!", déplore Linda

Ouacheck. "On n'est pas aux normes, mais on assume, on ne fuit pas nos responsabilités", assure-t-elle,
désignant un tractopelle de la société qui déblaie des déchets amoncelés devant le bâtiment.

Selon elle, quand Recyclage Concept 13 a repris l'activité auprès d'une autre entreprise en mars, "il y avait déjà trop de déchets". Recyclage Concept 13 avait recruté un cabinet d'études pour "se mettre en conformité" et "avait déposé un dossier de demande d'autorisation pour une plus grande capacité" de stockage, affirme Mme Ouachek.

"Elle est en non-conformité", assène le sous-préfet d'Istres Régis Passerieux auprès de l'AFP, assurant par ailleurs qu' "il n'y a pas eu de demande déposée auprès de l'administration". De toute façon, "demande ou pas (...) au 31 décembre, ces déchets devaient être évacués".

Aujourd'hui, les habitants s'interrogent sur la nature des ordures brûlées. "Du plastique, du bois, des gaines de chantier...", répond Recyclage Concept 13, "des déchets industriels banals non dangereux".

La préfecture promet toutefois qu'ils seront analysés "avec précision". Les habitants aussi se disent vigilants : Nathalie Galand va récupérer des capteurs pour que les citoyens fassent eux-mêmes leurs prélèvements d'air dans les semaines à venir. Des analyses des sols et des eaux seront également menées.



https://www.20minutes.fr/planete/3212947-20220109-bouches-rhone-comment-scrutes-risques-industriels-pourtour-etang-berre

Bouches-du-Rhône: Comment sont scrutés les risques industriels du pourtour de l'étang de Berre

INDUSTRIE Le pourtour de l'étang de Berre est la seconde concentration française de sites industriels comportant des risques. Après l'incendie qui continue de ravager un centre de tri de déchets de Saint-Chamas, se pose la question de la gestion des risques





Alexandre Vella У | ■ Publié le 09/01/22 à 09h35 — Mis à jour le 10/01/22 à 16h37



Le site de Saint-Chamas, après le gros de l'incendie - Nicolas TUCAT / AFP

- L'incendie d'un centre de déchets de Saint-Chamas rappelle que les activités qui bordent le pourtour de l'étang de Berre ne sont pas sans risque. C'est d'ailleurs la deuxième concentration en sites Seveso de France.
- Une surveillance citoyenne signale les événements particuliers « une odeur inhabituelle, des picotements, une irritation ».
- Les réseaux sociaux sont une arme pour révéler ces incidents car l'information y circule très vite et les industriels sont contraints d'agir.

Incendie, fuite d'hydrocarbure, torchage... D'incidents bénins en accidents potentiellement dramatiques, les activités industrielles concentrées autour de l'étang de Berre, à l'ouest de Marseille, ne sont pas sans risque. Dernier (triste) exemple en date, l'incendie le 26 décembre dernier d'un centre de tri de déchets à Saint-Chamas. Celui-ci, toujours en cours à l'heure d'écrire cet article, a généré une pollution atmosphérique importante, comparable aux pics de pollution d'une ville comme Pékin. Moins grave, mais tout aussi récent, une fuite d'hydrocarbure, qui « se mesure plus en litres qu'en mètres cubes », indiquait à 20 Minutes l'industriel, est survenue depuis la raffinerie Total de La Mède. Des événements aux conséquences respectives sans comparaison mais qui incitent à s'interroger sur la gestion des risques de ces derniers.

Le pourtour de l'étang de Berre est, avec une quarantaine d'installations classées, la seconde concentration* de sites Seveso de France, après l'estuaire de la Seine, note la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Sous les ordres de la préfecture, ses agents effectuent des visites et contrôlent ainsi la sécurité de ces sites industriels. Contactée, la préfecture des Bouches-du-Rhône n'a pas été en mesure en quatre jours de communiquer le nombre d'inspections réalisées en 2021.

Un « manque de transparence de la préfecture », s'inquiète un habitant

Ce qui ne signifie pas pour autant que les autorités n'agissent pas. En septembre dernier,
peu après une condamnation du géant de l'aciérie ArcelorMittal pour des émissions de
polluants non conformes et un énième incident, la préfecture avait pressé l'industriel à
engager « des actions fermes de nature à mettre un terme définitif à ces incidents répétés
». De même, dix jours avant le sinistre du centre de tri de Saint-Chamas, celle-ci avait pris
un arrêté, mettant en demeure l'exploitant de revenir à un niveau de stockage inférieur à
1.000 m3 – il y en avait alors près de 30.000 – avant le 31 décembre.

Quelques exemples d'actions qui ne convainquent toutefois pas les habitants exposés. Pascal Teracher, un habitant de Saint-Chamas, estime que « la préfecture n'a pas mis en place ce qu'il fallait pour éviter l'incendie ». Il s'étonne « des autorisations délivrées sans surveillance efficace », et s'inquiète d'un possible « manque de transparence de la préfecture ». « Il peut très bien y avoir eu des déchets dangereux entreposés », estime-t-il. C'est pourquoi, avec un ami ingénieur qui a conçu des capteurs, il a décidé d'effectuer ses propres mesures.

1.488 signalements à Atmosud en 2021

Scruter la pollution dans les airs, voilà ce dont s'occupe Atmosud. « Nous effectuons une surveillance avec les citoyens », explique Dominique Robin, son directeur. Avec la FNE (France nature environnement), ils ont rapidement déployé quelques capteurs dans la zone. Voilà pour les actions une fois les incidents survenus. Mais au quotidien, il s'appuie sur un réseau d'une quinzaine de stations réparties autour de l'étang de Berre et surtout sur la surveillance citoyenne qui peut signaler des événements à l'aide d'une application. « En 2021, nous avons reçu 1.488 signalements dans les Bouches-du-Rhône », détaille Dominique Robin. « Cela peut-être une odeur inhabituelle, une couleur de fumée qui sort de l'ordinaire, des picotements, une irritation... » Lui est plutôt serein sur la révélation des incidents. « Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, l'information circule très vite. Les industriels n'ont plus trop le choix et on ne peut pas tous les mettre dans le même sac ».

Pour rassurer les habitants et faire le lien avec les industriels et les autorités le SPPPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) du pourtour de l'étang de Berre a mis en place en 2019, le dispositif « Réponses » (réduire les pollutions en santé environnement), une action unique en France. « Il s'agit de répondre aux préoccupations, besoins et attentes des habitants. Pour cela une vaste concertation a été lancée dans 21 communes », indique Gwenaëlle Hourdin, sa déléguée générale. Une initiative qui a énoncé « 120 attentes, occasionnant 137 réponses », précise Gwenaëlle Hourdin. C'est ainsi que la SPPPI a pu flécher comme « réponses » divers programmes, allant d'un plan de contrôle alimentaire renforcé, au déploiement sur la zone Golfe de Fossur-Mer, au déploiement d'une filière hydrogène en passant par la promotion du vélo.

*Seveso : De seuil haut ou de seuil bas, cette nomenclature permet d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs.



https://reporterre.net/Pres-de-Marseille-une-montagne-de-dechets-brule-depuis-Noel

Près de Marseille, une montagne de déchets brûle depuis Noël



À Saint-Chamas, dans le sud de la France, voilà plus de deux semaines qu'un tas de déchets industriels brûle sur un site de stockage et de tri, libérant une pollution massive. L'exploitant entreposait près de trente fois plus de déchets qu'autorisé.

Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), reportage

La fumée noire et dense des derniers jours a laissé place à des volutes grises et éparses. La structure du gigantesque hangar est arrachée par des bulldozers juchés sur des amas énormes de déchets. L'entrepôt a les allures d'une bête métallique agonisante, aux entrailles en fusion répandues sur le bitume. Plus de deux semaines après le début de l'incendie, qui s'est produit le 26 décembre dernier, les flammes ravagent encore la montagne de déchets dans une odeur saturée de caoutchouc et de plastique brûlés. « En arrivant sur place, on s'est retrouvés nez à nez avec 30 000 m³ de déchets qui s'entassaient sur 10 mètres de haut, sous un hangar fermé », raconte Pierre Bisone, lieutenant-colonel du Service départemental d'incendie et de secours du département (SDIS 13), coordinateur des pompiers sur place.

Les habitants de Saint-Chamas, petit village provençal résidentiel miraculeusement préservé des industries qui bordent l'étang de Berre, à 50 km de Marseille, observent, impuissants, cet amoncellement d'ordures brûler sans discontinuer. Plastiques, bois, matelas, métaux en tout genre composent le magma. Ce sont des déchets industriels banals — ou DIB dans le jargon administratif — que Recyclage Concept 13, l'exploitant du site, stockait, triait et revendait.

L'eau projetée par les pompiers transforme la surface du dôme en une croûte agglomérée. Comme un volcan en éruption, le feu couve de l'intérieur. Depuis vendredi 7 janvier, Recyclage Concept 13 s'attelle donc à déconstruire le hangar afin que les pompiers puissent enfin opérer sans entraves. Difficulté supplémentaire, l'eau utilisée se retrouve contaminée. À 200 mètres du cours d'eau le plus proche de l'étang de Berre, pas question d'arroser abondamment, sous peine de polluer les nappes phréatiques et l'étang. Un gigantesque bassin de rétention a été construit à proximité pour stocker cette eau. Elle devra à son tour être traitée.

Un pic de pollution similaire à ceux de Pékin

En attendant, les fumées continuent de saturer l'air des communes environnantes. Dans la nuit du 30 au 31 décembre, AtmoSud, l'organisme de contrôle de qualité de l'air qui a installé une station fixe de contrôle à 300 mètres du site, a enregistré des taux de particules fines PM10 de près de

1 000 microgrammes/m³. La limite maximum d'exposition fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur 24 heures est de 80 microgrammes par mètre cube, soit près de dix fois moins que certains niveaux relevés. « Nos appareils ont saturé », confie à Reporterre Dominique Robin, le directeur général de l'organisme. Et d'ajouter : « Ce sont des pics de pollution qu'on enregistre habituellement à Pékin. »

Les habitants ont fait part d'irritations, de toux et parfois de vomissements. Le maire (divers droite) de la commune, Didier Khelfa, a interdit l'accès des enfants aux cours de récréation et les activités de sport en plein air à proximité du site. « Si la situation est sérieuse, ces pics restent malgré tout limités dans le temps et assez localisés », rassure Dominique Robin.

Comment une telle catastrophe a-t-elle pu se produire? Une enquête de gendarmerie a été ouverte afin de déterminer les origines de l'incendie. Quelques certitudes toutefois: l'exploitant avait l'autorisation de stocker 1 000 m³ de déchets. Lorsqu'ils sont arrivés sur place, les pompiers en ont compté plutôt 30 000 m³.

« Il y avait 25 à 30 fois le volume autorisé là-dessous! » ne décolère pas Didier Khelfa. Voilà plusieurs mois déjà qu'il multiplie les alertes auprès des services de l'État et de la Métropole. Du côté de Recyclage Concept 13, on rejette la faute sur l'ancien exploitant, parti en 2020, qui s'était engagé à vider le hangar et n'en a rien fait. « Les collectivités étaient au courant. On s'était engagés à vider au fur et à mesure, mais ça ne se fait pas en trois jours », s'agace Régis Guillot, responsable du site, en précisant : « On ne travaille pas clandestinement et on ne s'est pas échappés comme des voyous, on fait face. »

Le 14 décembre dernier, la Préfecture des Bouches-du-Rhône avait adressé une mise en demeure à l'exploitant, suite à une visite de ses services menée en septembre. Certains passages résonnent cruellement aujourd'hui : « Il convient d'édicter des mesures conservatoires afin de limiter le risque d'incendie du site en évacuant le volume de déchets excédentaires d'ici au 31 décembre. »



https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6624452/re.html

Berre-l'étang : un incendie a eu lieu ce matin sur le site pétrochimique de LyondellBasell

Par M.B.



Ce matin, pour des causes encore inexpliquées, un incendie s'est déclaré sur les coups des 10h30 sur le site du pôle pétrochimique de Berre-l'étang. Un évènement rencontré au sein de l'unité du vapocraqueur de la société LyondellBasell. L'entreprise a aussitôt averti ses brigades d'intervention pour sécuriser le site et ses employés et limiter ainsi la propagation des flammes.

Si le feu a été circonscrit très rapidement sans faire de victime ni de dégât majeur, un énorme panache de fumée noirâtre s'est tout de même dégagé du site. Une alerte a aussi été lancé via la plateforme "allo industrie" qui prévient en temps réel de tout évènement en la matière.

La direction fait savoir "que tout le personnel est en sécurité et personne n'a été blessé. Nous avons informé les autorités et travaillons activement à l'identification de la cause de l'incendie. La santé et la sécurité de notre personnel et de la communauté sont nos priorités absolues."

LyondellBasell présente également ses excuses aux riverains pour la gêne occasionnée et rappelle qu'un numéro vert est disponible 7 jours sur 7 au 0 800 67 70 87.



 $\frac{https://www.maritima.info/depeches/industrie/berre-l-etang/80793/incendie-maitrise-a-lyondellba-sel-berre-l-etang.html$

Incendie maîtrisé à LyondellBasel Berre l'étang



Ce matin vers 10h30, un incendie s'est déclaré sur l'unité vapocraqueur de LyondellBasel Berre. Un panache de fumée était perceptible. Les pompiers du site sont intervenus rapidement et ont pu maîtrisé les flammes.

L'installation et le personnel ont été mis en sécurité.

Désormais le vapocraqueur va faire l'objet d'une maintenance pour sa remise en état.

Le site de LyondellBasell, sera contrôlé dans son intégralité à la fin du mois de février, dans le cadre de son grand arrêt bi-annuel

actu Marseille

 $\frac{https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/fos-sur-mer_13039/une-angoisse-quotidienne-l-enfer-de-la-pollution-industrielle-a-fos-sur-mer-devant-la-justice_48391726.html$

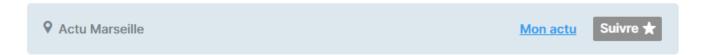
Actu > Provence-Alpes-Côte d'Azur > Bouches-du-Rhône > Fos-sur-Mer

"Une angoisse quotidienne" : l'enfer de la pollution industrielle à Fos-sur-Mer devant la justice

Ce jeudi 3 février 2022 aura lieu au tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence la première audience du dossier opposant les riverains de Fos-sur-Mer et les industriels.



Par <u>Anne Bouaziz</u> Publié le 2 Fév 22 à 19:20



« Pour nous, Lubrizol c'est tous les jours ». Voilà ce qu'on peut entendre de la bouche des riverains de **Fos-sur-Mer** (Bouches-du-Rhône), une des plus grandes zones industrielles de France. Mais aussi, la plus polluée. Là-bas, il y aurait deux fois plus d'asthme, de diabète et de cancer d'après <u>la dernière étude publiée en 2017</u> et réalisée par l'équipe de recherche Epseal.

14 riverains en colère mobilisés

Une situation que veulent dénoncer depuis longtemps les habitants de Fos-sur-Mer. Après une première plainte au pénal, **14 riverains** ont décidé par la suite de s'attaquer aux industriels sur le plan civil, pour « troubles anormaux du voisinage ».

Une assignation a été déposée devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence en 2019. Après plus de deux ans d'échanges contradictoires, la première audience se tiendra jeudi 3 février à 9 heures. « Les 14 riverains seront audiencés séparément au fil de l'année 2022 », explique l'avocate Me Julie Andreu en charge du dossier à *Actu Marseille*.

« Une angoisse quotidienne »

Contactée par la rédaction, la première riveraine appelée à la barre confie être « angoissée ». « Il faut que j'ai le courage de me présenter au tribunal, parce que ça va être émouvant. C'était un stress quotidien de vivre à quelques mètres de cette zone industrielle », se souvient-elle.

Arrivée il y a une quinzaine d'années dans la région pour se rapprocher de son conjoint, Karine a très vite déchanté. À tel point qu'elle a demandé sa mutation qu'elle n'a obtenue il y a seulement deux ans et demi.

« Pendant toutes ces années j'ai subi ces fumées, cette pollution de l'air. On avait des odeurs régulièrement différentes. La pollution se voyait même sur notre terrasse qui était devenue grise. C'était une angoisse quotidienne », assène cette ancienne habitante de Fos-sur-Mer qui espère que ces audiences vont aboutir à « une prise de conscience ».

ArcelorMittal, Dépôts Pétroliers de Fos et Esso Raffinage

Même son de cloche pour **Daniel Moutet**, président de l'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), qui sera le dernier des 14 riverains à être entendu par les juges.

« Ce qu'on demande, c'est qu'ils arrêtent de polluer et qu'ils pensent à nous. On a l'impression qu'ils oublient qu'on vit juste à côté d'eux », déplore Daniel Moutet avant de poursuivre : « Un coup c'est du bruit, un coup c'est la torche. On aimerait simplement que des mesures soient prises comme la mise en place de filtres par exemple ».

Ce jeudi, seront en cause trois sociétés : **ArcelorMittal**, **Dépôts Pétroliers de Fos** et **Esso Raffinage**. Contactées par *Actu Marseille*, seules deux d'entre elles ont répondu à nos sollicitations. Pour ArcelorMittal et Esso Raffinage, le discours est le même : « Nous ne souhaitons pas commenter cette affaire en cours ».

Pour l'une comme pour l'autre, les deux entreprises affirment vouloir « mettre en avant les efforts environnementaux » réalisés jusqu'à présent. « Plusieurs chantiers d'investissements environnementaux sont en cours comme la réduction des poussières à l'agglomération, une nouvelle enfourneuse à la Cokerie, un nouveau gazomètre aux Hauts-Fourneaux », ajoute de son côté ArcelorMittal.

Une affaire inédite dans la région Paca

Cette dernière continue et se défend : « Nous prenons part à la concertation et au dialogue sur le terrain, notamment au travers du dispositif Réponses (Réduire les pollutions en santé environnement) mis en place sur les 21 communes de l'Étang de Berre ».



https://www.ouest-france.fr/provence-alpes-cote-dazur/fos-sur-mer-13270/fos-sur-mer-bientot-un-drone-renifleur-de-pollution-au-dessus-de-la-zone-industrielle-7588504

Fos-sur-Mer. Bientôt un drone renifleur de pollution au-dessus de la zone industrielle?

L'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), a récemment présenté son projet de drone « renifleur » pour récolter des données sur la pollution dans la région. L'idée est notamment d'analyser la présence de particules fines dans la zone industrielle de la commune. Des subventions sont cherchées pour mener à bien le projet.



Le drone permettra d'analyser la quantité de particules fines présentes dans la zone industrielle. Photo d'illustration. | PIXABAY / WEBAGENTUR-MEERBUSCH

Bientôt <u>un « drone renifleur »</u> à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ? L'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF) a présenté début 2022 son projet high-tech pour lutter contre la pollution de l'air. L'engin volant aura pour but de récolter des données sur les particules fines, rapporte *Actu Marseille*.

Le territoire visé par le projet est évidemment la zone industrielle de Fos-sur-Mer. Les données seront aussi envoyées à Atmosud, à l'ARS ainsi qu'à l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, « pour examiner exactement ce qu'il y a dedans et en connaître la composition chimique », a expliqué à *Actu Marseille*, Daniel Moutet, président de l'ADPLGF.

En recherche de subventions

« On a de plus en plus de cancers, d'asthme... Des études ont montré qu'il y avait de plus en plus de personnes malades chez nous, bien plus qu'ailleurs, poursuit Daniel Moutet, inquiet des conséquences de la pollution sur la santé publique. On ne peut plus continuer comme ça. »

Mais pour que ce drone environnemental puisse être déployé, l'association est encore à la recherche de subventions. Le coût, de l'engin et du projet, est en effet estimé à près de 22 000 €. Un contrat vient d'être signé pour une durée de deux ans avec le prestataire Cambulle drones Sarl. Si l'argent nécessaire est réuni, le drone pourra bientôt lancer ses analyses, et ce jusqu'en 2024.



 $\frac{https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-pieds-sur-terre/fos-sur-mer-un-secret-d-etat-6998936}{etat-6998936}$



Résumé

Pourquoi et comment, dans la zone la plus industrielle de France, les habitants de Fos-sur-Mer et de Port Saint-Louis-du-Rhône, ont dû se battre seuls face à l'Etat et aux industriels.

En savoir plus

Le Docteur Bessin a découvert l'ampleur des problèmes de santé et a fait le lien avec la pollution industrielle. Jacques Carles, commerçant, a mené des recherches pour connaître le nombre exact d'hospitalisations des habitants. Le maire de Fos n'a cessé de demander des études concernant la santé et la pollution au Préfet, représentant de l'Etat. L'agence régionale de santé (ARS) a accepté finalement de répondre à nos questions.



 $\frac{https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/fos-sur-mer_13039/une-angoisse-quotidienne-l-enfer-de-la-pollution-industrielle-a-fos-sur-mer-devant-la-justice_48391726.html$

"Une angoisse quotidienne" : l'enfer de la pollution industrielle à Fos-sur-Mer devant la justice

Ce jeudi 3 février 2022 aura lieu au tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence la première audience du dossier opposant les riverains de Fos-sur-Mer et les industriels.



« Pour nous, Lubrizol c'est tous les jours ». Voilà ce qu'on peut entendre de la bouche des riverains de **Fos-sur-Mer** (Bouches-du-Rhône), une des plus grandes zones industrielles de France.

Mais aussi, la plus polluée. Là-bas, il y aurait deux fois plus d'asthme, de diabète et de cancer d'après <u>la dernière étude publiée en 2017</u> et réalisée par l'équipe de recherche Epseal.

14 riverains en colère mobilisés

Une situation que veulent dénoncer depuis longtemps les habitants de Fos-sur-Mer. Après une première plainte au pénal, **14 riverains** ont décidé par la suite de s'attaquer aux industriels sur le plan civil, pour « troubles anormaux du voisinage ».

Une assignation a été déposée devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence en 2019. Après plus de deux ans d'échanges contradictoires, la première audience se tiendra jeudi 3 février à 9 heures. « Les 14 riverains seront audiencés séparément au fil de l'année 2022 », explique l'avocate Me Julie Andreu en charge du dossier à *Actu Marseille*.

« Une angoisse quotidienne »

Contactée par la rédaction, la première riveraine appelée à la barre confie être « angoissée ». « Il faut que j'ai le courage de me présenter au tribunal, parce que ça va être émouvant. C'était un stress quotidien de vivre à quelques mètres de cette zone industrielle », se souvient-elle.

Arrivée il y a une quinzaine d'années dans la région pour se rapprocher de son conjoint, Karine a très vite déchanté. À tel point qu'elle a demandé sa mutation qu'elle n'a obtenue il y a seulement deux ans et demi.

« Pendant toutes ces années j'ai subi ces fumées, cette pollution de l'air. On avait des odeurs régulièrement différentes. La pollution se voyait même sur notre terrasse qui était devenue grise. C'était une angoisse quotidienne », assène cette ancienne habitante de Fos-sur-Mer qui espère que ces audiences vont aboutir à « une prise de conscience ».

ArcelorMittal, Dépôts Pétroliers de Fos et Esso Raffinage

Même son de cloche pour **Daniel Moutet**, président de l'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), qui sera le dernier des 14 riverains à être entendu par les juges.

« Ce qu'on demande, c'est qu'ils arrêtent de polluer et qu'ils pensent à nous. On a l'impression qu'ils oublient qu'on vit juste à côté d'eux », déplore Daniel Moutet avant de poursuivre : « Un coup c'est du bruit, un coup c'est la torche. On aimerait simplement que des mesures soient prises comme la mise en place de filtres par exemple ».

Ce jeudi, seront en cause trois sociétés : **ArcelorMittal**, **Dépôts Pétroliers de Fos** et **Esso Raffinage**. Contactées par *Actu Marseille*, seules deux d'entre elles ont répondu à nos sollicitations. Pour ArcelorMittal et Esso Raffinage, le discours est le même : « Nous ne souhaitons pas commenter cette affaire en cours ».

Pour l'une comme pour l'autre, les deux entreprises affirment vouloir « mettre en avant les efforts environnementaux » réalisés jusqu'à présent. « Plusieurs chantiers d'investissements environnementaux sont en cours comme la réduction des poussières à l'agglomération, une nouvelle enfourneuse à la Cokerie, un nouveau gazomètre aux Hauts-Fourneaux », ajoute de son côté ArcelorMittal.

Une affaire inédite dans la région Paca

Cette dernière continue et se défend : « Nous prenons part à la concertation et au dialogue sur le terrain, notamment au travers du dispositif Réponses (Réduire les pollutions en santé environnement) mis en place sur les 21 communes de l'Étang de Berre ».

Pour l'avocate représentant les habitants de Fos-sur-Mer, « la contribution majeure des industries de la zone à cette catastrophe sanitaire n'est plus à démontrer ».

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est la première fois que des riverains recherchent la responsabilité d'industriels situés à quelques kilomètres de leurs habitations.



https://www.20minutes.fr/justice/3228947-20220203-fos-mer-annees-angoisse-riverains-poursuiventjustice-industriels-accuses-polluer-air

Fos-sur-Mer: « Des années d'angoisse », des riverains poursuivent en justice les industriels accusés de polluer l'air

POLLUTION DE L'AIR Ce jeudi s'ouvrait devant le tribunal d'Aix-en-Provence la première audience d'une riveraine des industries de Fossur-Mer, qui accusent les entreprises de polluer l'air et nuire à leur bien-être



Mathilde Ceilles | • Publié le 03/02/22 à 18h13 — Mis à jour le 03/02/22 à 18h13



Des baigneurs à Fos-sur-Mer, devant les industries du golfe — Anne-Christine Poujoulat / AFP

- Ce jeudi s'ouvrait devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence une audience opposant des industriels du golfe de Fos-sur-Mer à une riveraine.
- Cette dernière les accuse de trouble anormal du voisinage, en raison de la pollution de l'air générée par ces usines.

« Ce dossier doit pouvoir faire espérer aux habitants de Fos-sur-Mer que les choses s'amélioreront demain, que les industriels ne peuvent pas demeurer impunis au regard des écarts significatifs à la réglementation qui impacte leurs vies aux quotidiens, lance Me Julie Andreu à la barre. Pour ma cliente, pour les riverains qui se présenteront devant

vous, les millions de particules inhalées, c'est trop tard. On ne reviendra pas en arrière. C'est fait. C'est terminé. Compte tenu du délai de latence, certains habitants de Fos-sur-Mer développeront des maladies ou pas. En vous saisissant, ce qui est demandé, c'est que ça doit s'arrêter. Les personnes qui tomberont malades demain seront le résultat des expositions d'aujourd'hui. »

Ce jeudi se tenait au sein du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence, dans les Bouches-du-Rhône, la première audience examinant la plainte d'une riveraine des industries du golfe de Fos-sur-Mer, Karine, l'une des quatorze déposées à l'initiative de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), contre l'impact de la pollution de l'air et la santé de ces sociétés. Une crainte qui a nourri chez Karine une obsession, à peine nommée à Fos-sur-Mer comme directrice d'une école de la commune : partir le plus vite d'ici, elle qui avait élu domicile à trois kilomètres de sites industriels majeurs du golfe.

« J'ai eu peur pour ma santé »

« Quand je suis arrivée là-bas, j'ai été choquée par les fumées des usines et l'air qu'on respirait, raconte Karine. J'ai très rapidement demandé ma mutation afin de ne pas rester trop longtemps. J'ai dû attendre 13 ans avant de partir. Pendant des années, ça a été des années d'angoisse à voir ces fumées, sentir ces odeurs, régulièrement... J'ai eu peur pour ma santé et la santé des habitants. Pour moi, cette plainte, c'est un devoir de citoyen. »

L'enseignante attaquait ce jeudi Arcelor Mittal, Esso et les dépôts pétroliers de Fos pour trouble anormal de voisinage. Elle invoque notamment le « préjudice d'anxiété » lié aux émanations parfois supérieures aux normes et à « l'effet cocktail » entre polluants, et réclame réparation, ainsi que la mise en conformité des usines. L'Etat a plusieurs fois épinglé des industriels de la zone pour des infractions à la réglementation..

Trois fois plus de cancer

« Il faut savoir qu'à Fos, l'exposition aux particules fines correspond à 55 % des émissions nationales, rappelle à la barre Me Julie Andreu. Sur ces 55 %, 2/3 sont attribués à Arcelor Mittal. Les particules fines vont avoir des effets sur le système respiratoire et générer des troubles cardiovasculaires. » Et d'ajouter : « selon des études, à Fos-sur-Mer, vous avez deux fois plus de risques de développer un cancer quand vous êtes un homme, et trois fois plus quand vous êtes une femme. »

« Aucune étude ne montre la surexposition des habitants de Fos par rapport aux habitants des autres secteurs, peste Me Joëlle Herschtel, avocate d'ArcelorMittal. Rien ne permet de démontrer qu'il y a une situation en termes de qualité de l'air qui soit plus mauvaise à Fos-sur-Mer que dans d'autres villes ou une surimprégnation. A cet égard, un rapport qui compare les situations des différentes stations de mesure dit que la situation de Fos-sur-Mer est parfois meilleure que celle d'autres agglomérations! »

La décision a été mise en délibéré jusqu'au 7 avril. Les 13 autres plaintes feront chacune l'objet d'une audience, tout au long de l'année... même si, depuis, certains plaignants sont décédés des suites d'une maladie grave. Pour rappel, le tribunal d'Aix-en-Provence est déjà saisi d'une plainte pénale contre X, pour « mise en danger de la vie d'autrui » et qui regroupe quelque 300 plaignants.



https://www.maritima.info/depeches/justice/fos-sur-mer/81182/pollution-une-habitante-assigne-en-justice-3-industriels-de-fos-sur-mer.html

Pollution : une habitante assigne en justice 3 industriels de Fos-sur-Mer

JUSTICE







C'est historique une habitante de Fos-sur-Mer a assigné en justice l'aciérie d'ArcelorMittal méditerranée, la raffinerie de Esso et le Dépôt Pétroliers de Fos pour trouble anormal de voisinage. Comprenez pour la pollution émise par ces industriels. C'est une première dans notre région! Cette affaire se règle devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence et sera suivie par d'autres puisqu'un collectif de 14 riverains s'est constitué pour attaquer en justice les industriels du golfe de Fos.

Karine a habité Fos-sur-Mer, entre 2010 et 2019, dans un logement situé à 1 kilomètre de la raffinerie de Esso et 3 kilomètres de l'aciérie d'ArcelorMittal. Elle mène cette action en justice pour sa santé et celle de ses enfants. Mais c'est aussi pour cette directrice d'école un devoir citoyen face à ce qu'elle a pu observer depuis son habitation.

Délibéré prévu le 7 avril, date à laquelle aussi, le deuxième dossier, sur les 8 que compte cette affaire, sera évoqué devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence.

En vidéo : le reportage sur l'audience au tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence.

(Interviews, images et montage : Rémy Reponty pour Maritima médias.)



 $\frac{https://marsactu.fr/dans-le-golfe-de-fos-les-voisins-des-usines-demandent-reparation-pour-leur-quotidien-pollue/$

Dans le golfe de Fos, les voisins des usines demandent réparation pour leur quotidien pollué



La première audience d'une procédure civile pour "trouble anormal du voisinage" a lieu aujourd'hui à Aix-en-Provence. Quatorze plaignants accusent ArcelorMittal, Esso, Kem One et DPF, plusieurs fois sanctionnés pour la pollution qu'ils génèrent, de nuire à leur santé et à leurs conditions de vie.



"L'objectif, c'est de faire prendre conscience aux industriels qu'on existe", répond simplement Daniel Moutet lorsqu'on lui demande les raisons de cette nouvelle procédure judiciaire sur la pollution industrielle autour de l'étang de Berre. "Aujourd'hui ils ne sont là que pour faire des sous, ils s'en fichent de savoir s'ils polluent ou pas. Il faut qu'ils prennent en compte le fait qu'il y a des gens qui vivent à côté des usines", martèle le président de l'Association fosséenne de défense de l'environnement (ADPLGF). Il est l'un des 14 plaignants, habitants de Martigues, Fos-sur-mer ou Port-de-Bouc, à mettre en cause à partir d'aujourd'hui des industriels de leurs communes devant le tribunal civil.

Ancien conducteur d'engins sur le port autonome, Daniel Moutet a commencé à observer les fumées rousses, noires ou marron qui montaient des usines métallurgiques et pétrochimiques depuis sa nacelle, en déchargeant des porte-containers. Puis il s'est posé la question du lien entre les pathologies dont souffraient beaucoup de ses amis ou voisins et les rejets industriels. "C'est à ce moment-là, en 2002, qu'on a créé l'ADPLGF avec l'ami Loulou Barnès, retraité de la sidérurgie... En 2016, il a été emporté à son tour par un cancer en quelques mois", soupire Daniel. Alors que les décès des suites de cancers ou d'affections cardiovasculaires se multipliaient autour de lui, il a poursuivi, notamment devant les tribunaux, sa lutte contre cette pollution de l'air aux effets dévastateurs.

Les plaintes pour troubles anormaux du voisinage permettent d'avoir des réponses plus rapides, pour que les habitants qui se mobilisent dans ce combat ne se découragent pas

Julie Andreu, avocate

"La procédure civile est d'autant plus forte que l'on attaque les principaux pollueurs en les nommant et en avançant les preuves", souligne-t-il pour distinguer cette procédure de celle en cours au niveau pénal. En novembre 2018, des dizaines d'habitants du pourtour de l'étang de Berre, ainsi que des associations environnementales et des syndicats avaient déposé plainte contre X pour mise en danger de la vie

d'autrui. Un an plus tard, le cabinet d'avocats Teissonniere Topaloff Lafforgue Andreu & Associés (TTLA) avait également lancé l'assignation au civil. "L'enquête pénale avance, mais c'est un processus très long. Les plaintes pour troubles anormaux du voisinage permettent d'avoir des réponses plus rapides, pour que les habitants qui se mobilisent dans ce combat ne se découragent pas", explique Julie Andreu, l'avocate qui porte le dossier. Elle engagera dans quelques mois une troisième procédure, devant la justice administrative cette fois, pour carence fautive de l'État : "C'était important pour les habitants que la responsabilité de l'État soit aussi mise en cause".

"DÉNI" ET CHANTAGE À L'EMPLOI

La première plaignante, celle dont le dossier sera examiné aujourd'hui, a quitté Fos-sur-mer il y a trois ans, mais le souvenir de sa vie près des usines semble encore angoissant. "Il y avait souvent ces odeurs bizarres, des fumées de différentes couleurs... Je vivais dans un stress quotidien, je me disais tout le temps : « Mais qu'est-ce que tu fais là ? »", raconte Karine Pithon, qui a vécu dix ans dans le centre-ville de Fos. Cette directrice d'école de 45 ans, originaire du Gard, dit avoir été "choquée" par la situation à son arrivée dans la région, où elle était venue rejoindre son conjoint : "A l'école, beaucoup d'enfants avaient de l'asthme. Certains parents ont déménagé à la montagne, et me racontaient ensuite que leurs enfants allaient beaucoup mieux."

Ça m'a libérée de quitter Fos, notamment par rapport à mes enfants, j'avais l'impression de leur faire du mal en les faisant grandir là

Karine Pithon, ex-habitante

Dès qu'elle a pu obtenir sa mutation, il y a trois ans, elle est elle-même retournée vers ses terres natales, à Pont-Saint-Esprit (Ardèche). "Je revis! Ça m'a libérée de quitter Fos, notamment par rapport à mes enfants, j'avais l'impression de leur faire du mal en les faisant grandir là, souligne cette mère de deux petites filles. L'été, la couleur du

ciel changeait, on sentait encore plus la pollution." Même si elle n'habite plus dans la zone industrielle, elle a voulu participer à cette action en justice "pour la population locale". Tout en s'étonnant que celle-ci ne réagisse pas plus. "Ils parlent du mistral, ils disent qu'il y a autant de pollution dans les grandes villes... Mais la différence, c'est qu'à Fos ce ne sont pas que les pots d'échappement, il y a un mix de tous les polluants, et on ne

connaît pas les effets." Selon elle, beaucoup d'habitants du pourtour de l'étang de Berre sont "dans le déni" parce qu'ils travaillent eux-mêmes dans l'industrie. Les quatre usines mises en cause par la procédure au civil totalisent ainsi plus de 3000 salariés directs, de quoi faire jouer le fameux "chantage à l'emploi" dont les industriels de la zone sont régulièrement accusés.

DÉCÈS D'UNE PLAIGNANTE, ATTEINTE DE PLUSIEURS PATHOLOGIES

Karine Pithon s'estime heureuse de ne pas être malade aujourd'hui, malgré les années passées au milieu des cheminées d'usines. Sylvie Anane, une autre plaignante dont le cas sera examiné le 7 avril, n'a pas eu cette chance. Cette habitante de Fos-sur-mer, décédée en novembre dernier à 58 ans, a cumulé de nombreuses pathologies : diabète de type II, maladies cardiovasculaires conduisant à des poses de stents ou pontages, cancers de l'ovaire, de la thyroïde, du sein... "Mon père s'est installé à Fos en 1969 et il a toujours travaillé chez Esso", racontait-elle en 2018.

Depuis plusieurs années, Sylvie était engagée avec Daniel Moutet et l'ADPLGF dans le combat contre la pollution industrielle. Après avoir rencontré des scientifiques et oncologues travaillant sur les conséquences de cette pollution sur la santé, elle était convaincue que ses multiples maladies avaient un lien avec les usines près desquelles elle vivait depuis l'enfance.

Toumi, le mari de Sylvie – qui a lui-même dû être opéré de la thyroïde – et sa fille Maeva représentent leur épouse et mère dans la procédure en justice qui débute aujourd'hui. "On continue à se battre pour les générations futures, mais aussi en mémoire de Sylvie et de tous les amis qui ont été emportés trop tôt par la maladie, insiste Daniel Moutet. On veut continuer à vivre."

DÉPASSEMENTS RÉCURRENTS DES AUTORISATIONS À POLLUER

Le combat des habitants de la plus grande zone industrielle de France va donc passer une fois de plus par la case justice. En amont de cette première audience, les échanges entre l'avocate des habitants et ceux des industriels ont duré deux ans. Des aller-retours d'arguments et contre-arguments, s'appuyant sur différentes études et rapports, dont une partie sera exposée dans le détail lors des sept audiences qui vont s'égrener au cours de l'année 2022.

Pour les 14 plaignants, le cabinet TTLA réclame plusieurs centaines de milliers d'euros d'indemnisations des "préjudices d'anxiété, de jouissance et corporels".

Au nom des 14 plaignants, le cabinet TTLA réclame plusieurs centaines de milliers d'euros d'indemnisations pour les "préjudices d'anxiété, de jouissance et corporels". Ces termes juridiques désignent la peur constante de développer des pathologies en raison de la proximité d'usines polluantes, l'impossibilité de profiter normalement de son logement ou jardin et les maladies

dont souffrent la majorité des plaignants et qu'ils considèrent comme liées à la pollution de l'air. "Plusieurs études locales, telle <u>l'étude Index</u>, tendent vers l'établissement d'un lien entre les émissions industrielles et certaines pathologies dont souffrent les requérants", rappelle Julie Andreu.

"Nous allons démontrer la responsabilité « avec faute » de ces quatre industriels, puisqu'ils ont été l'objet de nombreux arrêtés ou mises en demeure de la part de la préfecture au cours des dernières années", poursuit l'avocate. Les infractions des quatre usines à la réglementation environnementale sont en effet récurrentes : quinze écarts ont été relevés depuis 2015 pour ArcelorMittal, dix pour Kem one sur la même période, neuf pour Esso, et Dépôts pétroliers de Fos (DPF) a été mis en demeure en 2018 pour des dépassements de ses émissions de COV (composés organiques volatiles, reconnus comme hautement cancérogènes). Au moment de pointer du doigt certaines usines, le choix s'est donc porté sur celles-ci parce qu'elles figurent parmi les plus gros pollueurs de la zone, qu'elles se situent à moins de 7 km des habitations des plaignants et qu'elles sont très régulièrement hors la loi.

POLITIQUE DU "NO COMMENT"

Du côté des entreprises incriminées, Esso, Kem One et DPF disent ne pas vouloir "commenter une procédure en cours" et "réserver leurs argumentaires pour la justice". Mais la ligne de défense adoptée ces dernières années ne change pas. Le service communication d'ArcelorMittal fait valoir que l'usine de Fos-sur-mer est "engagée dans une démarche de réduction de son empreinte environnementale", et que des chantiers en ce sens sont en cours sur plusieurs installations du site : réduction des émissions de poussières à l'agglomération, investissement dans une nouvelle enfourneuse à la cokerie ou un nouveau gazomètre aux hauts-fourneaux.

Une logique de rattrapage du site de Fos, qui pourrait ne pas être étrangère à la multiplication de ses démêlés avec la justice sur ces questions : en juillet dernier, suite à une plainte de l'association France Nature Environnement, l'usine a été reconnue responsable de 36 infractions environnementales, et en décembre 2018, elle a été condamnée à une amende administrative pour pollution de l'air.

Mais c'est la première fois que la responsabilité des industriels, dans ce que beaucoup qualifient de "scandale sanitaire" de l'étang de Berre, fait ainsi l'objet d'un procès public. Une étape évidemment cruciale dans la longue bataille menée par une partie des hommes et femmes qui y vivent.

3 provence-alpes côte d'azur

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/aix-en-provence/pollution-de-l-air-sur-le-golfe-de-fos-14-riverains-attaquent-en-justice-trois-industriels-2447484.html

Pollution de l'air sur le golfe de Fos : 14 riverains attaquent en justice trois industriels

Publis le 03/02/2022 à 19\17 · Mis à jour le 03/02/2022 à 19\27 Écrit par Annie Wegnenègre, Porence Giroux et Sylvie Garat



Quatorze riverains du golfe de Fos poursuivent des industriels du bassin pour "trouble anormal de voisinage". La première audience s'est tenue ce jeudi devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence. Sept autres sont prévues au cours de l'année.

Karine habitait à Fos-sur-Mer, à moins de trois kilomètres des usines et de leurs rejets polluants. Son dossier est le premier examiné ce jeudi devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence.

Au total, ils sont 14 riverains du Golfe de Fos à demander des comptes à trois industriels : Arcellor Mittal Méditerranée, Dépôts pétroliers de Fos et Esso Raffinage.

La jeune femme a déménagé dès qu'elle a eu sa mutation. "J'ai dû attendre 13 ans avant de partir pour quitter cette pollution, explique-t-elle, et ça a été des années d'angoisse à voir ces fumées et sentir ces odeurs régulièrement."

Même si elle ne vit plus sur place, elle espère que ce procès obligera les industriels à mieux filtrer la pollution qui s'échappent de leurs cheminées. "J'estime que c'est un devoir de citoyen de dénoncer cette pollution de l'air".

Karine a rejoint Daniel Moutet et son association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), qui porte cette action en justice. Ça fait 40 ans qu'il subit cette pollution au quotidien.

Sur son téléphone portable, Daniel Moutet montre une photo prise de chez lui pas plus tard que lundi, en plein après-midi. Une torche dégageant des fumées noires, à un jet de pierre de sa maison. "Ça ne devrait plus exister, c'est catastrophique", dit-il.

"Moi, je ne veux pas faire fermer les usines, ce qu'il faut c'est qu'ils prennent conscience de ce qui sort".

Daniel Moutet mène ce combat depuis 2002, il reconnaît que des progrès ont été faits, mais il attend plus. "Qu'ils prennent conscience qu'on existe et qu'on vit à côté des industries, jusqu'à présent ils s'en foutent".

Des études scientifiques ont démontré les risques sanitaires auxquels sont exposés les habitants.

"Quand on habite à Fos-sur-Mer et qu'on est exposé à tous ces polluants, il faut savoir qu'on a trois fois plus de risques, notamment pour une femme de développer un cancer, on a deux fois plus de risques d'être porteur d'un diabète", souligne maître Julie Andreu, l'avocate des plaignants.

On ne vit pas de la même manière quand on vit à Fos, on vit avec une épée de Damoclès audessus de la tête.

Me Julie Andreu, avocate des plaignants

Les riverains dénoncent des nuisances exacerbées, un non-respect de la règlementation et des incidents à répétition. A l'audience, la défense d'Arcellor Mittal a assuré que l'usine est en parfaite conformité.

Le tribunal a mis sa décision en délibéré au 7 avril prochain. Sept autres audiences sont prévues au cours de l'année.



https://marsactu.fr/au-tribunal-la-pollution-du-quotidien-de-fos-se-devoile-pour-la-premiere-fois-enproces/

Devant la justice, les industriels de Fos minimisent les conséquence de leurs pollutions

REPORTAGE par Nina Hubinet le 4 Fév 2022 🗩 1

Le tribunal civil d'Aix examinait jeudi un premier cas d'habitante de Fos-sur-Mer qui assigne trois industriels pour troubles anormaux du voisinage. Face à son avocate qui rappelait les nombreuses infractions environnementales constatées, les entreprises se dédouanent de toute responsabilité et contestent même le fait qu'il y ait un problème de qualité de l'air.

> Dans le hall aux hautes colonnes du nouveau tribunal judiciaire d'Aix, jeudi matin, deux équipes de télévision ont tourné leurs caméras vers Daniel Moutet, président de l'Association de défense de l'environnement de Fos-sur-Mer (ADPLGF). "Regardez, ça c'est l'aciérie d'ArcelorMittal", ditil en montrant une photo sur son téléphone portable. On y voit un nuage marron-beige qui coiffe l'installation sidérurgique de Fos. La photo date de décembre, mais les fumées ont persisté depuis. "Forcément, avec le mistral des derniers jours, ils en ont profité", déclare-t-il encore.

On essaie de faire bouger les choses, même si on a peu d'espoir que ça change

Karine Pithon

Pendant que le tribunal se penche sur les premières affaires de la journée – prestations de serment de notaires ou conflit autour des servitudes d'une propriété -, les journalistes interrogent les plaignants de <u>ce procès pour</u> "troubles anormaux du voisinage"

contre des industriels de la zone de l'étang de Berre. Karine Pithon, ancienne habitante de Fos-sur-Mer dont le cas est examiné lors de cette première audience, a fait le déplacement depuis Pont-Saint-Esprit, en Ardèche, où elle a déménagé il y a trois ans. "Mes filles vont toujours

régulièrement à Fos quand elles sont chez leur père. Pour moi, c'est un devoir citoyen de participer à cette action en justice. On essaie de faire bouger les choses, même si on a peu d'espoir que ça change", déplore-t-elle.

L'ARGUMENT DU MISTRAL

Une petite heure plus tard, au sein de la salle d'audience, les discours tenus par les avocats des industriels donnent plutôt l'impression d'un retour en arrière. "Nous avons étudié le trajet des vents à partir de la station météo d'Istres, et il en ressort que la maison de madame Pithon était exposée à une fréquence de 1,6 % seulement aux vents venant de l'usine ArcelorMittal", argumente Joëlle Herschtel, l'avocate de la multinationale de l'acier. Comme il y a 40 ans, lors de la construction des usines, les industriels reprennent "l'argument du mistral": les vents du golfe de Fos repousseraient la pollution vers la mer. Dans sa plaidoirie, Julie Andreu, l'avocate des habitants, avance au contraire que les études d'Atmosud montrent que les vents dominants sur la zone viennent du sud et du sud-est, et qu'ils balayent largement l'ancienne maison de Karine Pithon. "Les jours sans vent sont aussi nombreux, et la stagnation est encore pire du point de vue de la pollution", détaille-t-elle de son côté.

Lorsque madame Pithon s'installe à Fos en 2010, elle sait évidemment qu'elle s'installe près d'usines. Mais le risque lui semble acceptable parce qu'elle pense que les industries respectent la réglementation.

Julie Andreu, avocate de la plaignante

L'un des arguments principaux de l'avocate des plaignants consiste à pointer les dépassements réguliers par les trois industriels incriminés des valeurs limites auxquelles ils sont autorisés par arrêté préfectoral : "Lorsque madame Pithon s'installe à Fos en 2010, elle sait évidemment qu'elle s'installe près d'usines. Mais le risque lui semble acceptable parce qu'elle pense que les industries respectent la réglementation." C'est lorsque

l'ancienne habitante de Fos découvre que les usines polluent plus que ce à quoi l'État les autorise que le préjudice d'anxiété apparaît, argue l'avocate.

DES MISES EN DEMEURE PRÉFECTORALE "ASSEZ ANODINES"

Ces écarts récurrents, parfois sanctionnés par des mises en demeure de la préfecture, sont à l'inverse décrits par Jean-Nicolas Clément, l'avocat d'Esso, comme étant simplement des indications "pour faire mieux" de la part de la Dréal, l'administration en charge de la surveillance de la pollution des sites industriels. Quant aux mises en demeure préfectorales, il qualifie celles adressées à Esso ces dernières années d'"assez anodines". L'une des deux avocates de DPF (Dépôts pétroliers de Fos), Juliette Bril, minimise également la portée des mises en demeure : "Cela a fait peur, mais c'est quelque chose de classique dans la vie d'un site industriel. L'administration en a besoin pour encadrer dans le temps le processus de mise en conformité."

Malgré ses différents rappels à l'ordre des autorités étatiques au cours de la dernière décennie, les trois industriels estiment d'ailleurs être totalement dans les clous. "Les émissions sont conformes à la réglementation et vont décroissant", affirme ainsi l'avocat d'Esso. "Le niveau autorisé des émissions totales annuelles du site a toujours été respecté", avance pour sa part l'avocate d'Arcelor, reconnaissant seulement des dépassements ponctuels sur le benzène en 2018, qui avaient donné lieu à une mise en demeure. Mais c'était pour la bonne cause : "C'était au moment de la réfection des fours de la cokerie, entreprise justement pour faire baisser les émissions de benzène."

MODES DE VIE

Julie Andreu s'appuie sur les études <u>Fos-Epseal</u> et <u>Index</u> dans sa plaidoirie, rappelant que les hommes habitant Fos-sur-Mer "ont deux fois plus de risques de développer un cancer que la moyenne nationale, les femmes trois fois plus", selon les résultats de la première de ces enquêtes. À l'inverse, Joëlle Herschtel, l'avocate d'Arcelor, la qualifie d'"étude psychosociologique", qui serait "fondée sur la perception qu'ont certains habitants de l'influence des facteurs environnementaux sur leur santé". Selon elle, cette méthode, "renforcerait l'excès de pathologies chez les personnes interrogées". À l'inverse, l'avocate des habitants reproche aux

études produites par les industriels d'avoir été réalisées par des cabinets d'expertises qu'ils ont eux-mêmes mandatés et payés.

L'avocat d'Esso critique de son côté le fait que ces études ne prennent pas en compte les "facteurs comportementaux", les "modes de vie" pour juger de problématiques de santé. De quoi rappeler les propos d'un ancien directeur de l'agence régionale de santé, qui avait affirmé il y a quelques années que les pathologies des habitants de l'étang de Berre étaient probablement liées au fait qu'ils "buvaient et fumaient"...

Si vous faisiez droit à la demande de la plaignante, ce serait la porte ouverte pour tous les riverains qui pourraient se prévaloir d'un préjudice d'anxiété

Joëlle Herschtel,avocate d'Arcelor

Pour conclure sa plaidoirie, l'avocate d'Arcelor insiste : "Rien ne permet de démontrer qu'il y ait plus de problèmes de qualité de l'air à Fos qu'ailleurs". Avant de déclarer que le procès en cours n'a "rien à voir" avec la procédure <u>ayant condamné Arcelor à une amende de 30 000 euros en juillet 2021</u>, suite à une plainte de France nature environnement. Et d'alerter le juge : "Si vous faisiez droit à la demande de la

plaignante, ce serait la porte ouverte pour tous les riverains qui pourraient se prévaloir d'un préjudice d'anxiété", là où le risque pour leur santé serait "seulement hypothétique". Une ligne de défense qui a des airs de politique de l'autruche. Les industriels le savent : après ces audiences viendront d'autres échéances, peut-être plus inquiétantes, dans le cadre de la procédure au pénal est également en cours. Le délibéré est attendu pour le 7 avril prochain.

CHARLIE HEBDO.fr

https://charliehebdo.fr/2022/02/ecologie/incendie-de-saint-chamas-chronique-dun-desastre-annonce/

ÉCOLOGIE

Incendie de Saint-Chamas : chronique d'un désastre annoncé



SIGOLÈNE VINSON • MIS EN LIGNE LE 10 FÉVRIER 2022

Fin décembre, dans cette commune du sud de France, un incendie se déclarait dans un centre de tri de déchets, provoquant des pics de pollution aux particules fines identiques à ceux de Pékin. Retour sur une catastrophe qui aurait pu être évitée et dont on peine encore à mesurer toutes les conséquences.

XCLU WEB







La ville de Saint-Chamas est une enclave, presque une île, au nord ou à l'ouest de l'étang de Berre, peut-être bien à son nord-ouest. Il faut absolument taire ses coordonnées ou, alors, elle cessera d'être un havre de paix. Oui, au milieu d'un décor sur-industrialisé, elle représente la sauvegarde, sûrement de notre espèce, sinon des foulques macroules et des libellules. Curieusement, dépourvue de grosses infrastructures polluantes, elle est la commune qui a subi le plus important accident industriel du territoire : l'explosion de sa poudrerie le 16 novembre 1936 qui entraîna la mort de 53 personnes et donna lieu à des funérailles nationales. Car alors, la poudrerie l'était aussi, nationale. Fermée définitivement en 1974, elle n'a jamais été remplacée par aucune autre industrie, elle avait déversé du salpêtre dans l'étang pour mille ans... Or, le 26 décembre dernier, un centre de tri de déchets a pris feu, lâchant dans les airs des taux d'on-nesait-quoi inégalés.

Cela faisait plusieurs mois que la mairie et son maire, Didier Khelfa, alertaient les services de l'État, relançaient la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sur une catastrophe écologique et sanitaire annoncée. Il était flagrant que le site de la société RECYCLAGE CONCEPT 13 accueillait plus de déchets (réputés non dangereux) que le seuil autorisé de 1000 m3.

Finalement, le 14 décembre, la Préfecture des Bouches-du-Rhône mettait la société en demeure de régulariser son activité avant la fin de l'année. Douze jours plus tard, l'incendie se déclarait pour durer un mois et demi, livrant des panaches noirs visibles de toutes les rives de l'étang et produisant des pics de pollution aux particules fines identiques à ceux de Pékin.

Les pompiers sont intervenus quotidiennement, seulement il fallait limiter l'usage de l'eau pour ne pas contaminer les terres. Une digue a d'ailleurs été aménagée afin que les résidus ne passent pas dans la Touloubre, rivière du bassin versant de l'étang; les nappes phréatiques étaient quant à elles d'ores et déjà profondément atteintes.

L'association ATMOSUD, agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été dépêchée pour effectuer des relevés, mais les capteurs ne captent que ce qu'on leur demande de capter. Or, c'est l'un des problèmes encore irrésolus de l'affaire, en plus de l'origine du feu, accidentel ou intentionnel. S'il a été estimé que 30 000 m3 de déchets étaient en réalité entreposés, leur nature reste indéterminée et, de fait, indéterminable. Peut-être étaient-ils dangereux. Il existait bien des registres consignant leur teneur, mais selon différentes versions des employés, ils auraient été, au choix, volés la veille de l'incendie ou seraient partis en fumée avec tout le reste.

ATMOSUD a évidemment mesuré les taux de particules fines au plus fort de l'incendie, un pic de 985 ug/m3 a été enregistré, une valeur qui dépasse de beaucoup les valeurs limites fixées par l'OMS, et c'est un risque pour les habitants, plus de 400 signalements de symptômes réactionnels, touchant notamment les voies respiratoires, ont été recueillis.

Les villes de Saint-Chamas et de Miramas, rejointes par des associations de défense environnementale et des riverains, ont déposé plainte contre X le 3 février devant le Pôle Santé Publique Environnement du Tribunal Judiciaire de Marseille pour mise en danger de la vie d'autrui et atteintes à l'environnement.

Le maire de Saint-Chamas, Didier Khelfa, peu habitué à ce genre de situation, œuvrant pour que ses administrés vivent dehors et s'ébattent dans l'étang, voudrait que cet incendie ouvre une réflexion sur la gestion de nos déchets et l'installation des petits centres de tri. Car ce type de sociétés, celle-là en l'occurrence non-assurée, ne sont soumises à aucune autorisation administrative ni à aucun contrôle, seule une déclaration suffit pour qu'elles voient le jour.

Oui, il voudrait faire changer la réglementation. Les maires ont-ils encore un peu de pouvoir? On aimerait que celui-là en ait... •



https://www.laprovence.com/article/papier/6661224/jean-hetsch-proposer-une-reelle-qualite-de-vie.html

MARDI 15/02/2022 à 11H21 | POLITIQUE | FOS-SUR-MER

Jean Hetsch, maire PS de Fos-sur-Mer : "Proposer une réelle qualité de vie"

Malgré le contexte sanitaire, Fos-sur-Mer a pu faire avancer de nombreux dossiers l'année passée. Le maire Jean Hersch (PS) les évoque, et brosse le tableau des mois à venir

2021 a été marquée par des incidents sur le site de l'usine ArcelorMittal. Selon vous, sa réaction a-t-elle été suffisante ?

Sur cette série, il est clair qu'il n'est pas normal que cinq incidents du même type se produisent en quelques mois. Une réunion a été organisée en décembre avec la préfecture, et j'ai bien perçu la prise de conscience de l'entreprise. Qu'elle accélère sur son calendrier de mise en route d'une installation qui permettra de brûler des gaz de cokerie avant leur diffusion dans l'atmosphère, tant mieux. Mais je n'ai pas les éléments qui me permettraient de comprendre pourquoi ces événements sont arrivés, quelle est la responsabilité du réseau électrique. La problématique reste d'agir sur la prévention de ces incidents, et pas seulement en terme curatif. Je sais qu'ArcelorMittal suit tout cela de près, mais nous allons continuer à être vigilants aux nuisances de ce site, comme à celles des autres sites classés Seveso. Nous restons tout à fait conscients que nous vivons juste à côté d'une zone industrielle.



https://www.maritima.info/depeches/industrie/berre-l-etang/81407/berre-l-etang-lyondellbasell-pre-pare-son-grand-arret-a-partir-du-23-fevrier.html

Berre l'Etang : LyondellBasell prépare son grand arrêt à partir du 23 février









LyondellBasell va procéder à l'arrêt planifié de toutes ses installations pour l'inspection et la maintenance de son site de Berre. Le 23 février, le processus d'arrêt des unités commencera. Il devrait durer jusqu'en mai. Pendant cette période, des épisodes de mise à la torche pourront intervenir

Le Grand Arrêt est un événement majeur pour la sécurité, la fiabilité et l'opérationnalité du site. Au cours de ce processus, le recours occasionnel à la torche pourrait se produire, notamment lors des phases successives d'arrêt (fin février) et de démarrage (fin avril-début mai) des unités.

Une torche est un dispositif de sécurité utilisé pour brûler en toute sécurité les hydrocarbures excédentaires, les empêchant ainsi d'entrer directement dans l'atmosphère.

Par ailleurs, en raison de la grande activité, le trafic pourrait se densifier aux abords du site. Des retombées économiques pour la Ville

Exigé par la loi, le Grand Arrêt a lieu tous les six ans. Les travaux visent à rendre l'usine plus sûre et plus économe en énergie. Il s'agit du plus important investissement de maintenance de l'histoire du site, puisqu'il représente plus de 100 millions d'euros.



 $\frac{https://www.maritima.info/tv/programmes/la-quotidienne-le-jt-07-07-17.aspx/14996/le-journal-du-mercredi-2-mars-2022.html}{}$

Maritima TV: Le journal du mercredi 2 mars 2022



À la une du JT, un drone pour renifler la pollution sur l'étang de Berre

Une nouvelle étape devrait bientôt être franchie dans l'analyse des polluants sur l'étang de Berre ... L'association de défense et de protection du golfe de Fos, l'ADPLGF vient de se doter d'un drone capable d'aller analyser en l'air les fumées qui se produisent lors des différents incidents industriels chez nous ...



 $\underline{https://www.arte.tv/fr/videos/100834-004-A/arte-regards-fos-sur-mer-les-sentinelles-de-la-pollution/arte-regards-fos-sentinelles-de-la-pollution/arte-regards-fos$





https://www.maritima.info/actualites/industrie/fos-sur-mer/14084/fos-sur-mer-un-nouvel-incident-technique-chez-arcelormittal.html

Fos-sur-Mer: Un nouvel incident technique chez ArcelorMittal









L'incident s'est déroulé à 3h15 du matin, dans la nuit de mardi à mercredi. La raison évoquée est toujours la même : un problème électrique a conduit à la mise en sécurité des installations, et libéré les gaz de la cokerie dans l'atmosphère.

2022 avait pourtant bien commencé pour ArcelorMittal. Après une année 2021 marquée par cinq incidents majeurs (le 11 mars, les 6 et 11 août, le 12 septembre et le 26 novembre), provoquant à chaque fois une libération impressionnante de gaz dans l'atmosphère, la situation était doucement revenue à la normale.

Mauvais timing

C'est donc dans la nuit de mardi à mercredi qu'un nouveau panache de fumée jaune s'est dégagé du complexe. Un mauvais timing pour l'industriel, qui devait participer le lendemain à une réunion bilan du dispositif Réponses, centré sur la dépollution du pourtour de l'étang de Berre.

Interrogé, le président d'ArcelorMittal Méditerranée, Bruno Ribo, a rappelé qu'un investissement était toujours en cours pour sécuriser les fours de la Cokerie : il devrait permettre, d'ici le mois de septembre, l'allumage automatique des 28 chandelles de l'usine en cas d'incident. Des chandelles qui ont pour mission de brûler les gaz plutôt que de les libérer dans l'atmosphère.

"Ça ne sert à rien"

Contacté par la rédaction de Maritima, Daniel Moutet dénonce un investissement qui ne va pas dans la bonne direction: "Au lieu d'éviter les incidents, ils capitalisent sur les chandelles... Ce sera juste "moins pire" pour l'atmosphère." Le président de l'association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) n'était pas présent au bilan du dispositif Réponses mercredi soir : "Réponses ? Je n'y vais plus, ça ne sert à rien", nous a-t-il confié avant de raccrocher.

Pour rappel, ArcelorMittal, Esso et les Dépôts Pétroliers de Fos ont tous les trois été assignés en justice début février par un collectif de riverains, pour "pollution et trouble anormal du voisinage". Un premier délibéré est attendu le 7 avril prochain.



 $\frac{https://www.sudouest.fr/environnement/dechets-en-france-des-centres-de-tri-obeses-et-dange-reux-9658502.php$

Déchets : en France, des centres de tri « obèses » et dangereux

② Lecture 2 min

Accueil • Environnement



Par Sudouest.fr avec AFP Publié le 11/03/2022 à 9h47

S'ABONNER









L'incendie d'un centre de déchets près de Marseille, pendant un mois et demi, a provoqué une pollution digne de celle de Pékin et a révélé au grand public des installations peu contrôlées au fonctionnement opaque.

À Saint-Chamas, au bord de l'étang de Berre, le maire Didier Khelfa ne décolère pas : il avait vu les déchets s'accumuler dans l'entrepôt de Recyclage Concept 13, sans aucun tri, jusqu'à en toucher le plafond. L'élu avait « tiré la sonnette d'alarme » dès avril, dénonçant auprès de l'État les « dérives » de cette entreprise autorisée à stocker 990 m³ de déchets seulement. « Là on est à 20 000, 30 000 m³! », s'indignait-il début janvier, alors que le feu, déclenché le lendemain de Noël, couvait encore.

Des « non-conformités » constatées

Relancée à plusieurs reprises par l'élu et des associations, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) avait inspecté le site en septembre. Résultat : des « non-conformités », notamment en termes de sécurité, et un « dépassement de seuil d'enregistrement nécessitant une régularisation ».

Le 14 décembre, la préfecture mettait en demeure RC13 d'évacuer les « volumes de déchets excédentaires » pour « limiter le risque d'incendie », avec un mois pour se mettre en conformité.

Trop tard ? Le 26 décembre, un incendie « sans précédent », selon les pompiers, se déclenchait dans l'entrepôt, asphyxiant durablement les habitants de Saint-Chamas. Selon Atmosud, qui surveille la qualité de l'air dans la région, les niveaux de particules fines étaient comparables à ceux de « Pékin les jours de pics ».

Incendies fréquents

Les incendies de centres de tri sont fréquents, selon l'association écologiste « Robin des bois », qui en a recensé 128 en 2020 en France sur des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le phénomène s'est accentué à partir de 2018, relève Jacky Bonnemains, porte-parole de « Robin des bois », quand la Chine, premier importateur mondial de déchets, a « fermé ses portes aux poubelles de l'Europe », faisant enfler des décharges françaises déjà pleines.

Cette accumulation dans des entrepôts non adaptés (celui de Saint-Chamas ne disposait pas de borne à incendie par exemple), la présence de déchets instables et inflammables et le manque de surveillance des sites constituent un cocktail propice aux incendies, criminels ou non. Pour le sinistre de Saint-Chamas, une enquête a été ouverte au parquet de Marseille.

« Ces gens n'ont rien de professionnels du déchet, à la base ce sont souvent de petites entreprises de travaux publics », poursuit M. Bonnemains. RC13 s'est ainsi enregistrée au greffe en 2019 comme « exploitant de gravières et sablières ». « Il fallait bien qu'on fasse de la trésorerie, donc oui, on faisait rentrer des déchets » confiait la responsable commerciale de l'entreprise en décembre dernier, assurant avoir prévu de les trier « dans un second temps ».

Système « mafieux »

Pour Richard Hardouin, président de France nature environnement dans les Bouches-du-Rhône, dénonce « un système mafieux. Ces sociétés « n'ont aucune intention de respecter la loi, ça casserait leur modèle économique qui est d'acheter des déchets à bas prix pour ensuite les enfouir au lieu de les trier et les valoriser ».

Les contrôles des ICPE sont eux aussi insuffisants, selon les associations, et les mesures qui en découlent trop lentes. À Saint-Chamas, même après l'incendie, les autorités ont été confrontées à des délais imposés avant de pouvoir démolir le bâtiment puis évacuer les déchets. « Les procédures de mise en demeure sont assez contraignantes parce que c'est un exploitant privé, fut il défaillant, irrespectueux des réglementations », expliquait le sous-préfet d'Istres en janvier.

L'affaire est remontée jusqu'à Paris. Des élus ont demandé au gouvernement la suppression du régime de déclaration, qui permet à ces entreprises de s'installer sans contrôle préalable.

Sanctions exemplaires

La ministre Emmanuelle Wargon, déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, a appelé à des « sanctions exemplaires » et à une « modification du droit des installations classées » : mais pas question de soumettre tous les centres de tri à une procédure d'autorisation, ce qui « conduirait en effet à réduire le nombre de centres, mais avec un très gros risque de multiplication des dépôts sauvages ».

Pour Jean Sansone, de SOS corruption 13, se pose aussi la question de la responsabilité des producteurs de déchets : « Quand une mairie passe un marché à 6 000 euros la tonne par exemple, au lieu des 10 000 euros officiels, elle sait que les déchets ne vont pas être traités dans les règles ». Selon la loi, toute structure est responsable des déchets qu'elle produit.



https://www.francebleu.fr/infos/environnement/fos-sur-mer-un-drone-pour-analyser-la-pollution-in-dustrielle-1648646354

Un drone pour analyser la pollution industrielle à Fossur-Mer

Mercredi 30 mars 2022 à 19:31 - Mis à jour le jeudi 31 mars 2022 à 9:21 - Par Quentin Perez de Tudela, France Bleu Provence, France Bleu









L'association de défense du golfe et du littoral a décidé de faire voler un appareil pour effectuer des prélèvements de particules fines. Les échantillons seront ensuite analysés en laboratoire pour évaluer la dangerosité des fumées dégagées par les sites Seveso du pourtour de l'étang de Berre.



Le coût de l'opération est estimé à plus de 20 000 euros, financés par la ville de Fos-sur-Mer. © Radio France - © Quentin Perez de Tudela

À dix jours du premier tour de la présidentielle, France Bleu Provence choisit de vous parler, ce jeudi matin, de la qualité de l'air, dans l'une des régions les plus polluées de France. En 2017, une étude de l'Agence de sécurité sanitaire montrait qu'à Fos-sur-Mer, le taux de cancer était deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

Avec la vingtaine de sites Seveso, les sources de pollutions sont nombreuses. Pour évaluer la dangerosité de ces pollutions industrielles, l'association de défense du golfe de Fos a désormais une nouvelle arme. Un drone, capable de capter des particules fines provenant des cheminées des usines.

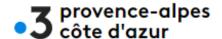
Résultats en milieu d'été

Le robot, d'1 mètre 20 d'envergure et de six hélices, tracte dans les airs un préleveur de particules fines. L'appareillage a **interdiction de survoler les usines** pour des raisons de sécurité, mais il doit s'en approcher le plus possible : "Ça, c'est un haut-fourneau qui crache, voilà... Et ça, ça me rend malade parce que les gens vont respirer ça tôt ou tard, s'emporte Daniel Moutet, président de l'association de défense du golfe de Fos et du littoral. C'est la première fois que de telles analyses sont effectuées", précise-t-il.

"Ça, c'est un haut-fourneau qui crache... Et ça me rend malade parce que les gens vont respirer ça tôt ou tard", s'emporte Daniel Moutet, président de l'association de défense du golfe de Fos et du littoral.

Actuellement, la **composition précise** de ces dégagements est *"inconnue"*, selon Daniel Moutet qui a décidé de se lancer dans cette opération après la mort du fils de l'une de ses connaissances. "Un enfant de trois ans qui meurt d'un cancer, ça fait très, très mal. C'est par rapport à ça que je me bats".

Les analyses permettront, peut-être, d'apporter des explications. Les résultats seront **connus** dans le courant de l'été.



https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/ fos-sur-mer-un-drone-pour-traquer-la-pollution-industrielle-2515488.html

Fos-sur-Mer: un drone pour traquer la pollution industrielle

Public le 31/03/2022 à 10h54 . Mis à jour le 31/03/2022 à 10h55 Ecrit par Louise Bellowff, Laura Cadeou, Frédéric Renard-



Après avoir contracté le diabète, un habitant de Fos-sur-Mer a eu l'idée de construire un drone traqueur de pollution pour dénoncer les effets néfastes des fumées des usines.

Après deux ans de fabrication, le traqueur de pollution fait ses premiers prélèvements. Suspendue à un drone, la machine est constituée d'un préleveur d'air avec un filtre à particules à quartz et d'une sphère pour capter les gaz. Le but : évaluer la dangerosité des fumées dégagées par les sites Seveso autour de l'étang de Berre.

Le vent des hélices du drone pouvant dissiper les fumées, le traqueur est accroché à six mètres du drone.



Les riverains prennent les choses en main

Son inventeur, Daniel Moutet, est un habitant de Fos-du-Mer, président de l'association de défense et de protection du littoral et du golfe de Fos (ADPLGF).

Excédé par les fumées rejetées par les usines et après avoir contracté le diabète, il a déposé plainte contre Arcelor Mittal, Esso et les dépôts pétroliers de Fos, comme 13 autres riverains, pour mise en danger criminelle.

"Pourquoi il y a tant de cancers, pourquoi il y a tant d'asthme, de diabète... C'est à l'ARS de se préoccuper de ça. A partir du moment où on lance ce traqueur, les résultats tomberont et ils seront demandeurs des résultats."



Daniel Moutet fait voler le traqueur pour la première fois. • © Frédéric RENARD / FTV

L'objectif de cette machine volante : capturer l'équivalent de trois litres d'air au cœur des panaches de fumée pour connaître leur composition chimique. L'analyse est ensuite confiée à l'institut écocitoyen de Fos.

"Quand des polluants sortent d'une cheminée, ils subissent les effets du soleil, de l'eau, en gros de l'atmosphère qui est assez agressive. Ils subissent une chimie atmosphérique qui les transforment en d'autres polluants jusqu'aux poumons des citoyens", explique Philippe Chamaret, directeur de l'institut écocitoyen.



Institut écocitoyen de Fos. • © Frédéric RENARD / FTV

A l'institut écocitoyen, des équipes de scientifiques mesurent également les polluants absorbés par des végétaux comme les lichens.

Baisse des dioxines, les autres polluants en hausse

"On a constaté une baisse des dioxines qui coïncide avec l'annonce de certains industriels d'avoir baissé leurs émissions en dioxines, remarque Julien Dron, responsable scientifique à l'institut écocitoyen. C'est vrai pour les dioxines mais ça ne l'est pas forcément pour les autres polluants notamment les hydrocarbures et les PCB qui ont plutôt tendance à augmenter".

Selon une étude indépendante menée par l'Agence nationale de la sécurité sanitaire (Anses) datant de 2017, à Fos-sur-Mer, les femmes ont trois fois plus de cancer du col de l'utérus que dans le reste de la France.

Il y a aussi quatre fois plus de diabète de type 1 et 15% de probabilité d'avoir de l'asthme à l'âge adulte contre 10% en moyenne dans le pays.

L'étang de Berre est l'une des plus grandes zones industrielles de France.



https://www.lamarseillaise.fr/environnement/outil-de-connaissance-pour-citoyens-GHLM069087

Fos-sur-mer : l'Institut éco-citoyen outil de connaissance des pollutions

Le collectif Alternatiba ouest étang de Berre a convié l'Institut éco-citoyen de connaissance des pollutions à une réunion publique sur le thème « Pollutions et santé » mardi soir à la salle du Grès à Martigues. Questions sensibles avant la marche « Vérité et justice pour la santé environnementale ».

JEAN-FRANÇOIS ARNICHAND / BOUCHES-DU-RHÔNE / 06/04/2018 | 07H33

La participation à la réunion publique de mardi montre à quel point la question des atteintes des pollutions à la santé est sensible autour du Golfe de Fos et de l'étang de Berre. Mises en lumière par les études Fos Epseal et Scenarii notamment, ces questions demeurent complexes.

Le rôle de l'Institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions créé à Fos-sur-Mer en 2010, « dans un environnement industriel et en plein cœur de la polémique qui a accompagné l'installation de l'incinérateur de la Communauté urbaine de Marseille », comme le rappelle Philippe Chamaret, directeur de l'IECP, est justement de produire « une connaissance scientifique partagée et légitime ».

L'Institut éco-citoyen est formé d'un Conseil d'administration composé d'acteurs du territoire (associations, collectivités, trois scientifiques, deux industriels, la Chambre d'industrie et de commerce et le GPMM), d'un Conseil scientifique qui comprend quinze chercheurs de l'Université ou du CNRS et d'un Observatoire citoyen de l'environnement composé de 70 volontaires. Dix personnes composent l'équipe de l'Institut écocitoyen (dont trois docteurs en sciences).

Dominique Robin (Air Paca) : « Une norme est toujours un équilibre entre l'économie, la santé et le social »

L'IECP est financé pour un tiers par la ville de Fos-sur-Mer et pour deux tiers par la métropole. Questionné par la salle sur l'indépendance de l'Institut, Philippe Chamaret a précisé qu'« il n' y a pas eu d'intrusion des décideurs politiques ». Quant à la façon de communiquer avec les industriels, pour Philippe Chamaret, ceux-ci ne forment pas « un bloc monolithique » et l'IECP « n'est pas une structure officielle mais une association ». Son rôle n'est donc pas de contrôler les sites de la zone industrialo-portuaire mais « d'écrire une carte d'identité des pollutions » selon Véronique Granier (Institut éco-citoyen). Et, ajoute Philippe Chamaret, de « faire bouger les lignes au niveau réglementaire ».

La question des particules ultra-fines La première étude générale menée en 2011 avait pour objectif « d'avoir une vision de l'ensemble des composants de l'air de Fos ». Grâce à un appareil placé dans le quartier des Carabins, « on a mesuré des particules ultra-fines à des taux relativement élevés » précise Philippe Chamaret. Ces polluants n'étant mesurés que depuis une quinzaine d'années, il n'y a pas de normes à ce jour.

L'actuelle étude « Index » sur le rapport entre pollution de l'air et santé vise, elle, à appréhender les différences d'imprégnation entre des habitants volontaires de Fos et de Saint-Martin de Crau, ville plus éloignée de la zone industrialo-portuaire, à partir d'analyses de sang et d'urines. Les résultats de l'étude seront présentés le 28 mai. L'étude « Index » « sera suivie d'une autre sur le diabète sur laquelle Santé publique France nous accompagne » indique Véronique Granier. Mais pour Jean-Claude Cheinet (MNLE), « il manque une véritable étude épidémiologique : on se heurte à une inertie délibérée des pouvoirs publics ».

Toutes ces questions seront à nouveau sur le devant de la scène le 1er mai à Fos, pour le départ de la « marche vérité et justice pour la santé environnementale ».



 $\frac{https://www.laprovence.com/article/papier/6721503/pollution-industrielle-a-fos-la-premiere-plai-gnante-deboutee.html$

Pollution industrielle à Fos : la première plaignante déboutée

En février, Me Andreu avait pointé les préjudices de sa plaignante, d'anxiété et de trouble anormal de voisinage

Par LaProvence



En février, Me Andreu avait pointé les préjudices de sa plaignante, d'anxiété et de trouble anormal de voisinage. À grand renfort d'études, elle avait déployé le cocktail de polluants planant dans le golfe de Fosparticules fines, CO2, benzène, cobalt, antimoine... - et recensé les incidents ayant entraîné des dépassements des seuils réglementaires et les mises en demeure adressées aux trois entreprises ciblées "pour leurs manquements importants et fréquents".

Dans son jugement, le tribunal relève qu'il est "notoire que Fos et ses alentours subissent des (...) émanations des très importantes activités industrielles qui y sont développées depuis une soixantaine d'années dans le cadre des politiques de développement industriel (...) Les troubles dont se plaint Mme Pithon sont la conséquence prévisible et donc normale des choix de société effectués depuis plusieurs décennies".

Me Andreu, passablement effarée par ces conclusions, a plaidé d'emblée : "Ce n'est pas le procès de l'activité industrielle d'usines qui créent de l'emploi et répondent à des besoins, mais celui du respect de normes posées pour garantir la population qui vit à proximité.

Vous dites, s'adresse-t-elle au président Christophe Vivet, que 'le choix industriel historique a pour corollaire nécessaire l'augmentation des émanations polluantes sur ce site'. C'est sacrifier les habitants à la pollution. Or, c'est le non-respect de la réglementation qui est la cause du trouble. Personne ne nie la pollution, pour preuve, les entreprises poursuivent des travaux d'amélioration de leurs équipements". Elle rappelle qu'en juillet 2021, Arcelor a été condamnée à verser 30 000€ de dommages et intérêts à France Nature Environnement pour infractions environnementales et "manquements caractérisés et répétés sur une longue période".

"Vous dites que les troubles sont la conséquence prévisible de choix politiques. C'est ne pas tenir compte des rappels à la loi, des rapports de l'inspection du travail qu'elle avait listés. Vous dites que l'angoisse des plaignants vient d'une prise de conscience environnementale récente. Non : l'angoisse, c'est à cause des pathologies développées par des riverains, par la connaissance d'études qui ont fait le lien entre pollution et santé humaine".

"Est-ce une activité industrielle normale que des dépassements récurrents, des mises en chandelle comme l'été dernier chez Arcelor ? Ces 8 et 9 mars à nouveau, elle a opéré une libération de 7500m3 de gaz toxiques dans l'atmosphère."

Pour sa nouvelle plaignante, Mme Anane, mère de famille vivant à 5 km d'Arcelor, décédée en 2021, "je ne demande pas le retrait des usines mais leur mise en conformité. On va encore me répondre qu'on ne peut établir de lien de causalité avec la masse de polluants rejetés mais la notion de préjudice d'anxiété a été consacrée par les arrêts amiante pour des salariés exposés qui n'étaient pas encore malades et la jurisprudence l'a élargi à tout salarié exposé à un risque nocif".

Me Andreu conclut sur la décision du tribunal qui a débouté la première plaignante, sur fond du 2e combat qu'elle livre, et des 12 autres à venir : "Ce qui est inquiétant avec ce jugement, c'est qu'aucun industriel n'a de raison de s'inquiéter de son incidence. Vous leur permettez demain de ne pas respecter la réglementation."

L'avocate de DPF reprend son argumentaire de février sur l'activité de son client qui se limite à distribuer des produits déjà raffinés ; celui d'Esso sur la fiabilité des études visées. Pour Arcelor, Me Herschel entre dans le détail des contrôles permanents de l'administration sur son client, affirme qu'il n'y a pas à Fos de "surexposition des riverains, pas plus de prévalence des pathologies qu'ailleurs". Elle balaye les incidents répétés de l'été passé désormais sous contrôle, assure-t-elle, avec les torchères à l'oeuvre. "Les effets toxiques et irritants des épisodes sont restés concentrés sur le site et n'ont pas d'impact sur la population, sinon d'un point de vue olfactif."

Pour Sylvie Anane, elle relève qu'avec un dossier médical si lourd, il est presque normal qu'elle ait cherché à y poser une cause. Mais, pointe-t-elle, elle a emménagé en 1996, six ans après, elle souffrait d'une angine de poitrine puis, d'un premier cancer. La période de latence entre l'exposition supposée et la maladie "n'est pas significative". Et d'interroger sur les études établissant un lien de causalité entre l'exposition à certaines substances et le développement de cancers précis. Est-on dans ce cadre ?

"À la différence de l'amiante - concernant des salariés, pas des riverains - où l'on sait identifier les pathologies qui lui sont liées, et le risque d'aggravation, il en va autrement avec les différentes pollutions industrielles".

L'affaire a été mise en délibéré au 2 juin.

Rappel des faits

En 2019, 14 personnes ont attaqué en justice des industriels du Golfe de Fos pour trouble anormal de voisinage. En cause, les émanations dans l'atmosphère d'une pléiade d'industries, dont 22 classées Seveso. Ceci, alors que se sont multipliées au cours de ces dernières années des études pointant l'impact sur la santé humaine de la pollution, particulièrement concentrée aux environs des Arcelor Mittal, Esso et Dépôts pétroliers de Fos (DPF), ciblés par les plaignants. Ils sont défendus par le cabinet marseillais TTLA, représenté par Me Julie Andreu. Les audiences s'étaleront jusqu'au mois de décembre avec, en bouquet final, Daniel Moutet de l'association ADPLGF, lanceur d'alerte historique. Par ailleurs, une plainte au pénal a été déposée par le même cabinet spécialiste de l'environnement avec 200 plaignants : l'affaire est toujours en cours d'instruction par le pôle santé publique du parquet de Marseille et devrait configurer un procès majeur et inédit en matière de pollutions industrielles. Hier, le tribunal aixois a rendu publique sa décision sur l'audience de février. Il a débouté la première plaignante qui va faire appel. Le délibéré a été livré quelques minutes avant que Me Andreu ne plaide le deuxième dossier de cette salve d'attaquants. Dans la salle d'audience, Toumi Anane, dont l'épouse Sylvie est décédée en 2021 de multiples cancers. Elle en attribuait une large responsabilité à l'air vicié fosséen.

Les cancers en série de Sylvie, décédée en 2021

Sylvie Anane est décédée le 24 novembre 2021 à la suite des multiples cancers qu'elle avait développés et qu'elle attribuait en partie à la pollution. À 38 ans, en 2001, elle fait une angine de poitrine ; suivront cancer de l'ovaire, de la thyroïde, du sein, du poumon, mais aussi diabète et obésité morbide... "Elle a fait des recherches vaines sur d'éventuels facteurs génétiques, plaide l'avocate. Avec l'étude Fos-Espeal, elle s'est interrogée sur l'origine de ces cancers et sa proximité avec les industries. Elle a pris conscience d'avoir été exposée jour et nuit à des dépassements des seuils de pollution. Elle voyait de sa fenêtre les panaches de fumée après les incidents, répétés, subissait les odeurs. Elle a arrêté d'aérer, de consommer les oeufs de ses poules. Quand on parle d'amiante, c'est un seul agent cancérogène ; dans le golfe de Fos, il s'agit d'une multitude".

Me Andreu a réclamé 30 000€ au titre du préjudice d'anxiété, 20 000 pour celui de jouissance de son bien. Elle réclame aussi des indemnités pour son mari, atteint de plusieurs maux dont thyroïdien, tandis que leurs deux enfants sont tous deux traités pour la thyroïde.



https://www.maritima.info/depeches/justice/fos-sur-mer/82277/pollution-de-fos-etre-voisin-des-in-dustries-c-est-accepter-le-risque-.html

Pollution de Fos: "être voisin des industries c'est accepter le risque"



Le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence a rendu son verdict dans l'affaire qui oppose les habitants de Fos-surmer et les industriels sur la question de la pollution. Pour mémoire, en 2019, 14 riverains représentés par la Cabinet d'avocats TTLA ont décidé d'attaquer en justice des industriels du Golfe de Fos pour Trouble Anormal de Voisinage. Dans sa décision du 7 avril, le tribunal estime que "le trouble ne présentait pas un caractère anormal au motif qu'être

voisin des industries signifie accepter le risque « prévisible » lié à la pollution provoquée par l'activité industrielle."

Il précise également "Concernant l'existence des troubles de voisinage, il n'est pas contesté, et il est notoire, que la ville de Fos-sur-Mer et ses alentours subissent des troubles de voisinage liés aux émanations des très importantes activités industrielles qui y sont développées depuis une soixantaine d'années, dans le cadre général des politiques publiques de développement industriel national. L'appréciation, qui doit être concrète, du caractère normal ou non de ces troubles ne peut que prendre en compte ces circonstances historiques, qui ont amené la région de Fos-sur-Mer à être choisie, en raison de son emplacement géographique, pour être un des principaux sites nationaux de développement industriel.

Or ce choix collectif et soutenu dans le temps de concentration de très nombreuses activités industrielles sur un site unique a pour corollaire nécessaire l'augmentation des émanations polluantes sur ce site. Cette circonstance a d'ailleurs été prise en compte par l'Etat, qui a mis en place au fil des décennies un système de réglementation et de contrôle des activités polluantes, dont le caractère concret et effectif ressort des pièces et explications des parties. Il s'en déduit que par ce choix collectif les troubles liés aux émanations locales de substances polluantes ont de manière générale été considérés comme acceptables au regard de la contrepartie que constituait le développement industriel national (...) Il s'en déduit que les troubles dont se plaint aujourd'hui Madame PITHON sont la conséquence prévisible et donc normale des choix de société effectués depuis plusieurs décennies, et qu'ils doivent donc être considérés comme ne présentant aucun caractère anormal ».

Pour l'avocate des riverains, Me Julie Andreu : "En dépit des multiples infractions à la règlementation et des nombreux rappels à la loi par les services d'inspection, le juge a exonéré les industriels de toute responsabilité et a banalisé une exposition qui sort pourtant du cadre de la normalité car non conforme à la réglementation. Le Tribunal a ainsi décidé que les habitants de Fos sur Mer sont les sacrifiés de la pollution, en considérant que le développement industriel Français prime sur leur santé.

Alors que la santé publique et l'environnement doivent être pris en compte par la voie judiciaire afin de rappeler que vivre dans un environnement sain est un droit pour tous, la

requérante, qui souhaitait faire du respect des normes une garantie de vivre sereinement à quelques kilomètres de la zone industrielle de Fos, n'a pas été entendue.

La requérante qui ne peut accepter un tel jugement décide donc d'en interjeter appel.

Une affaire inédite

Le Golfe de Fos présente la particularité de concentrer une multiplicité d'activités industrielles et un bassin de vie dense, qui s'est développé parallèlement à l'essor économique de la zone. Un dynamisme non sans coût environnemental et sanitaire : depuis plusieurs années, les études scientifiques se multiplient et mettent en exergue l'ampleur de la contamination des milieux naturels et des risques sanitaires auxquels sont exposés les habitants du Golfe de Fos. La contribution majeure des industries de la zone à cette catastrophe sanitaire n'est plus à démontrer.

Pour la première fois dans cette région, des riverains exposés quotidiennement à un cocktail de polluants recherchent la responsabilité d'industriels situés à quelques kilomètres seulement de leurs habitations, en raison des conséquences néfastes de leurs activités. Des nuisances exacerbées, entre non-respect de la réglementation et incidents à répétition La presse locale s'en fait régulièrement l'écho : les habitants du Golfe de Fos sont bien trop souvent témoins d'incidents d'exploitation, et d'émissions importantes accompagnées d'odeurs nauséabondes, de bruit, d'irritation des yeux et des voies respiratoires, etc. Outre ces incidents à répétition, certains industriels sont régulièrement rappelés à l'ordre par les services de la DREAL pour non-respect de la réglementation en matière de prévention des risques et de valeurs limite d'émission de polluants.



https://reporterre.net/Usines-a-Fos-sur-Mer-les-sacrifies-de-la-pollution-se-battent-en-justice

Usines à Fos-sur-Mer : les « sacrifiés de la pollution » se battent en justice



Autour du golfe de Fos, dans les Bouches-du-Rhône, 500 000 personnes vivent entourées de 200 usines. Pour la première fois, la justice se penche sur ces « sacrifiés de la pollution ». Une plaignante a déjà été déboutée.

Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), reportage

« Déboutée » : la sentence est tombée sur le smartphone des avocats à 11 heures, le 7 avril dernier, au tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence. Karine Pithon, qui a habité dix ans à Fos-sur-Mer dans l'inquiétude permanente des

conséquences de la pollution industrielle sur sa santé et celle de ses deux enfants a perdu. « Par cette décision, vous reconnaissez que les habitants de Fos sont les sacrifiés de la pollution », s'est exclamée l'avocate Mº Julie Andreu. Dans leur jugement, les trois magistrats écrivent : « La qualité de l'air dans la région de Fos-sur-Mer est la conséquence de choix effectués au fil des années par les acteurs publics et privés. Il s'en déduit que les troubles dont se plaint aujourd'hui Madame Pithon sont la conséquence prévisible et donc normale des choix de société effectués depuis plusieurs décennies, et qu'ils doivent donc être considérés comme ne présentant aucun caractère anormal. » Le trouble existe aux yeux des juges, mais il est « acceptable ».

Trois des entreprises de cette zone industrielle aux 200 usines, l'une des plus grandes d'Europe, sont accusées de pollution : ArcelorMittal, Dépôts pétroliers de Fos (DPF) et Esso. Industriels et habitants s'affrontaient début avril pour la première fois devant un juge et ses deux assesseurs. Ceux qui rejettent des substances dangereuses (dioxine, benzène, plomb, composés organiques volatils, particules fines...) contre ceux qui les respirent. Un collectif de quatorze habitants a entamé une procédure au civil en 2019 pour « trouble anormal de voisinage ». Il y a une seule affaire mais huit audiences, étalées tout au long de l'année 2022.

L'avocate des quatorze citoyens, Me Julie Andreu, confie qu'elle n'a jamais connu une situation pareille. « Le fond du dossier, les arguments sont les mêmes pour chaque cas, explique-t-elle à Reporterre. Le juge a pourtant décidé de le traiter en plusieurs dates et de donner ses décisions au fur et à mesure. »

Le 7 avril dernier, au moment où l'avocate apprenait une première défaite, le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence étudiait le deuxième dossier, celui de Sylvie et Toumi Anane, habitants de Fos depuis des décennies. Délibéré prévu le 2 juin.

« Notre but, c'est pas que les usines ferment. On tient à nos emplois »

Le couple Anane n'était pas assis sur les bancs en bois de la salle d'audience.

Sylvie est décédée en novembre dernier, à 58 ans, à la suite de plusieurs cancers, un diabète et des problèmes cardiovasculaires. Son mari Toumi, en deuil et malade de la thyroïde, était trop affecté pour affronter l'épreuve du tribunal. Mais d'autres, parmi les quatorze plaignants, étaient venus les représenter. Daniel Moutet, président de l'Association fosséenne de défense de l'environnement (ADPLGF) était là. Il se bat depuis vingt ans, prend des photos dès que des fumées rouges, grises ou noires, s'échappent de façon inquiétante des cheminées des usines. À ses côtés, au cinquième et dernier rang, s'était assis Bernard Huriaux, retraité d'Arcelor, ancien syndicaliste : « Pour moi, audelà des cas de chacun, ce procès est celui de la pollution. » Enfin, il y avait Serge Baudouin, ancien, lui aussi, d'Arcelor : « Notre but, ça n'est pas que les usines ferment. On tient à nos emplois. On veut juste qu'elles respectent les normes. » Chacun d'eux parlait de sa peur de la maladie, de collègues de travail ou de voisins morts prématurément.

Tout le monde était là dès 9 heures, comme requis dans la convocation. Au premier rang de la salle, les quatre avocats des trois industriels étaient impassibles. Ils étaient venus seuls. Aucun représentant d'Arcelormital, DPF ou Esso n'avait fait le déplacement.

Deux fois plus de cancers, deux fois plus de diabète

Pendant deux ans, les deux parties ont échangé leurs arguments dans des conclusions écrites, qui cumulent des centaines de pages. Me Andreu a tenté lors du procès de démontrer les effets sanitaires de la pollution de l'air, en s'appuyant sur toutes sortes d'études. L'une d'entre elles, en particulier, a marqué l'histoire de la mobilisation. Baptisée Fos Epseal et financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), elle est parue en 2017 et a mis à jour ce que tous les habitants pressentaient depuis vingt ans. L'équipe de recherche, réunissant sociologues, épidémiologistes, anthropologues... y démontre que la prévalence de nombreuses pathologies est plus élevée à Fos-sur-Mer et sur la commune voisine de Port-Saint-Louis que dans l'ensemble de la France. On y compte 15,8 % d'asthme chez les adultes contre 10 % en France, 12 % de cancers

contre 6 %, 12,9 % de diabète contre 6 %... Arcelormittal, DPF, Esso répondent à cela que Fos Epseal n'a pas de bases scientifiques solides. Me Andreu a par ailleurs dressé la liste des écarts à la réglementation, ces trois sociétés étant soumises à des limites d'émissions de polluants. Elle a relevé près de vingt-cinq incidents depuis 2015, évoqué les sept dépassements de limites relevés pour les trois sociétés en 2021.

Elle a égrené les cancers dont M^{me} Anane a souffert en vingt ans — des ovaires, de la thyroïde, du sein, des conduits auditifs. Insisté sur le fait que la possibilité d'une origine génétique de ces maladies a été écartée. Réclamé plusieurs dizaines de milliers d'euros pour réparer le préjudice subi par le couple, avant de conclure : « Si vous n'entrez pas en mode condamnation, vous allez tout simplement permettre aux industriels de continuer à ne pas respecter la réglementation. »

Une fois venu le tour des avocats de la défense, Me Sabine du Granrut a soutenu que l'activité de DPF était « conforme à la réglementation ». Dénigré l'étude Fos Epseal, qui ne serait rien d'autre qu' « un sondage sur le ressenti des habitants ». Me Jean-Nicolas Clément en a fait autant au nom de son client, Esso. Il a ajouté que « les études ne démontrent pas le fait que dans la zone de Fos, on aurait une surexposition [aux polluants] ». Enfin, Me Joëlle Herschtel, qui représente ArcelorMittal, a affirmé : « On peut dire avec un recul certain qu'il n'y a pas une surexposition à Fos, qu'il n'y a pas une prévalence de pathologies à Fos. » Elle a reconnu des incidents au sein d'une usine mais assuré qu'ils « n'ont pas eu d'impact sur la population ». Quant au cancer du sein de Mme Anane, il peut être attribué à son obésité.

Les plaidoiries se sont terminées à 13 h 45. À la sortie de la salle d'audience, alors qu'ils rangeaient leur robe, les avocats des industriels se sont refusés à tout commentaire. Me Andreu, quant à elle, a affirmé qu'elle ferait appel de la décision concernant Karine Pithon. La bataille ne fait pour elle que commencer. D'autant que l'avocate a par ailleurs porté plainte au pénal contre X, en 2019, *« pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui »*. Le dossier, réunissant 200 personnes et sept associations, est en cours d'instruction. Me Andreu se prépare enfin à attaquer l'État, d'ici cet été, devant la justice administrative, pour carence fautive. Ce débat judiciaire sur la pollution de Fos est une vraie course de fond.



 $\frac{https://www.maritima.info/depeches/industrie/fos-sur-mer/82555/incident-chez-arcelormittal-la-direction-communique.html}{tion-communique.html}$

Incident chez ArcelorMittal: la direction communique



Suite aux intempéries d'hier soir, l'alimentation électrique du site d'ArcelorMittal Fos a été coupée, entraînant la mise en sécurité des installations.

A la Cokerie, le dispositif d'allumage des chandelles a fonctionné : toutes les chandelles (permettant d'assurer la combustion du gaz) ont été allumées : en grande partie en automatique, quelques-unes manuellement.

L'installation, objet de l'investissement actuellement en cours, sera opérationnelle en mode automatique sur la totalité des chandelles dans les délais prévus, à partir de juillet et au plus tard en septembre.



 $\frac{https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/fos-sur-mer_13039/bouches-du-rhone-pollution-les-rive-rains-de-fos-sur-mer-s-attaquent-a-l-etat_51018703.html$

Bouches-du-Rhône. Pollution : les riverains de Fos-sur-Mer s'attaquent à l'État

Ce mardi 17 mai en fin de journée, les riverains de Fos-sur-Mer ainsi que leur avocate ont prévu de se réunir. Ils vont "prochainement" déposer des requêtes contre l'État.



« Nous allons faire le point sur les deux premiers procès » ce mardi 17 mai, explique **Daniel Moutet**, président de l'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF).

Alors que **12 autres procès** doivent encore se tenir d'ici la fin de l'année 2022, les riverains ne baissent pas les bras face aux **industriels de Fos-sur-Mer** (Bouches-du-Rhône). Ni devant <u>la première décision rendue par la justice jugée « choquante »</u> par **l'avocate Me Julie Andreu**, représentant les habitants qu'elle a qualifié de « sacrifiés de la pollution ».

Les riverains contre les usines de Fos-sur-Mer

Fos-sur-Mer est l'une des plus grandes zones industrielles de France, mais aussi la plus polluée. Une dernière étude a montré qu'il y aurait là-bas, deux fois plus d'asthme, de diabète et de cancer. Exposés à cette pollution industrielle, une dizaine de riverains ont décidé d'attaquer ces usines en justice.

Les riverains de Fos attaquent l'État

Après une première plainte contre X « pour mise en danger de la vie d'autrui », une deuxième au civil contre les industriels « pour trouble anormal du voisinage », les habitants de Fos-sur-Mer décident de s'attaquer à l'État pour « carence fautive de l'État ».

Les requêtes seront « déposées prochainement devant le tribunal administratif » affirment l'association ainsi que l'avocate.

« On estime que l'État ne fait pas son travail. Il ne fait que des annonces mais ça ne suffit pas. Il doit prendre des sanctions », déplore le président de l'association auprès d'*Actu Marseille*.

« Pas d'illusions »

Le prochain délibéré aura lieu **le 2 juin prochain**, en même temps que le troisième procès. Une nouvelle fois, Me Julie Andreu va plaider la cause des riverains face aux usines de Fos-sur-Mer. « J'ai re-plaidé et critiqué la décision, mais on ne se fait pas d'illusions... », confie l'avocate qui confirme qu'un appel a été interjeté dans <u>le cadre du premier procès</u>.

« On espère que d'ici la fin 2022, les choses vont évoluer », glisse Me Julie Andreu qui s'attend à **la même décision pour les 14 riverains** qui ont choisi de se défendre en justice.

« Mais plusieurs enquêtes, saisines... ont été réalisées. On voit que de choses se passent, c'est rassurant », conclut-elle moins de deux heures avant la réunion avec les riverains.



https://www.lamarseillaise.fr/societe/nous-voulons-diminuer-la-pollution-pour-vivre-a-cote-des-industries-BC11205510

« Nous voulons diminuer la pollution pour vivre à côté des industries »

Daniel Moutet, président de l'association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), organise une réunion publique le mardi 17 mai de 17h30 à 20h30 à la Maison de la mer de Fos-sur-Mer pour faire le point sur les plaintes en cours.





Daniel Moutet est président de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos. PHOTO DR

La Marseillaise : Quels combats mène votre association au quotidien ?

Daniel Moutet : Le but principal de l'association est de chasser les pollutions de tout genre dans le golfe de Fos. Mon combat, c'est de faire diminuer les pollutions pour qu'on puisse vivre, travailler et profiter de la vie à côté des industries.

Il faut vraiment que ça s'améliore, on ne peut pas rester comme ça indéfiniment et développer des cancers et des maladies comme l'asthme à cause de la pollution, qui est chez nous industrielle. C'est bien beau d'accuser les moteurs diesels, mais chez nous, si on enlève la pollution industrielle, il y en aura beaucoup moins.

Quel sera l'objet de la réunion publique?

D.M.: Nous ferons le point sur les deux plaintes que nous avons déjà déposées: une au niveau pénal pour mise en danger de la vie d'autrui contre X et une au niveau civil pour trouble anormal du voisinage, dont les plaignants commencent d'ailleurs à passer au tribunal, contre 4 industriels [ArcelorMittal, Kem One, Lavera et Esso, Ndlr].

Au pénal, c'est très long, il faut compter entre 6 et 8 ans. C'est une juge qui a pris l'affaire en main et qui a l'air très pointilleuse et de vraiment faire son boulot. Pour l'instant, nous sommes contents que ce soit étudié comme ça à l'air d'être fait. La deuxième, en revanche, a commencé à être jugée. Il y a 14 plaignants et il y a eu déjà 2 jugements : la première plaignante, a perdu mais elle a fait appel, et la deuxième plaignante, qui malheureusement est décédée d'un cancer entre-temps, c'est son mari qui a repris l'affaire.

Et aujourd'hui, il faut boucler la boucle parce que les industriels sont responsables mais l'État est fautif aussi. Donc on porte plainte pour carence fautive de l'État et de ses autorités dans le courant du mois qui vient.

Pourquoi ressentez-vous le besoin de vous réunir aujourd'hui?

D.M.: De par cette réunion, on appelle à se joindre à l'association pour être le maximum et donc bien plus forts face à la justice qui a toujours des a priori et croit qu'on veut faire fermer les usines.

On ne veut surtout pas qu'elles ferment mais que les industriels mettent la main à la pâte pour arrêter de polluer.

On le voit très bien : les usines fument et les autorités font des semblants d'essais pour diminuer la pollution en mettant des blâmes aux industriels, mais on ne voit jamais venir une réelle application des autorisations qui menacent de les faire arrêter.

Par exemple, Fibre Excellence à Tarascon a demandé une rallonge pour pouvoir effectuer des travaux de réduction de la pollution, mais ça fait déjà plus d'un an qu'on leur a laissé la possibilité de les faire. Ils demandent encore des rallonges et des financements : c'est un jour sans fin ! Ce sont nos impôts qui paient directement les mises à niveau, ce n'est pas normal non plus. Donc ça y est : y'en a marre ! L'État nous prend pour des pigeons et il faut que ça s'arrête, surtout dans le monde industriel.

Juin 2022

(Étude FOS EPSEAL)



https://marsactu.fr/une-etude-documente-la-violence-ordinaire-de-la-pollution-industrielle-autour-defos/

Une étude documente la "violence ordinaire" de la pollution industrielle autour de Fos

DÉCRYPTAGE par **Violette Artaud** le 9 Juin 2022 **●** 8

Dans une nouvelle publication parue ce jeudi, les chercheuses du projet Fos-Epseal décrivent le rapport à la pollution des habitants de la zone industrielle de Fos. Après avoir mis en évidence la prévalence de certaines maladies, elles décrivent le "mépris social" vécu par les riverains et travailleurs de la zone.



Elles ont déjà fait parler d'elles en 2017 avec un premier rapport. Les chercheuses de l'équipe universitaire Fos-Epseal, jetaient alors un pavé dans l'étang de Berre : à Fos et Port-Saint-Louis, les habitants sont deux fois plus touchés par le cancer, le diabète ou encore l'asthme, alertaient Johanna Lees et Yolaine Ferrier. Sous la direction [...]

provence-alpes côte d'azur

 $\frac{https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/fos-sur-mer-cancer-diabete-asthme-un-rapport-pointe-la-chronique-de-mort-annoncee-des-riverains-de-la-zone-industrielle-2557844.html$

Fos-sur-Mer : cancer, diabète, asthme, un rapport pointe la "chronique de mort annoncée" des riverains de la zone industrielle

Publish le 09/06/2022 à 15k36 Earlt par Annie Vergnenegre



Les conclusions d'une étude participative sur la santé des habitants de la zone industrielle autour de Fos-sur-Mer confirment la prévalence de certaines pathologies. Elles décrivent aussi le rapport "ordinaire" de ces habitants à la maladie et la mort.

L'étude présentée par l'équipe Fos EPSEAL, constituée de chercheurs américains et marseillais, conclut huit années de recherche.

Ce projet, décrit comme "avant tout collaboratif", s'appuie sur la déclaration de personnes vivant à proximité de la zone industrialoportuaire, dans trois communes: Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Saint-Martin-de-Crau.

1254 personnes, adultes et enfants, ont ainsi répondu à un questionnaire de santé, réalisé par porte-à-porte. 69 ateliers ont ensuite été organisés avec la population entre 2016 et 2021, pour analyser les résultats et les mettre en contexte.

L'étude a fait ressortir la prévalence d'affections ORL telles que des irritations des yeux, problèmes de peau chroniques, problèmes nez/gorge ou maux de tête, ainsi que de pathologies chroniques, cancers et diabètes de type 1.

Deux des chercheuses, Johanna Lees, socio-anthropologue et Yolaine Ferrier, anthropologue, se sont intéressé à la façon dont ces habitants vivent leur rapport à la pollution et aux risques pour leur santé.

La maladie et la mort, préoccupations quotidiennes

Dans leurs carnets de terrain, elles ont consigné les déclarations des riverains qu'elles ont rencontrés. Ces extraits montrent de façon saisissante comment la maladie et la mort font partie de leur quotidien, acceptés comme une fatalité.

"Ce n'est pas Fos-sur-Mer, c'est Fossuaire", déclare un Fosséen.

"Ici, les trois quarts de la ville sont malades", affirme une retraite de 62 ans vivant elle aussi à Fos.

"Ici, je vous le dis tout net, c'est un cimetière vivant", estime une femme de 55 ans qui a déclaré cancer et fausses couches.

Un ancien fonctionnaire de 73 ans renchérit : "ils nous tuent pour de l'argent, ils nous empoisonnent, ils tuent la planète".

"Je connais trop de gens qui sont malades, le bassin il est contaminé", déclare une habitante de Port-Saint-Louis.

À chaque fois, ils lâchent le gaz, les odeurs, je pense qu'on va tous crever avant l'âge légal.

Un habitant de Port-Saint-Louis du Rhône

"De toute façon, on va tous mourir ici, c'est sûr, et on va mourir bien avant les autres", déclare encore un sexagénaire interrogé par les deux chercheuses.

"La semaine dernière, on a eu une semaine fatigante, il y a eu 10 décès dans la semaine", constate un couple de retraités, 75 ans, tous deux bénévoles pour la paroisse de Fos.

"La mort et la maladie à Fos-sur-Mer seraient donc pleinement partie prenante d'une expérience sinon quotidienne, du moins ordinaire", analysent les enquêtrices dans leur rapport.

Selon elles, ces témoignages confirment que la zone de front industriel de l'étang de Berre et du golfe de Fos est un "territoire de violences ordinaires".

"Les populations expérimentent la mort et la maladie de manière ordinaire, répétée et quasiment certaine et ce, du fait de ce contexte industriel", expliquent-elles.

"Certains expérimentent également le stress, les intimidations, les pratiques illégales au travail. Nombreux ont été ceux à faire l'objet d'un déni de reconnaissance ou de justice. Les habitants, à l'échelle collective, font donc, d'après nos constats de terrain, l'objet de violences « ordinaires »".

Une violence répétée, distillée lentement et invisible pour les habitants qui l'expérimentent et inscrivent souvent incidemment leur parcours de vie dans une "chronique de mort annoncée", concluent les chercheuses.

Avec une concentration de plus de 400 installations industrielles, raffineries de pétrole, centres de stockage de gaz, industries chimiques, métallurgiques, dépôts pétroliers, incinérateurs et aciéries, et pas moins de 58 sites Seveso, la zone industrielle de Fos est la plus importante du sud de l'Europe.

Le dépôt pétrolier de la zone de Fos-sur-Mer est, quant à lui, un des plus grands dépôts pétroliers au monde.

Environ 400.000 personnes vivent dans les 30 villes alentours.

Notre temps

 $\frac{https://www.notretemps.com/depeches/pollution-dans-le-golfe-de-fos-sur-mer-la-mort-et-la-mala-die-omnipresents-pour-les-habitants-52608$

Pollution: dans le golfe de Fos-sur-mer, la mort et la maladie omniprésents pour les habitants

Ø afp - santé

O le 09/06/2022 à 20h30 par Afp - O Lecture en 2 min

La mort et la maladie sont omniprésents dans les préoccupations des habitants du golfe de Fos-sur-mer, l'un des plus gros complexes portuaires et industriels d'Europe, une zone très poll...

La mort et la maladie sont omniprésents dans les préoccupations des habitants du golfe de Fos-sur-mer, l'un des plus gros complexes portuaires et industriels d'Europe, une zone très polluée près de Marseille, selon une étude sociologique réalisée en collaboration avec les habitants.

"Nos jours sont comptés", "ici on ne meurt plus de mort naturelle", "on crèvera tous d'un cancer"..., des centaines de témoignages de ce type ont été récoltés dans les villes de Fos-sur-mer et Port-Saint-Louis du Rhône, pendant des années, auprès d'habitants de tous âges et de toutes origines géographiques et sociales, par l'équipe de l'anthropologue américaine Barbara Allen.

Cette étude avait pour but de "documenter sur le plan sociologique et anthropologique le fait de vivre et d'habiter dans la zone industrielle de l'étang de Berre et du golfe de Fos".

Les chercheurs relèvent l'omniprésence dans "les discussions des propos relevant de la maladie et de la mort", en comparaison avec un autre échantillon, des habitants de Saint-Martin-de-Crau, une localité à 30 kilomètres de là.

"Le fait de contracter le cancer apparaît comme une spécificité ordinaire de la zone industrielle et habiter ce territoire un facteur prédisposant à cette maladie", relève l'étude.

Dans ces entretiens, les habitants du golfe de Fos manifestent aussi une forte défiance vis-à-vis des institutions et un sentiment d'injustice. Ils déplorent ainsi que certaines études sanitaires publiées sur la région "mettent plutôt en avant les questions de comportements (ndlr: comme le tabagisme) comme facteurs explicatifs plutôt que les facteurs environnementaux", ce qu'ils vivent comme une "stigmatisation".

Un ensemble hétérogène d'éléments "alimentent" aussi "la suspicion des habitants envers les industriels", notent les chercheurs: "manque d'information, absence de contrôles jugés fiables par les habitants, types de polluants mesurés".

L'équipe de l'Américaine Barbara Allen avait commencé à s'intéresser au golfe de Fos en 2015, et a observé "une demande sociale de la part des acteurs locaux concernant une étude en santé-environnement". Son approche, inhabituelle en France, a impliqué plus de 300 riverains, en se fondant sur les déclarations des habitants de ces territoires pollués, "riches d'un ensemble d'observations, de connaissances et d'analyses concernant leur environnement".

Le premier volet de l'étude Fos-Epseal, publié en 2017, avait jeté un pavé dans la mare: elle concluait que les femmes interrogées à Port-Saint-Louis et Fos-sur-mer avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique.

Elle avait même donné lieu à une enquête de l'Agence régionale de santé, qui avait conclu à son tour que les habitants de la zone industrielle connaissaient "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale".

La Provence

 $\frac{https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/6795730/les-habitants-de-la-zone-de-fos-ma-lades-de-leurs-usines.html$

Cancer, diabète, asthme... Les habitants de la zone de Fos malades de leurs usines

Une nouvelle étude pointe une santé dégradée localement

Par Delphine Tanguy



Sommes-nous ici plus malades qu'ailleurs?" Cette question a priori simple, posée un jour à la chercheuse américaine Barbara Allen par un habitant du pourtour de l'étang de Berre, est le point de départ de l'étude Fos Epseal. Ses conclusions définitives, dont nous avons eu connaissance en avant-première, seront détaillées ce soir à l'hôtel de ville de Fos-sur-Mer. L'occasion pour l'équipe de Barbara Allen (Johanna Lees, Yolaine Terrier, Alison Cohen, Marlène Lecour, Maxime Jeanjean, David Francfort) de revenir sur sept années d'investigations basées sur la méthode américaine "d'épidémiologie populaire", qui permet de croiser le témoignage de populations, premières expertes de leur propre santé, et celles des scientifiques (sociologues, toxicologues, médecins, etc.).

"Quand on est ici on sait qu'on va avoir un cancer mais on ne sait pas quand", "Ici on ne meurt plus de mort naturelle, on meurt d'un cancer", "Il n'y a personne qui n'est pas touché ici"... Au fil de leurs questionnaires, menés dans chaque rue de Fos-sur-Mer, Port Saint-Louis du Rhône puis Saint-Martin de Crau, les chercheurs ont pu constater "la présence ordinaire et répétée pour les habitants de la maladie et de la mort". Source de richesses pour le territoire, l'industrie est désormais aussi suspectée d'un lourd impact sur la santé des populations locales.

Il faut dire que la zone de Fos, avec plus de 400 installations industrielles, parmi lesquelles 58 sites Seveso, des raffineries de pétrole, des centres de stockage de gaz, des usines chimiques, métallurgiques, des dépôts pétroliers, des incinérateurs et des aciéries est l'une des plus importantes de France et même d'Europe. Sans compter que dans ce "laboratoire à ciel ouvert", les transports routier, aérien et maritime apportent eux aussi leur lot de polluants...

Oxydes d'azote (NOx), particules fines et ultrafines (PM et PUF), métaux lourds (plomb, arsenic, cadmium, chrome etc.), organochlorés (PCBs, PCDDs), hydrocarbures aromatiques polycycliques "présentent des risques pour la santé, en augmentant notamment les risques de pathologies respiratoires, cardiovasculaires, de cancers, de diabètes, de fertilité", rappellent les auteurs de l'étude Fos Epseal. À la suite de ses premiers résultats, publiés en 2019, un collectif s'est réuni afin de regrouper les plaintes individuelles (130) contre X pour "mise en danger d'autrui" auprès du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. Seize riverains ont également assigné en justice les sociétés ArcelorMittal Méditerranée, les Dépôts pétroliers de Fos, Esso raffinage et Kem One pour "trouble anormal de voisinage" et déposé une plainte auprès du tribunal administratif contre l'État, pour "carence fautive dans son rôle de régulateur et de contrôleur" doit aussi être déposée.

Longtemps tabou, le sujet a aussi fini par mobiliser les autorités : en mars 2018, pour la première fois, l'État, par le biais de l'Agence régionale de santé Paca (ARS) reconnaissait ainsi que l'état sanitaire des habitants de la zone de Fos était "fragilisé" par la pollution. Dans ce contexte, l'objectif était selon Barbara Allen d'oeuvrer "dans le sens d'une forme de justice sociale et environnementale grâce à la production de savoirs et de connaissances". Même si "les méthodes d'estimation" et "les fenêtres de temps" n'étaient pas toujours "superposables" entre la méthodologie adoptée et d'autres études prises pour référence, "le travail qualitatif anthropologique issu de la présence prolongée" des chercheurs sur le terrain "corrobore les résultats quantitatifs" réunis qui "interrogent sur la violence ordinaire qu'implique le fait de vivre sur un front industriel", indique le rapport.

En interrogeant longuement et finement les habitants des trois villes, la prévalence de certaines pathologies semble en effet se confirmer dans cette zone d'intense activité industrielle : la part des personnes ayant eu au moins un cancer (de 10,6 %) est ainsi plus forte à Fos et Port Saint-Louis qu'à Saint-Martin de Crau (9,4 %) et qu'en France (6 %), tout particulièrement pour les femmes (14,5 % localement, contre 5,4 % en France); les diabètes, eux, sont présents pour 11,9 % de la population de Fos et Port Saint-Louis, contre 5,6 % dans le reste de la France. L'asthme concerne 15,8 % des répondants, contre 10,2 % des Français. Au final, 63,6 % des personnes interrogées localement présentent au moins une pathologie chronique (irritation des yeux, symptômes nez-gorge, maux de tête, problèmes de peau), contre 37 % au national.

Tous ces résultats, mais aussi les enseignements retirés de ces années d'enquête, seront détaillés ce soir de 18 à 21h à la mairie de Fos-sur-Mer.



https://marine-oceans.com/actualites/pollution-dans-le-golfe-de-fos-sur-mer-la-mort-et-la-maladie-omnipresents-pour-les-habitants/

Pollution: dans le golfe de Fos-sur-mer, la mort et la maladie omniprésents pour les habitants

Marseille, 9 juin 2022 (AFP) – La mort et la maladie sont omniprésents dans les préoccupations des habitants du golfe de Fos-sur-mer, l'un des plus gros complexes portuaires et industriels d'Europe, une zone très polluée près de Marseille, selon une étude sociologique réalisée en collaboration avec les habitants.

"Nos jours sont comptés", "ici on ne meurt plus de mort naturelle", "on crèvera tous d'un cancer"..., des centaines de témoignages de ce type ont été récoltés dans les villes de Fos-sur-mer et Port-Saint-Louis du Rhône, pendant des années, auprès d'habitants de tous âges et de toutes origines géographiques et sociales, par l'équipe de l'anthropologue américaine Barbara Allen.

Cette étude avait pour but de "documenter sur le plan sociologique et anthropologique le fait de vivre et d'habiter dans la zone industrielle de l'étang de Berre et du golfe de Fos".

Les chercheurs relèvent l'omniprésence dans "les discussions des propos relevant de la maladie et de la mort", en comparaison avec un autre échantillon, des habitants de Saint-Martin-de-Crau, une localité à 30 kilomètres de là.

"Le fait de contracter le cancer apparaît comme une spécificité ordinaire de la zone industrielle et habiter ce territoire un facteur prédisposant à cette maladie", relève l'étude.

Dans ces entretiens, les habitants du golfe de Fos manifestent aussi une forte défiance vis-à-vis des institutions et un sentiment d'injustice. Ils déplorent ainsi que certaines études sanitaires publiées sur la région "mettent plutôt en avant les questions de comportements (ndlr: comme le tabagisme) comme facteurs explicatifs plutôt que les facteurs environnementaux", ce qu'ils vivent comme une "stigmatisation".

Un ensemble hétérogène d'éléments "alimentent" aussi "la suspicion des habitants envers les industriels", notent les chercheurs: "manque d'information, absence de contrôles jugés fiables par les habitants, types de polluants mesurés".

L'équipe de l'Américaine Barbara Allen avait commencé à s'intéresser au golfe de Fos en 2015, et a observé "une demande sociale de la part des acteurs locaux concernant une étude en santé-environnement". Son approche, inhabituelle en France, a impliqué plus de 300 riverains, en se fondant sur les déclarations des habitants de ces territoires pollués, "riches d'un ensemble d'observations, de connaissances et d'analyses concernant leur environnement".

Le premier volet de l'étude Fos-Epseal, publié en 2017, avait jeté un pavé dans la mare: elle concluait que les femmes interrogées à Port-Saint-Louis et Fos-sur-mer avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique.

Elle avait même donné lieu à une enquête de l'Agence régionale de santé, qui avait conclu à son tour que les habitants de la zone industrielle connaissaient "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale".



 $\frac{https://www.linfodurable.fr/pollution-dans-le-golfe-de-fos-sur-mer-la-mort-et-la-maladie-omnipre-sents-pour-les-habitants-32586}{$

Pollution: dans le golfe de Fos-surmer, la mort et la maladie omniprésents pour les habitants

a mort et la maladie sont omniprésents dans les préoccupations des habitants du golfe de Fos-sur-mer, l'un des plus gros complexes portuaires et industriels d'Europe, une zone très polluée près de Marseille, selon une étude sociologique réalisée en collaboration avec les habitants.

"Nos jours sont comptés", "ici on ne meurt plus de mort naturelle", "on crèvera tous d'un cancer"..., des centaines de témoignages de ce type ont été récoltés dans les villes de Fos-sur-mer et Port-Saint-Louis du Rhône, pendant des années, auprès d'habitants de tous âges et de toutes ori-



gines géographiques et sociales, par l'équipe de l'anthropologue américaine Barbara Allen.

Cette étude avait pour but de "documenter sur le plan sociologique et anthropologique le fait de vivre et d'habiter dans la zone industrielle de l'étang de Berre et du golfe de Fos".

Les chercheurs relèvent l'omniprésence dans "les discussions des propos rele-

"Le fait de contracter le cancer apparaît comme une spécificité ordinaire de la zone industrielle et habiter ce territoire un facteur prédisposant à cette maladie", relève l'étude.

Dans ces entretiens, les habitants du golfe de Fos manifestent aussi une forte défiance vis-à-vis des institutions et un sentiment d'injustice. Ils déplorent ainsi que certaines études sanitaires publiées sur la région "mettent plutôt en avant les questions de comportements (ndlr: comme le tabagisme) comme facteurs

explicatifs plutôt que les facteurs environnementaux", ce qu'ils vivent comme une "stigmatisation".

Un ensemble hétérogène d'éléments "alimentent" aussi "la suspicion des habitants envers les industriels", notent les chercheurs: "manque d'information, absence de contrôles jugés fiables par les habitants, types de polluants mesurés".

L'équipe de l'Américaine Barbara Allen avait commencé à s'intéresser au golfe de Fos en 2015, et a observé "une demande sociale de la part des acteurs locaux concernant une étude en santé-environnement". Son approche, inhabituelle en France, a impliqué plus de 300 riverains, en se fondant sur les déclarations des habitants de ces territoires pollués, "riches d'un ensemble d'observations, de connaissances et d'analyses concernant leur environnement".

Le premier volet de l'étude Fos-Epseal, publié en 2017, avait jeté un pavé dans la mare: elle concluait que les femmes interrogées à Port-Saint-Louis et Fos-sur-mer avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale, ou encore que 63% de l'échantillon interrogé déclarait une maladie chronique.

Elle avait même donné lieu à une enquête de l'Agence régionale de santé, qui avait conclu à son tour que les habitants de la zone industrielle connaissaient "un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale".



 $\frac{https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonsoir-marseille/etang-de-berre-des-maladies-contractees-a-cause-de-la-pollution_VN-202206090553.html$



Etang de Berre: des maladies contractées à cause de la pollution?

Le président d'Ecoforum Victor Hugo Espinosa était l'invité de Bonsoir Marseille Provence ce jeudi 9 juin 2022.



https://www.radio-camargue.com/societe-trop-de-pollution-pres-de-l-etang-de-berre

[SOCIETE] TROP DE POLLUTION PRES DE L'ETANG DE BERRE

Pollution trop élevé aux alentours de l'Étang de Berre

10 juin 2022 à 11h53 par Camille Delia



Trop de pollution aux abords de l'étang de Berre. Il y aurait deux fois plus de particules fines dans l'air qu'ailleurs d'après une étude de Fos Epseal. Résultat : ils sont touchés par des cancers, du diabète ou de l'asthme. Ca concerne les habitants de Fos et de Port Saint Louis notamment.



https://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/14383/fos-epseal-un-cocktail-d-in-dustries-un-cocktail-de-pollutions-un-cocktail-de-maladies.html

Fos Epseal : un cocktail d'industries, un cocktail de pollutions, un cocktail de maladies

ENVIRONNEMENT

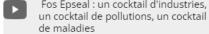






C'est un peu la terrible équation qui ressort de l'étude menée par un groupe d'une dizaine de chercheurs à l'issue de 8 ans de travail en collaboration étroite avec les habitants de Fos et Port-Saint-Louis. Une étude dont les conclusions définitives ont été présentées au public ce jeudi soir







Fos Epseal : un cocktail d'industries, un cocktail de pollutions, un cocktail

Les usines:

La zone industrielle de l'étang de Berre, c'est 400 sites dont 58 classés Seveso. La ville de Fos-sur-Mer se situe au cœur des principales activités: raffineries, pétrochimie, aciérie-métallurgie, stockage de gaz, dépôts pétroliers, un incinérateur sans oublier les incessants trafics routiers et maritimes, avec le grand port de Marseille-Fos, qui viennent alimenter les usines et débarquer les conteneurs de marchandises.

Les polluants :

Une des activités industrielles parmi les plus importantes d'Europe et qui fournit son lot de polluants divers et très variés : particules fines, hydrocarbures aromatiques comme le benzène, métaux lourds (plomb, chrome...), arsenic, dioxine...

Les affections:

alors non seulement chacun de ces polluants est dangereux pour la santé mais de plus, leurs effets cumulés - l'effet cocktail - sont dévastateurs d'autant plus quand ils sont subis pendant de longues années. Cela débouche sur des cancers, diabètes, problèmes respiratoires comme l'asthme et les allergies, risques d'infertilité, affections cardiovasculaires...

L'étude Epseal:

C'est pour mettre en évidence le lien entre les activité industrielles, leurs polluants et les maladies qui en découlent qu'une équipe de chercheurs franco-américains s'est lancée dans une étude participative en santé environnement ancrée localement, la fameuse Epseal.

Pour résumer très simplement, l'étude a croisé les résultats d'enquêtes auprès des habitants avec les analyses de spécialistes de la santé, une forme de collaboration entre professionnels et populations directement concernées, soit les habitants de deux villes - Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône - qui constituent le "front industriel" et dont la situation va être comparée avec ceux d'une ville-témoin et voisine mais située hors de cet arc industriel, Saint-Martin de Crau.

Au total, plus de 1250 personnes ont été questionnées, 70 ateliers participatifs se sont déroulés dans les trois communes confrontant les expériences des habitants et les analyses des scientifiques : généralistes, pneumologues, oncologues, sociologues...

Les résultats définitifs :

ils ont été dévoilés au public présent ce jeudi soir, une soixantaine de personnes dont beaucoup d'anciens salariés des industries locales ou des membres de la très active ADPLGF, l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos, présidée par l'infatigable et tenace Daniel Moutet, figure locale incontournable (absent ce soir).

Ces chiffres reprennent peu ou prou ceux déjà révélés à titre indicatif lors d'une réunion publique en juin 2019, à savoir que le risque d'être victime d'une ou plusieurs affections citées plus haut est en moyenne 1,5 à 2 fois plus important pour les populations des deux villes du front industriel que pour les habitants de Saint-Martin-de-Crau ou encore comparé à la moyenne nationale.

Un choc:

Mais ce qui a réellement marqué les chercheuses anthropologues lors de leurs échanges avec les habitants de Fos et Port-Saint-Louis - ce dont elles n'avaient jamais encore été témoins à ce point lors de leurs travaux antérieurs - c'est ce terrible constat que l'idée de la maladie et de la mort est présente constamment dans l'esprit et les conversations de ces populations, idée qu'elles ont fini par accepter avec une forme de fatalisme. Un fatalisme souvent mâtiné d'humour noir comme le montrent ces paroles d'habitants recueillis par les chercheuses :

Paroles d'habitants:

Habitant de Fos-sur-Mer : « Ce n'est pas Fos-sur-Mer c'est Fossuaire ».

Habitant de PSL: « A chaque fois, ils lâchent le gaz, les odeurs, je pense qu'on va tous crever avant l'âge légal ».

Habitante de Fos, 62 ans retraitée : « Ici les ¾ de la ville sont malades ».

Habitant de PSL, 69 ans : « de toute façon on va tous mourir ici, c'est sûr, et on va mourir bien avant les autres »

Femme, 55 ans, malade (cancer et fausses couches): « Ici je vous le dis tout net c'est un cimetière vivant ».

Arnaud, 73 ans, ancien fonctionnaire Fos-sur-Mer: « Ils nous tuent pour de l'argent, ils nous empoisonnent, ils tuent la planète, moi je vous le dis il faudrait appeler les corses et mettre quelques bombes ça ferait du bien à tout le monde »

Habitant de Fos-sur-Mer : « Il y en a beaucoup qui meurent même les aveugles ils arrivent à le voir ».



 $\frac{https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/fos-sur-mer_13039/pres-de-marseille-pollution-a-fos-sur-mer-ces-temoignages-qui-font-froid-dans-le-dos_51595564.html$

Près de Marseille. Pollution à Fos-sur-Mer : ces témoignages qui font froid dans le dos

Jeudi 9 juin 2022, une équipe de chercheurs a présenté les conclusions de son étude sur l'impact des activités industrielles sur l'état de santé des riverains de l'Étang de Berre.



L'équipe de chercheurs a enquêté pendant huit ans sur la pollution autour de l'Étang de Berre. (©Illustration / Adobe Stock)

Plus de **400 sites, dont 58 classés Seveso** forment la zone industrielle de l'Étang de Berre. Les habitants de Fos-sur-Mer et autres communes proches sont donc en constant contact avec la pollution des activités de raffineries, de pétrochimie, d'aciérie-métallurgie, de stockage de gaz et de dépôts pétroliers.

Les habitans de Fos, très exposés à la pollution

De plus, ils sont également victimes des nuisances de l'incessant trafic routier et maritime avec le grand port de Marseille-Fos, qui alimente les usines et débarque les marchandises.

Les habitants de Fos sont ainsi très exposés aux particules fines, à l'hydrocarbure aromatique comme le benzène, aux métaux lourds (plomb, chrome...) ou à l'arsenic et le dioxine. Ces polluants, tous cancérigènes, constituent un risque grave pour leur santé.

Une étude franco-américaine

Fos Epseal, une étude menée par une dizaine de chercheurs à l'issue de huit ans de travail, a rendu ses conclusions jeudi 9 juin 2022. Son but ? Déterminer l'impact des activités industrielles sur l'état de santé des riverains.

En collaboration étroite avec les habitants de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis, l'étude regorge de témoignages qui font froid dans le dos.

« Ici je vous le dis, c'est un cimetière vivant »

La concentration de **pathologies respiratoires et cardiovasculaires** autour de l'Étang de Berre est anormalement élevée. Bien qu'en exagérant, cette habitante de Fos-sur-Mer de 62 ans décrit une réalité bien noire : « Ici, les ¾ de la ville sont malades ».

Beaucoup de riverains s'inquiètent directement pour leur santé et celle de leur famille, comme cette femme de 55 ans, malade du cancer et ayant subi plusieurs fausses couches : « Ici je vous le dis, c'est un cimetière vivant ».

Mais les habitants remarquent également les pratiques frauduleuses des industries. **De nombreux témoignages portent sur les dégazages**, comme cet homme de 58 ans qui voit que « ces rejets se font surtout la nuit comme ça personne ne les voit ».

Cette responsable syndicale d'une importante industrie de la zone témoigne, elle aussi. « Parfois je vois des dégazages courts, jaunes en plein jour, et qu'est-ce que ça doit être la nuit ? »

"Certains matins il y avait une pellicule noire sur les voitures"

responsable syndical d'une importante industrie de la zone

Pour ce Fosséen de 29 ans, « les taux de relâchement dans l'air sont trop tolérants, les usines ont des seuils, mais peuvent toujours payer les amendes. »

Après plusieurs scandales qui se sont enchainés, d'autres n'ont simplement plus confiance. Ce Fosséen de 51 ans explique que parfois, « il y a des bruits inquiétants la nuit, des vibrations, on ne sait pas ce qu'il se passe ».

Dans cette région, beaucoup de familles sont meurtries, c'est le cas de cette femme fosséenne qui « ne veux pas répondre, mon mari est mort de la maladie de l'amiante. »

Un territoire de « violences ordinaires »

Dans sa conclusion, l'étude pointe du doigt le fait que le risque d'être victime d'une pathologie grave à cause de la pollution de l'air est 1,5 à 2 fois plus important pour les populations des deux villes du front industriel, que la moyenne nationale:

Du point de vue social, les chercheurs qualifient Fos-sur-Mer de **territoire de « violences ordinaires »**. Selon eux, les populations de cette zone « expérimentent la mort et la maladie de manière ordinaire, répétée et quasiment certaine et ce, du fait de ce contexte industriel ».



https://reporterre.net/Cancers-diabete-a-Fos-sur-Mer-les-habitants-malades-de-leurs-usines

Cancers, diabète... à Fos-sur-Mer, les habitants malades de leurs usines



Après sept années d'investigations, l'étude « d'épidémiologie populaire » à Fossur-Mer (Bouches-du-Rhône) s'est achevée et dresse un état des lieux consternant sur la santé dégradée de ses habitants. Fos-sur-Mer comprend 400 installations industrielles, parmi lesquelles 58 sites classés Seveso, des raffineries de pétrole, des centres de stockage de gaz, des usines chimiques et métallurgiques, des dépôts pétroliers, des incinérateurs et des aciéries. C'est l'une des plus grandes zones industrielles de France et même d'Europe.

L'enquête réalisée par une équipe de sociologues, en lien avec la population, des scientifiques et des médecins, a montré l'omniprésence de la mort et de la maladie chez les habitants, qui se considèrent eux-mêmes comme des « sacrifiés de la pollution ».

« Ici, on ne meurt plus de mort naturelle »

Au fil de leur questionnaire, les chercheurs ont recueilli des centaines de témoignages qui révèlent « la violence ordinaire qu'implique le fait de vivre sur un front industriel » : « Quand on est ici, on sait qu'on va avoir un cancer; mais on ne sait pas quand » ; « ici on ne meurt plus de mort naturelle, on meurt d'un cancer » ; « il n'y a personne qui n'est pas touché ici ».

En interrogeant longuement et finement les habitants, la prévalence de certaines pathologies semble se confirmer : la part des personnes ayant eu au moins un cancer (de 10,6 %) est ainsi plus forte à Fos et Port-Saint-Louis qu'à Saint-Martin-de-Crau (9,4 %) et qu'en France (6 %), tout particulièrement pour les femmes (14,5 % localement, contre 5,4 % en France) ; les diabètes, eux, sont présents pour 11,9 % de la population de Fos et Port-Saint-Louis, contre 5,6 % dans le reste de la France. L'asthme concerne 15,8 % des répondants, contre 10,2 % des Français. Au total, 63,6 % des personnes interrogées localement présentent au moins une pathologie chronique (irritation des yeux, symptômes nez-gorge, maux de tête, problèmes de peau), contre 37 % au national.

Facteurs environnementaux

Dans ces entretiens, les habitants du golfe de Fos manifestent aussi une forte défiance vis-à-vis des institutions et un sentiment d'injustice. Ils déplorent ainsi que « certaines études sanitaires publiées sur la région mettent plutôt en avant les questions de comportements tels que le tabagisme comme facteurs explicatifs plutôt que les facteurs environnementaux », ce qu'ils vivent comme « une stigmatisation ».

Comme Reporterre l'a raconté dans <u>un reportage</u>, plus d'une centaine d'habitants ont décidé de porter plainte. En 2019, une enquête de l'Agence régionale de santé avait déjà conclu que les habitants de la zone industrielle connaissaient « un état de santé fragilisé, dans une zone fragilisée par la pollution environnementale ».



 $\frac{https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-enjeux-territoriaux/l-etang-de-berre-labora-toire-de-sante-environnementale-2597973$



Résumé

Les Enjeux s'installent au bord de l'étang de Berre dans l'une des zones industrielles les plus importantes d'Europe, et la plus grande de France. Objectif : mesurer l'impact sur la santé des habitants de l'exposition constante aux différents polluants rejetés par ces industries.

avec:

Johanna Lees (Socio-anthropologue, chercheuse au LaSSA (Laboratoire de sciences sociales appliquées à Marseille), chercheuse associée au Centre Norbert Elias).

En savoir plus

Des oxydes d'azote, des particules fines et ultra fines, des métaux lourds comme du plomb, de l'arsenic, du chrome ou du cadmium, sans compter les organochlorés et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, voilà ce qu'on respire autour de l'étang de Berre, sur le golfe de Fos pas très loin de Marseille. Une étude a été publiée, menée pendant huit ans par une équipe de chercheurs américains et marseillais. Johanna Lees, socio-anthropologue, chercheuse au LaSSA (Laboratoire de sciences sociales appliquées à Marseille) et chercheuse associée au Centre Norbert Elias est notre invitée du jour.

Cette enquête ne devait pas durer huit ans, commence Johanna Lees: "à l'origine, ma directrice scientifique Barbara Allen, sociologue de la connaissance ou de l'ignorance, est originaire des États-Unis et a grandi près des grandes usines pétrochimiques de Louisiane. Elle était venue à Marseille en 2013 pour faire une étude comparative entre la France, l'Italie et l'Espagne sur les mobilisations collectives dans les zones industrielles. Son objet de recherche était de comprendre comment, dans les zones industrielles, on produit de l'ignorance pour les populations par rapport à leur exposition."

Barbara Allen débute alors son enquête en rencontrant acteurs et représentants des mesures de la pollution de l'air. "Au fur et à mesure des entretiens qu'elle mène, explique Johanna Lees, Barbara Allen se rend compte qu'une question est récurrente : celle de la santé et des habitants qui se demandent Sommes-nous plus malades ici qu'ailleurs ?"

Tissu industriel dense

Pour cette enquête, le collectif de scientifiques a étudié les villes de Fos-sur-Mer et Port-Louis-du-Rhône, situées sur le littoral. Mais aussi Saint-Martin-de-Crau, un village dans les terres à une trentaine de kilomètres de l'étang. Les scientifiques ont sillonné les rues de ces trois villes à la rencontre des habitants.

La zone a commencé à recevoir des industries il y a 200 ans, "avec une accélération dans les années 60-70, quand l'État a décidé d'en faire une des plus grandes zones industrielles de France" ajoute Johanna Lees.

Aujourd'hui, il y a près de 430 installations industrielles autour de l'étang de Berre, dont 50 sites classés Seveso (à risques). Parmi elles, des raffineries de pétrole, un centre de stockage de gaz, de l'industrie chimique, de la sidérurgie avec ArcelorMittal, de la métallurgie, des dépôts pétroliers, un gros incinérateur ou encore de la construction aéronautique notamment avec Dassault. Au total, 400 000 personnes habitent les trente villes alentour.

Enjeux sanitaires

Prévalence des maladies chroniques et des cancers

"C'est pas Fos-sur-Mer, c'est fosse mortuaire !" alertaient les habitants lorsque le collectif a commencé à enquêter. Pour ce faire, les scientifiques ont rencontré au porte-à-porte les habitants des trois villes et ont récolté 1254 questionnaires auto-évaluant leur santé : "63 % des personnes déclaraient au moins une pathologie chronique parmi les problèmes respiratoires, les cancers, les maladies auto-immunes et les problèmes de peau chronique" déclare la chercheuse, contre 37% au niveau national.

Concernant les cancers, de 9 à 11% des habitants en déclarent dans le golfe, quand la moyenne nationale avoisine les 6% : "on observe des formes de prévalence de maladies plus importantes dans les villes du front industriel, mais aussi à Saint-Martin-de-Crau."

Diabète

Une des conclusions concerne le diabète : 12 % des habitants de la zone en sont atteints quand les données nationales ne comptent que 5,6 % des Français. Et "avec des chiffres plus importants pour le diabète de type 1, deux fois plus importants que la moyenne nationale" complète Johanna Lees.

Ouvriers en difficulté

Ces maladies sont directement liées à l'emploi. Johanna Lees relève "une atomisation des ouvriers et un durcissement des conditions de travail avec parfois des pratiques qui sont tout à fait à la limite de la légalité." En effet, les conditions de travail se sont "drastiquement" dégradées : "il existe une externalisation du risque à cause de la sous-traitance, mais aussi de l'intimidation au travail, des cadences exacerbées ou encore des délitements des contre-pouvoirs collectifs (les CHSCT comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail n'existent plus)" révèle Johanna Lees.

La chercheuse se fait écho des habitants de la zone et recommande une amélioration majeure à la hauteur des enjeux sanitaires de l'étang de Berre : "prévenir les cancers plus tôt et augmenter les dispositifs médicaux à destination des zones." L'étude fournit quelques recommandations à l'égard des politiques publiques : surtout s'investir d'avantage dans la prévention. Johanna Lees conclut : "une consultation du risque a été montée à l'hôpital de Martigues pour détecter les maladies professionnelles et les expositions. Mais cette consultation est très peu financée et les médecins, les travailleurs et les anthropologues qui se concentrent sur ces questions permettant de diagnostiquer les maladies et de faire de la prévention n'ont pas les moyens de travailler."



 $\frac{https://clesnews.fr/2022/06/11/une-etude-documente-la-violence-ordinaire-de-la-pollution-indus-trielle-autour-de-fos/$

Une étude documente la "violence ordinaire" de la pollution industrielle autour de Fos

3 11-06-2022 11:54 Ecologie



Elles ont déjà fait parler d'elles en 2017 avec un premier rapport. Les chercheuses de l'équipe universitaire Fos-Epseal, jetaient alors un pavé dans l'étang de Berre : à Fos et Port-Saint-Louis, les habitants sont deux fois plus touchés par le cancer, le diabète ou encore l'asthme, alertaient Johanna Lees et Yolaine Ferrier. Sous la direction [...]



https://www.20minutes.fr/justice/3308243-20220614-bouches-rhone-mairies-saint-chamas-miramasfos-mer-portent-plainte-apres-incendie-centre-tri

Bouches-du-Rhône: Les mairies de Saint-Chamas, Miramas et Fos-sur-Mer portent plainte après l'incendie d'un centre de tri

POLLUTION Trois municipalités ont porté plainte contre X après l'incendie monstre d'un centre de tri à Saint-Chamas, qui avait engendré une importante pollution de l'air



Mathilde Ceilles | • Publié le 14/06/22 à 17h48 — Mis à jour le 14/06/22 à 17h48



Le centre de tri de Saint-Chamas a fait l'objet d'un violent incendie — Nicolas Tucat / AFP

Les mairies de Saint-Chamas, Miramas et Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône ont porté plainte en mai dernier contre X pour non-respect de la réglementation et traitement illégal des déchets après l'incendie du centre de tri survenu dans la commune de Saint-Chamas au début de l'année, ont annoncé leurs avocats par le biais d'un communiqué de presse.

Cet incendie, qui a duré plus d'un mois, avait provoqué une pollution de l'air digne de celle de Pékin, selon l'organisme de surveillance de la qualité de l'air Atmosud, provoquant la colère des habitants et des élus.



https://www.sudradio.fr/societe/pollution-a-lozone-meme-la-journee-on-a-du-mal-a-reprendre-la-respiration

Pollution à l'ozone : "Même la journée, on a du mal à reprendre la respiration"

Le pic exceptionnel de chaleur qui frappe la France et l'Europe a fait grimper les niveaux de pollution à l'ozone à des niveaux dangereux dans plusieurs régions.

L'épisode caniculaire ultra-précoce de ce mois de juin 2022 a fait augmenter la pollution à l'ozone dans plusieurs régions de France. Dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, les seuils sont critiques. La qualité de l'air est dégradée avec une alerte de niveau 1.



Pollution à l'ozone : "Ça sent très mauvais. J'ai le nez qui coule, les yeux qui piquent, du mal à respirer"

Les personnes souffrant de difficultés respiratoires sont particulièrement touchées. C'est le cas à Fos-sur-Mer où le thermomètre affiche 35 degrés et la chaleur est étouffante. Or, la ville est entourée d'une grande zone industrielle qui ne fait qu'empirer la situation. "Ça sent très mauvais. J'ai le nez qui coule, les yeux qui piquent, du mal à respirer."

"C'est une odeur chimique, qui prend au nez et à la gorge. Ça fait long ; et la chaleur, ça n'arrange rien", confie une habitante. "La nuit, c'est insupportable, ça sent le gaz. C'est vraiment irrespirable", se plaint une autre personne. "Même la journée, on a du mal à reprendre la respiration."

"On attend qu'il y ait du vent pour sortir"

Pour limiter les effets de la pollution à l'ozone, il convient de sortir le moins possible durant les heures les plus chaudes de la journée. Un conseil qui vaut surtout pour les personnes atteintes de difficultés respiratoires, comme Linda et sa fille : "ça commence par des maux de gorge, les yeux aussi qui piquent. Et même, pour moi, une difficulté à respirer". "Donc il ne faut pas faire vraiment de gros efforts à l'extérieur", explique Linda.

"On attend qu'il y ait du vent pour sortir", explique sa fille. "Mine de rien, le vent ça dégage la pollution."

Autrement, les deux femmes restent tout simplement à la maison : "on évite de faire du sport, du footing, du vélo, tout ça".

Le pic de pollution à l'ozone n'est pas encore atteint

Pour Dominique Robin, directeur d'Atmosud, organisme de surveillance de la qualité de l'air, le pic de pollution n'est pas encore atteint. La situation va se dégrader encore avant une amélioration. "On attend, pour les jours à venir encore une augmentation des niveaux d'ozone dans l'atmosphère."

L'amélioration ne devrait survenir que ce week-end du 18 juin 2022 "pour lequel on attend le Mistral qui devrait chasser tout ça".





https://www.ouest-france.fr/economie/industries/meme-quand-il-y-a-les-sirenes-on-ne-bouge-pas-la-vie-quotidienne-pres-d-une-usine-seveso-a43a8d74-f3d8-11ec-96c2-5c611dc93293

« Même quand il y a les sirènes, on ne bouge pas » : la vie quotidienne près d'une usine Seveso

Pour rester vivre près des usines Seveso seuil haut, comme Lubrizol à Rouen ou l'ex-AZF à Toulouse, certains habitants ont été expropriés ou doivent faire des travaux. Des situations complexes pour des riverains souvent attachés à ces pourvoyeuses d'emplois.



La proximité des gigantesques usines Seveso (ici près de Marseille) n'empêche pas certains de faire du vélo. | OUEST-FRANCE

« Quand je propose à des amis de venir à Martigues, ils me disent : "La Venise provençale ? Avec plaisir !" Quand je leur précise que je vis à Lavéra, cela devient : "Ah non, les usines"... » : Christian Giraud, ancien comptable pour le groupe pétrolier BP, vit dans ce petit hameau rattaché à Martigues, à 40 kilomètres de Marseille, à proximité d'une gigantesque plate-forme industrielle. Là où en 1994, deux ouvriers avaient trouvé la mort lors d'une explosion dans la raffinerie BP.

Depuis la ville phocéenne, en empruntant l'autoroute du littoral, les indices de l'industrialisation massive se révèlent peu à peu : ballet incessant des camionsciternes, odeur discrète de gaz, panneau annonçant fièrement « Martigues, 1^{er} pôle pétrochimique d'Europe »...

Des usines qui font partie du paysage

Pour les habitants, tout cela fait partie du paysage. « On ne les voit plus », confie Dora Manticello, gérante depuis 40 ans du restaurant La Caravelle à Lavéra. Son établissement est bordé d'un côté par la Méditerranée, de l'autre par les dizaines de cheminées du groupe Ineos.

Un millier de kilomètres plus au Nord, Mardyck, petit village de l'agglomération de <u>Dunkerque</u>, entouré d'une dizaine d'usines Seveso. Anita, la gérante du Pub Mardyckois, tient le même discours : « on vit avec, on ne les entend plus. Même quand il y a les sirènes, on ne bouge pas ».

Des craintes face à la dévaluation immobilière et aux risques de pollution

Pour les riverains des sites Seveso, les sentiments sont ambivalents. Certains sont inquiets face aux risques. D'autres relativisent. « Je ne me sens pas en danger, tout en sachant qu'il peut y avoir un accident... Si je m'étais senti en danger j'aurai construit ailleurs », raconte Christian Legrand, président de l'Association des riverains de la plateforme industrielle de Lavéra.

L'inquiétude face à la dévaluation immobilière se fait ressentir, tout <u>comme celle face</u> <u>aux pollutions</u>. « Hier il y a encore eu un gros panache de fumée pendant 30 secondes », raconte un habitant de Lavéra. « On voit les particules dans les fumées, on sait ce qu'il se passe » .

« Il y a de la pollution de l'air faites par les usines et les transports, et elles ont nécessairement un impact. Laquelle précisément, on ne sait pas », nuance de son côté Gwenaelle Hourdin, déléguée générale du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles en région PACA.



https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/07/04/rejets-d-eau-douce-dans-l-etang-de-berre-le-tri-bunal-de-marseille-se-declare-incompetent_6133338_3244.html

Rejets d'eau douce dans l'étang de Berre : le tribunal de Marseille se déclare incompétent

A l'été 2018, des milliers de poissons avaient péri dans ce qui est une des plus grandes lagunes méditerranéennes d'Europe.

Par Luc Leroux (Marseille, correspondant)

Publié le 04 juillet 2022 à 22h46 - Mis à jour le 04 juillet 2022 à 22h58 • 💍 Lecture 4 min.

Saisi d'une demande de condamnation d'EDF pour la pollution de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône) et de réparation des conséquences écologiques et économiques de la crise de « malaïgue » (mauvaises eaux en occitan) de l'été 2018, le tribunal judiciaire de Marseille s'est déclaré, lundi 4 juillet, incompétent pour de pures raisons procédurales.

Le Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (Gipreb) demandait aux juges de dire que les rejets massifs d'eau douce opérés par EDF dans l'une des plus grandes lagunes méditerranéennes d'Europe sont bien à l'origine de cette catastrophe écologique majeure. L'anoxie (défaut d'oxygène) de la quasi-totalité des eaux de l'étang avait provoqué cette année-là la mort de très nombreux poissons, des colonies de palourdes, des grandes nacres qui y avaient trouvé refuge et une mortalité exceptionnelle de la faune du fond de la lagune.

Depuis 1955, EDF exploite une chaîne hydroélectrique sur les vallées de la Durance et du Verdon soit treize barrages et vingt-deux centrales, un aménagement qui a fait de l'étang de Berre un exutoire de la Durance. Cet outil « est très réactif puisque, en dix minutes, on peut produire jusqu'à 2 000 mégawatts d'une électricité entièrement décarbonée, soit un tiers de la production électrique de Provence-Alpes-Côte d'Azur [PACA] », a expliqué Hervé Guillot, directeur de la branche Hydro-Méditerranée d'EDF aux juges, lors de l'audience du 2 mai.

Autorisée à des rejets annuels d'un maximum de 1,2 milliard de mètres cubes d'eau douce et de 60 000 tonnes de limon, restrictions imposées dans le sillage de la condamnation de la France par la Cour de justice de l'union européenne en 2004, EDF reste pointée du doigt pour sa responsabilité dans la fragilité de l'étang. Dix ans de réduction et de lissage des volumes d'eau turbinés se sont soldés par des améliorations mais, selon le Gipreb, « les progrès sont trop faibles » et l'étang reste encore malade.

« Anoxie »

Les eaux blanches de la « malaïgue » de 2018 qui avaient entraîné des interdictions de pêche et de baignade tout au long du mois d'août ont porté « un coup d'arrêt brutal » à cette amélioration lente. Le Gipreb et des experts en font porter la responsabilité à EDF qui s'en défend énergiquement. Selon l'électricien, cette anoxie de 93 % des eaux de l'étang était uniquement due à un été de forte chaleur et d'absence quasi-totale de vent.

Les violents coups de mistral luttent en effet efficacement contre la stratification de l'eau en mélangeant les eaux salées du fond de l'étang venant de la Méditerranée par le canal de Caronte avec les eaux plus douces de la surface permettant l'échange de l'oxygène. « EDF ne saurait reconnaître aucune responsabilité dans cette crise de 2018 », affirme Hervé Guillot qui prend pour preuve que le même été, l'étang de Thau, dans l'Hérault, a également connu la « malaïgue » entraînant la mort des huîtres et des moules alors qu'il n'est pas sujet à des apports artificiels d'eau douce.

Selon le Gipreb et un expert cité devant le tribunal, l'année 2018 avait été marquée en fin d'hiver et au printemps par des rejets très importants d'eau douce. « Quand on sait l'inertie qu'il existe entre les rejets et l'installation de l'anoxie, il y avait dès le début de l'été les prémices de cette crise », avait témoigné à la barre du tribunal Didier Khelfa, maire de Saint-Chamas, une des communes qui bordent l'étang de Berre, et président du Gipreb. Ces importants apports d'eau douce avant l'été seraient responsables d'une stratification importante de l'eau doublée du développement d'algues opportunistes et de phytoplancton très consommateurs d'oxygène.

L'été 2022 s'annonce comme un test grandeur nature. En raison de la sécheresse, l'usine de Saint-Chamas a arrêté de turbiner en février, un scénario totalement opposé à celui de 2018. A l'entrée de l'été, le constat est fait d'une eau bien transparente et les plongeurs viennent de découvrir un ver au plus profond – neuf mètres – de l'étang, une trace de vie encourageante sur la bonne oxygénation de l'eau.



https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/07/04/rejets-d-eau-douce-dans-l-etang-de-berre-le-tribunal-de-marseille-se-declare-incompetent_6133338_3244.html

LUNDI 04/07/2022 à 09H30 - Mis à jour à 09H31 FAITS DIVERS - JUSTICE BERRE-L'ÉTANG, SAINT-CHAMAS

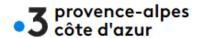
Procès de la pollution de l'Etang-de-Berre : le tribunal se déclare incompétent

Par L.D'A.



La centrale EDF de Saint-Chamas est-elle responsable d'une pollution de l'étang de Berre à l'été 2018 pour avoir massivement rejeté de l'eau douce dans la lagune ? C'est la question qui avait animé l'audience du 3 mai dernier devant le tribunal correctionnel de Marseille.

Mise en délibéré, la réponse rendue ce lundi n'a pas tranché la question. Les magistrats marseillais se sont déclarés incompétents compte tebnu du fait d'une citation territoriale incorrecte. De nouvelles procédures pourraient relancer le dossier.



 $\frac{https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/rejets-d-eau-douce-dans-l-etang-de-berre-le-tribunal-de-marseille-se-declare-incompetent-2575540.html$

Rejets d'eau douce dans l'étang de Berre: le tribunal de Marseille se déclare incompétent

Publie le 04/07/2022 à 11/51



Le tribunal correctionnel de Marseille s'est déclaré territorialement incompétent lundi pour juger EDF accusé d'atteinte à l'environnement. Des rejets massifs d'eau douce dans l'Etang de Berre avaient contribué, selon les parties civiles, à une grave crise écologique à l'été 2018.

L'usine d'EDF étant située à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), l'affaire relève du parquet d'Aix-en-Provence selon le tribunal correctionnel de Marseille qui, de ce fait, ne se considère "pas de compétence territoriale ordinaire" pour la juger.

Le parquet de Marseille dispose d'un pôle spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement mais, a rappelé la présidente du tribunal Céline Ballerini lundi, "seul le procureur de la République" peut saisir une juridiction spécialisée, pas les parties civiles.

14,5 millions d'euros de préjudice

A l'été 2018, des milliers de poissons avaient péri dans ce qui est une des plus grandes lagunes méditerranéennes d'Europe et des herbiers avaient souffert, victimes d'une "anoxie" sans précédent, une absence d'oxygène fatale causée notamment par une forte chaleur et l'absence de vent.

Un phénomène aggravé, selon le Gipreb (le syndicat de l'étang de Berre), par un turbinage intensif, dans les mois précédents, de la centrale hydro-électrique de Saint-Chamas.

Outre la "remise en état durable" de l'écosystème, notamment par une nouvelle limitation de ses rejets d'eau douce, le Gipreb demandait à EDF près de 14 millions d'euros au titre des préjudices économique et écologique.

Le Comité régional des pêches maritimes, également partie civile, a demandé 50.000 euros au titre de son préjudice tiré de l'atteinte à sa mission de protection de l'environnement.

Les déversements d'eau douce en accusation

A la barre, lors de l'audience le 2 mai, un ingénieur en biologie marine, Patrick Astruch, avait estimé que les déversements d'eau douce d'EDF étaient "clairement un des facteurs" de cette crise écologique.

Interrogé par l'AFP après le jugement lundi, Didier Khelfa, maire de Saint-Chamas, a estimé que malgré la décision du tribunal "un éclairage a été apporté sur l'équilibre précaire de notre étang".

Cette année, a-t-il annoncé, "pour la première fois un organisme vivant a été observé tout au fond de l'étang, alors que d'habitude à ces profondeurs la stratification est telle que c'est impossible". Une bonne nouvelle qui s'explique selon lui par le fait qu'EDF "a cessé de turbiner en février".

Depuis 2020, une concertation associant tous les acteurs du territoire, et notamment EDF, évalue les bénéfices d'une réduction des déversements d'eau douce.

Fin juin, du fait notamment de l'invasion de l'Ukraine et des menaces énergétiques sur la France, EDF a annoncé suspendre l'expérimentation des quotas sur Berre "afin de préserver autant que possible les capacités de production de la chaine hydroélectrique Durance-Verdon à laquelle appartient l'usine de St Chamas".



https://www.lamarseillaise.fr/environnement/etang-de-berre-le-tribunal-incompetent-ON11588969

Étang de Berre : le tribunal incompétent

Une décision de forme prive de réponse judiciaire le débat sur les responsabilités de la crise écologique de l'étang de Berre.

DAVID COQUILLE / SAINT-CHAMAS / 05/07/2022 | 06H38



Le tribunal correctionnel de Marseille s'est déclaré incompétent lundi. Par une assignation directe, le Gipreb (le syndicat mixte de dix communes de l'étang de Berre) avait demandé le 3 mai à la juridiction marseillaise, siège du Pôle régional spécialisée dans les atteintes à l'environnement et à la santé, de dire si les rejets massifs d'eau douce chargée de limon d'EDF dans l'étang de Berre étaient à l'origine de la pollution des eaux marines de l'été 2018.

Le tribunal a considéré que le Gipreb ne pouvait pas choisir d'assigner EDF au tribunal judiciaire de Marseille alors qu'Aixen-Provence est territorialement compétent. Il a été estimé que la partie civile ne pouvait pas faire usage d'une compétence dérogatoire pour saisir la juridiction spécialisée de Marseille, seul le procureur de la République d'Aix pouvant le faire.

« En tout cas, le débat a été posé » a réagi le maire de Saint-Chamas, Didier Khelfa (DVD), président du Gipreb, à la sortie du tribunal. Il veut retenir « qu'on a essayé de mettre en avant l'équilibre précaire et fragile de notre étang, le fait que des solutions peuvent être trouvées et qu'on se doit de les construire avec l'ensemble des acteurs, EDF, les services de l'État, la Région, la Métropole ». D'une superficie de 155 km², l'étang voit se déverser 1,2 milliard de m³ d'eau douce chaque année entraînant une stratification des eaux, la prolifération d'algues et l'asphyxie des poissons.

Lundi après-midi, un comité stratégique de l'étang de Berre a été installé pour plancher sur une feuille de route. « La réduction des rejets et leur saisonnalité en faisait partie. Mais ce n'est plus d'actualité aujourd'hui. Je peux comprendre le contexte énergétique. Mais la volonté, c'est de trouver des solutions. Je ne ferme pas le dialogue » ajoute Didier Khelfa. À l'audience du 2 mai, Hervé Guillot, représentant d'EDF Hydro Méditerranée, avait enterré la perspective d'un accord sur les volumes de rejets d'eaux douces de l'usine de Saint-Chamas en raison de « la situation énergétique avec un risque majeur sur les approvisionnements en gaz ».

Dans un communiqué, EDF déclare « suspendre l'expérimentation des quotas sur Berre afin de préserver autant que possible les capacités de production de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon à laquelle appartient l'usine de Saint-Chamas ». Sa chaîne représente 2000 MW de puissance mobilisables lors des pics de demande d'électricité. EDF assure que « cette décision ne modifie en rien la volonté de concertation d'EDF pour trouver des solutions afin de préserver la biodiversité tout en assurant les besoins essentiels de la collectivité : irrigation, alimentation en eau potable et production d'hydroélectricité dans un contexte de changement climatique ».



https://marsactu.fr/pour-la-justice-la-pollution-industrielle-nest-pas-responsable-de-la-mort-de-sylvie-anane/

Pour la justice, la pollution industrielle n'est pas responsable de la mort de Sylvie Anane

ÀLA UNE par Nina Hubinet le 5 Juil 2022 🗩 3

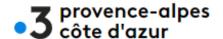
Habitante de Fos-sur-mer, Sylvie Anane est décédée en 2021 des suites de plusieurs cancers et affections cardiovasculaires. Deux ans auparavant, elle avait déposé une requête contre des industriels de la zone avec 13 autres riverains. Le tribunal judiciaire d'Aix vient de débouter sa famille, qui la représente désormais dans cette procédure.



L'air qu'ils respirent a-t-il causé la mort prématurée de Sylvie Anane ? Maeva et Mehdi, ses enfants, ainsi que son mari Toumi se posent toujours la question. Vivant à Fos-sur-Mer depuis l'enfance, Sylvie faisait partie des habitants en lutte contre la pollution industrielle, régulièrement interrogés dans les médias. Face aux journalistes, elle a maintes fois [...]

Juillet 2022

(Pollution aux Hydrocarbures)



 $\frac{https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/la-pollution-attaque-le-golfe-de-fos-la-peche-et-la-plongee-sont-interdites-2580588.html$

Pollution dans le golfe de Fos, la pêche et la plongée interdites

Publié le 12/07/2022 à 16621 · Mis à jour le 12/07/2022 à 16636 Faut par Fan Manage

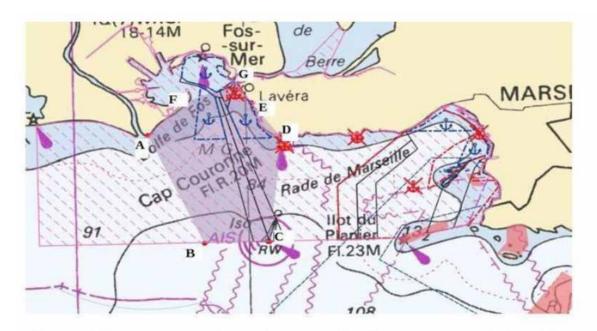


Pollution dans le galfe de Pos, la pêche et la piongée interdites e © CHRISTOPHE SIMON / AFF

Suite à la présence d'une possible pollution aux hydrocarbures dans une partie du golfe de Fos, la pêche et la plongée sont interdites jusqu'aux limites du grand port maritime de Marseille, a indiqué mardi la préfecture maritime.

Les pêcheurs ont donné l'alerte aux autorités. Ils ont constaté la présence d'une pollution en mer, dans le golfe de Fos. Depuis, la pêche (chalutage et dragage) ainsi que la plongée sont interdites dans la partie du golfe de Fos située en mer et jusqu'à la limite du grand port maritime de Marseille.

Inconnue à ce stade, l'origine de cette pollution doit être localisée par des équipes spécialisées, précise la préfecture maritime. Un navire affrété par la marine nationale est d'ores et déjà appareillé à Toulon. Son équipage va procéder à une investigation sous-marine.



Cette zone est délimitée par les points suivants de coordonnées géodésiques (WGS 84 – en degrés et minutes décimales) :

Point A: 43° 19, 9' N - 004° 51, 2' E Point B: 43° 11, 9' N - 004° 56' E

Cartographie de la zone du golfe de Fos-sur-Mer concernée par l'interdiction. • © PREF COMMUNICATION

Tous les types de pêche et de commercialisations de poissons et de coquillages issus de cette zone sont également interdits, jusqu'à ce que les résultats soient connus.

La préfecture demande par ailleurs aux pêcheurs de signaler toute trace de pollution aux autorités.



 $\frac{https://www.bfmtv.com/marseille/pollution-aux-hydrocarbures-la-peche-interdite-dans-une-partie-du-golfe-de-fos-sur-mer_AN-202207120455.html$

POLLUTION AUX HYDROCARBURES: LA PÊCHE INTERDITE DANS UNE PARTIE DU GOLFE DE FOS-SUR-MER

Marine Langlois Le 12/07/2022 à 15:16







Les autorités attendent des résultats d'analyses et une équipe spécialisée dans l'investigation sous-marine a été mobilisée.

Ce sont des pêcheurs qui ont donné l'alerte. Le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet maritime de la Méditerranée alertent sur une possible pollution aux hydrocarbures dans une partie du golfe de Fos-sur-Mer. Dans un communiqué diffusé ce mardi, ils expliquent avoir pris plusieurs mesures face à cette menace.

"Le préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté interdisant le chalutage, le dragage et la plongée dans les limites du grand port maritime de Marseille. Le préfet maritime de la Méditerranée a pris les mêmes dispositions pour la partie du golfe de Fos située en mer," peut-on lire dans le communiqué.

Pêche interdite

Par ailleurs, la pêche ou la commercialisation de poissons et coquillages provenant de la zone touchée est dorénavant interdite. Les autorités attendent des résultats d'analyses du laboratoire ONIRIS.



Des équipes spécialisées dans l'investigation sous-marine ont également été mobilisées pour "localiser cette éventuelle pollution qui pourrait se trouver sur le fond de la mer". Elles se trouvent à bord d'un navire de la Marine nationale.

Les pêcheurs sont invités à signaler aux autorités toute trace de pollution observée hors des zones interdites à ddtm-crise@bouches-durhone.gouv.fr et à dans ce cas, ne pas consomner ou vendre les produits de la pêche.

Marine Langlois



 $\frac{https://www.maritima.info/actualites/environnement/departement/14472/la-peche-interdite-dans-le-golfe-de-fos-pour-une-suspicion-de-pollution-en-mer.html}{}$

La pêche interdite dans le golfe de Fos pour une suspicion de pollution en mer

ENVIRONNEMENT







Le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet maritime de la Méditerranée informent de la présence d'une possible pollution aux hydrocarbures dans une partie du golfe de Fos.

Les autorités ont été alertées, par les pêcheurs, de l'existence de cette pollution à la suite de plusieurs observations réalisées en mer. Le préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté interdisant le chalutage, le dragage et la plongée dans les limites du grand port maritime de Marseille. Le préfet maritime de la Méditerranée a pris les mêmes dispositions pour la partie du golfe de Fos située en mer. Par ailleurs, par principe de prévention, le préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté interdisant tous types de pêches et de commercialisations de poissons et de coquillages issus de cette zone, dans l'attente des résultats des analyses du laboratoire ONIRIS.

Un navire affrété par la Marine nationale, le bâtiment de soutien et d'assistance affrété (BSAA) Jason, a appareillé de Toulon ce jour avec des équipes spécialisées dans l'investigation sous-marine afin de localiser cette éventuelle pollution qui pourrait se trouver sur le fond de la mer. En dehors de ces zones interdites, il a été demandé aux pêcheurs de signaler aux autorités (ddtm-crise@bouches du-rhone.gouv.fr) toute trace de pollution à laquelle ils pourraient être confrontés et dès lors de ne pas consommer ou commercialiser le produit de la pêche concernée, nous apprend un communiqué de la Préfecture Maritime.

Par ailleurs, les pêcheurs professionnels que Maritima a contacté évoquent des alertes qui remontent à plusieurs semaines. Des poissons avec des odeurs d'hydrocarbures avaient été repéchés, les analyses avaient mis en avant la présence d'huile de pyrolyse.



https://www.frequence-sud.fr/art-82531-suspicion_de_pollution_aux_hydrocarbures_dans_le_golfe_de_fos_pas_de_baignade_interdite_fos-sur-mer

Suspicion de pollution aux hydrocarbures dans le golfe de Fos : pas de baignade interdite

Mardi 12 juillet 2022, en début d'après-midi, le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet maritime de la Méditerranée ont indiqué par communiqué la possible présence de pollution aux hydrocarbures dans une partie du golfe de Fos.

Publié par Léa Giustiniani le 12/07/2022

Les pêcheurs à l'origine de l'alerte

Plusieurs observations réalisées en mer par des pêcheurs, ont alerté les autorités compétentes. En conséquence, selon la préfecture Maritime: "le préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté interdisant le chalutage, le dragage et la plongée dans les limites du grand port maritime de Marseille. Le préfet maritime de la Méditerranée a pris les mêmes dispositions pour la partie du golfe de Fos située en mer".

Pas d'interdiction de zone de baignade mais une interdiction de pêche et de plongée

La préfecture maritime indique qu'à l'heure actuelle, aucune interdiction de zone de baignade n'a été mise en place. Toutefois, elle précise que par mesure de sécurité: "le préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté interdisant tous types de pêches et de commercialisations de poissons et de coquillages issus de cette zone, dans l'attente des résultats des analyses du laboratoire ONIRIS".

Les pêcheurs sont également invités à signaler aux autorités via l'adresse mail suivante : ddtm-crise@bouches-du-rhone.gouv.fr toute trace de pollution à laquelle ils pourraient être confrontés en dehors des zones interdites et dès lors de "ne pas consommer ou commercialiser le produit de la pêche concernée", rappelle la préfecture maritime dans son communiqué.

Le navire Jason envoyé sur les lieux par la Marine nationale

Afin de déterminer l'éventuelle pollution aux hydrocarbures qui pourrait se trouver au fond de la mer, toujours selon la préfecture maritime, le navire Jason, a été affrété par la Marine nationale. Parti de Toulon aujourd'hui, ce bâtiment de soutien et d'assistance compte à son bord des équipes spécialisées dans l'investigation sous-marine.



https://marsactu.fr/bref/pollution-aux-hydrocarbures-la-peche-interdite-dans-le-golfe-de-fos/

Pollution aux hydrocarbures : la pêche interdite dans le golfe de Fos



Ce mardi, le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet maritime ont annoncé par communiqué "une possible pollution aux hydrocarbures" dans le golfe de Fos. Des mesures ont été prises par prévention dans l'attente des premiers résultats d'analyses. Parmi elles, un arrêté interdisant "le chalutage, le dragage et la plongée dans les limites du grand port maritime de Marseille." Le préfet maritime a pris les mêmes dispositions pour le golfe de Fos, précise le communiqué.

La pêche et la commercialisation de poissons et de coquillages issus de cette zone sont également interdites. Les autorités ont demandé aux pêcheurs de signaler toute trace de pollution à laquelle ils pourraient être confrontés. Selon les services préfectoraux, celle-ci pourrait se situer "sur le fond de la mer". Des équipes spécialisées d'investigation sous-marines tentent de localiser cette possible pollution.



https://gomet.net/environnement-soupcon-de-pollution-aux-hydrocarbures-dans-le-golfe-de-fos/

[Environnement] Soupçon de pollution aux hydrocarbures dans le golfe de Fos

par La rédaction · 12 juillet 2022 à 22h25 (modifié le 12 juillet 2022 à 22h26)



Le golfe de Fos vu de Port de Bouc (Crédit archives JYD/Gomet')

Le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet maritime de la Méditerranée font état mardi 12 juillet en début d'après-midi, de la présence d'une possible pollution aux hydrocarbures dans une partie du golfe de Fos. Les autorités ont été alertées, par les pêcheurs, de l'existence de cette pollution à la suite de plusieurs observations réalisées en mer.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêté interdisant le chalutage, le dragage et la plongée dans les limites du grand port maritime de Marseille (voir zone ci-dessous). Le préfet maritime de la Méditerranée a pris les mêmes dispositions pour la partie du golfe de Fos située en mer. Par principe de prévention, le préfet des Bouches-du-Rhône a pris également arrêté interdisant tous types de pêches et de commercialisations de poissons et de coquillages issus de cette zone, dans l'attente des résultats des analyses du laboratoire Oniris.



https://www.bfmtv.com/marseille/fos-sur-mer-la-peche-de-nouveau-autorisee-apres-une-suspicion-de-pollution-aux-hydrocarbures_AN-202207200214.html

FOS-SUR-MER: LA PÊCHE DE NOUVEAU AUTORISÉE APRÈS UNE SUSPICION DE POLLUTION AUX HYDROCARBURES

Marine Langlois Le 20/07/2022 à 10:56







Des arrêtés avaient été pris le 11 juillet dernier pour interdire la pêche dans le golfe de Fos-sur-Mer. Ces mesures avaient été prises après un signalement de pollution.

Interdite depuis un peu plus d'une semaine, la pêche est de nouveau autorisée dans le golfe de Fos-sur-Mer, ont indiqué le préfet des Bouches-du-Rhône et le préfet maritime de la Méditerranée dans un communiqué. Des arrêtés avaient été pris le 11 juillet dernier après un signalement de pollution au fond de la mer.

"Les analyses menées par le laboratoire agréé (Oniris) sur la concentration en hydrocarbures n'ont pas montré de contamination dépassant les normes les plus strictes des poissons prélevés dans le milieu marin", peut-on lire dans le communiqué.



https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/84213/golfe-de-fos-pas-de-trace-de-pollution-sur-les-poissons-la-peche-reprend.html

Golfe de Fos : pas de trace de pollution sur les poissons, la pêche reprend

ENVIRONNEMENT L 20/07/2022 À 09H54

C 02:01

A 0

Rade de Malseme

A la suite de signalement de pollution au fond de la mer et dans l'attente de la poursuite des investigations par moyens sous-marins, le préfet des Bouches-du-Rhône a pris le 11 juillet 2022 un arrêté interdisant le chalutage, le dragage et la plongée dans les limites du grand port maritime de Marseille. Le préfet maritime de la Méditerranée a pris les mêmes dispositions pour la partie du golfe de Fos située en mer. Ces arrêtés ont été complétés à la même date par un arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône d'interdiction de tous types de pêches et de commercialisation de poissons et de coquillages issus de cette zone

Des investigations ont été conduites par le préfet maritime avec le support du bâtiment de soutien Jason, affrété par la marine nationale qui a mis en œuvre un drone sous-marins ainsi que des plongeurs de la marine nationale. L'investigation sous-marine avec le drone a été rendue très difficile en raison d'une très faible visibilité sur le fond.

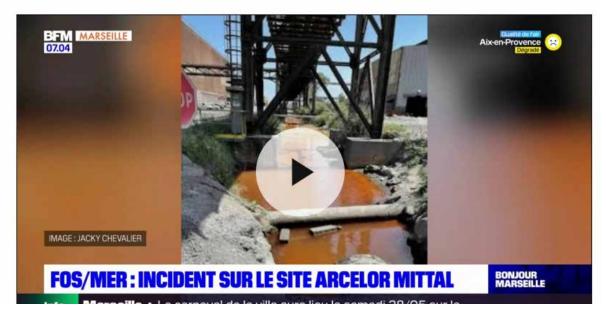
Des prélèvements ont donc dû être réalisés par des plongeurs et sont actuellement en cours d'analyse par un organisme spécialisé dans les polluants en mer, le Cedre. Néanmoins, les analyses menées par le laboratoire agréé (Oniris) sur la concentration en hydrocarbures n'ont pas montré de contamination dépassant les normes les plus strictes des poissons prélevés dans le milieu marin.

La préfecture des Bouches du Rhône a également **enjoint la société Naphtachimie d'assurer un programme d'études et d'analyses complémentaires de l'impact d'un incident survenu le 13 avril dernier** et qui aurait pu avoir un impact sur le milieu marin.

En conséquence, les arrêtés préfectoraux du 11 juillet 2022 ne sont pas reconduits et l'arrêté du 11 juillet 2022 concernant l'interdiction temporaire du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine de toutes espèces de poissons, de crustacés et de coquillages en provenance d'une partie du Golfe de Fos est suspendu. La vigilance des pêcheurs et le signalement aux autorités (ddtm-crise@bouches-du rhone.gouv.fr) de toute pollution restent de mise.

Investigation difficile

Les autorités expliquent que l'investigation sous-marine avec un drone a été "très difficile en raison d'une très faible visibilité sur le fond". Un navire de la Marine nationale a été mobilisé et des plongeurs ont réalisé d'autres prélèvements qui sont eux, toujours en cours d'analyse.



En plus des mesures concernant la pêche, le chalutage, le dragage et la plongée avaient été momentanément interdits dans les limites du grand port maritime de Marseille et le golfe de Fos-sur-Mer.

Les préfectures demandent aux pêcheurs de rester vigilants quant aux risques de pollution et réaliser tout signalement à ddtm-crise@bouches-du-rhone.gouv.fr.

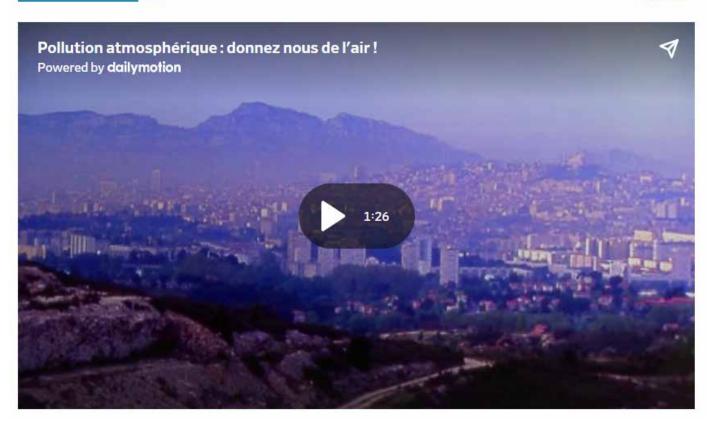


 $\frac{https://www.maritima.info/depeches/environnement/marseille/84243/pollution-atmospherique-don-nez-nous-de-l-air-.html$

Pollution atmosphérique : donnez nous de l'air !







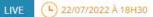
Comme chaque saison estivale, le pic de pollution de l'air est de retour. Issue des nombreuses activités humaines, ces épisodes sont de plus en plus fréquents et concernent toute la région

Dominique Robin, Directeur de l'entreprise de surveillance de la qualité de l'air AtmoSud, nous fait part de ses observations vis à vis des récentes mesures prises par la préfecture.



https://www.maritima.info/actualites/live/departement/14492/a-la-une-du-jt-le-pic-de-pollution-de-lair-est-de-retour.html

A la Une du JT, retour du pic de pollution de l'air







D'autant plus en cette période caniculaire ... Issus de nombreuses activités humaines, ces épisodes pollués sont de plus en plus fréquents et concernent toute la région ... Le directeur d'AtmoSud, organisme local de surveillance de la qualité de l'air fait part de ses observations vis à vis des récentes mesures prises par la préfecture ...



Autres désagréments causés par cette chaleur intense, des coupures de courant dans plusieurs communes du territoire... Conséquences à Sausset, fermeture de la mairie pour la journée et annulation du marché nocturne ce soir....



 $\frac{https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/84273/10e-jour-de-pollution-a-l-ozone-dans-les-bouches-du-rhone.html}{}$

10e jour de pollution à l'ozone dans les Bouches-du-Rhône

ENVIRONNEMENT







La préfecture reconduit ce samedi la procédure d'alerte de niveau 2 avec un niveau d'ozone dans l'air qui dépasse le seuil réglementaire de ce polluant. Demain, les conditions météorologiques (températures élevées, forte photochimie, vent faible) restent favorables à une hausse des niveaux d'ozone. Le seuil d'information recommandations à l'ozone devrait être dépassé dans les Bouches-du-Rhône et le Var

Atmosud précise de son côté : "Forte photochimie. Températures très élevées entre 35 et 39°C dans l'arrièrepays. Alerte Canicule en cours. Jour « noir » pour le trafic routier dans la région. La qualité de l'air devrait être mauvaise dans les Bouches-du-Rhône et le Var, dégradée ailleurs".

Le premier jour de pollution à l'ozone de cet épisode dans les Bouches-du-Rhône remonte au 14 juillet.



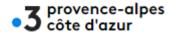
https://www.maritima.info/depeches/industrie/fos-sur-mer/84316/fos-sur-mer-un-episode-de-torche-sur-le-site-d-arcelormittal.html

Fos-sur-Mer : un épisode de torche sur le site d'ArcelorMittal



ArcelorMittal signale un torchage important perceptible de l'extérieur pour brûlage de gaz émis. Le problème est pris en charge afin de limiter le torchage

Source: Facebook Ville de Fos-sur-Mer



https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/une-nappe-de-pollution-s-echoue-a-port-saint-louis-du-rhone-2588904.html

Une nappe de pollution s'échoue à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Publie le 29/07/2022 à 11h25 - His a jour le 29/07/2022 à 11h51



Lo proge de Crand encratase • el Primppe Grando

Ce vendredi matin, une couche huileuse peu ragoutante flotte dans le bassin de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Un dégazage probablement. Un de plus. Un habitant ne supporte plus de vivre avec cette pollution.

Philippe Girardot arrive vers 7 heures du matin avec sa canne à pêche sur la plage Gloria. Cet habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône découvre une nappe de pollution, se met en colère et nous contacte.

"C'est probablement un porte-conteneurs qui a dégazé, ça ressemble à de l'hydrocarbure. La nappe vient des bassins de Fos-sur-Mer et s'échoue sur la plage," décrit le Port Saint Louisien.

La police maritime, les gendarmes et les pompiers sont sur place "Ils ont plusieurs bateaux, ils les utilisent pour pousser la vague. Ils sont au large et sur la plage, ils espèrent peut-être que le vent tourne."

D'après ce témoin, autour de 10 heures du matin, aucun pompage n'est en cours.

Le vent devrait en effet tourner dans la journée. Et la vague pourrait partir vers le large, poussée par le mistral et le vent d'ouest.

Croiser les doigts pour que le vent tourne peut être une solution pour lutter contre la pollution. Une solution dans le registre de la superstition.

. Après avoir été évacuée, la plage est barricadée.



https://www.maritima.info/actualites/live/departement/14507/a-la-une-du-jt-debut-d-un-episode-de-pollution-incendie-a-lyondellbasell-et-initiation-au-surfskat.html

A la Une du JT: début d'un épisode de pollution, incendie à LyondellBasell et initiation au surfskat

LIVE







La vigilance jaune canicule continue accompagné désormais d'un épisode de pollution, un incendie sur le site de LyondellBasell a fait réagir le maire de Berre, une nouvelle pelouse pour le stade Turcan très prochainement...

Le département est toujours en vigilance jaune canicule, et ça va souvent de paire avec les fortes chaleurs : un **épisode de pollution** il commence demain selon Atmosud.

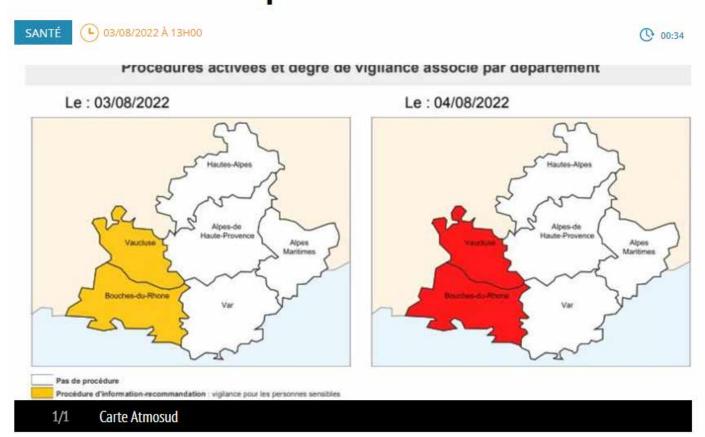
La pollution qui a d'ailleurs fait la une de l'actualité à Marseille ces derniers jours. La ville de Marseille a lancé une pétition contre **la pollution maritime**, elle a reçu plus de 47 000 signatures.

Un **incendie au sein de Lyondell Basell** dans la matinée, il s'agissait de feu de compresseur sur le site de Berre l'Etang



https://www.maritima.info/depeches/sante/departement/84429/pollution-niveau-d-alerte-declenche-a-partir-de-demain-dans-le-departement.html

Pollution: Niveau d'alerte déclenché à partir de demain dans le département



Début d'un nouvel épisode de pollution dans les Bouches-du-Rhône. Après le déclenchement ce mercredi d'une procédure d'information-recommandation visant les personnes vulnérables et fragiles, la procédure d'alerte niveau 1 est programmé à partir de demain. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse.

Les activités physiques intenses en extérieur doivent être évités pendant l'alerte. Il est recommandé de privilégier les transports en commun, le covoiturage et les modes de déplacements doux.



https://www.nouvellespublications.com/croisieres-a-marseille-la-petition-de-la-mairie-a-fait-des-remous-dans-le-port-111729.html

Bateaux polluants à Marseille : la pétition de la mairie a fait des remous dans le port

A Marseille, la pétition contre les navires les plus polluants lancée par Benoît Payan a suscité des réactions en cascades des acteurs économiques du port, des élus de la Région, de la préfecture et même du ministre des transports.

A Marseille, la pétition contre les pollutions liées aux navires, notamment de croisière lancée le 19 juillet par la mairie a créé pas mal de remous. Et pas que dans les bassins du port... Retour en trois points sur cette petite tempête politique et médiatique qui est partie d'internet.

Les acteurs du port déplorent la méthode

Eclaboussés par ce pavé lancé par Benoît Payan, les acteurs économiques de Marseille-Fos ne pouvaient rester silencieux. La pétition laissait entendre que ces derniers ne prenaient pas leurs responsabilités...Le 28 juillet, ils ont donc pris leur plume pour écrire leur incompréhension au premier magistrat. Dans cette missive, cosignée notamment par l'Union maritime et fluviale Marseille-Fos (UMF), le Grand port de Marseille-Fos (GPMM), le Club croisière Marseille-Provence, l'UPE 13 ainsi que la CCI Aix-Marseille Provence, ils se disent « heurtés » par la forme et le fonds de cette pétition. Ils y rappellent que « Marseille est intimement liée au secteur maritime » et expriment leur étonnement quant à la pétition.

A lire aussi Le Grand Port Maritime de Marseille entame sa résilience

« Sur la forme, nous déplorons la méthode qui est en contradiction totale avec les échanges constructifs que nous menons dans le cadre de la charte Ville-Port et du conseil du développement du port. »

Ils rappellent notamment leurs engagements mis en place ces dernières années afin de limiter les pollutions liées au trafic maritime, même s'ils reconnaissant que ces efforts ne suffisent pas « pour répondre aux urgences climatiques et préserver nos littoraux ». Les acteurs maritimes proposent donc à l'édile de Marseille de « mener un chantier avec l'ensemble des acteurs concernés par ce sujet », à l'occasion d'un comité de pilotage. Ils proposent aussi « d' entamer une réflexion avec le GPMM, les compagnies de transport maritimes et la région Paca » pour le plan Escale zéro fumée « en écho au souhait du maire de Marseille d'y contribuer financièrement ».

L'Etat accentue son engagement

De son côté, l'Etat n'a pas laissé passer la vague. En visite en début de semaine à Fos, au Grand port maritime de Marseille, Clément Beaune, le ministre des Transports a rappelé « le vrai avenir industriel à construire » sur le port de Marseille-Fos, tout en soulignant que ces « préoccupations environnementales et énergétiques n'existaient pas il y a vingt ou trente ans en arrière ».

A la suite de la visite du représentant du Gouvernement, Christophe Mirmand, le préfet de région, a rappelé que les services de l'Etat partageaient les ambitions de l'ensemble des acteurs, dont la Ville de Marseille. Le préfet aannoncé le renforcement des contrôles réalisés par la Direction interrégionale de la mer Méditerranée, notamment sur les taux de souffre rejetés par les navires. Il a également souligné l'accélération de la création d'une zone d'émissions contrôlées pour le soufre (SECA) qui se mettra en place à partir du 1^{er} janvier 2025 en mer Méditerranée. Il a rappelé l'engagement de l'Etat, à hauteur de 10,5 M€ dans le cadre du plan relance portuaire pour l'électrification à quai des navires. En 2025, six nouveaux postes de raccordement à quai des navires seront disponibles sur le port de Marseille, dont deux dédiés aux navires de croisière.

Benoît Payan et Renaud Muselier se félicitent

Benoit Payan, le pétitionnaire en chef a souligné dans un post sur ses réseaux sociaux que « la mobilisation des marseillais et marseillaises » à travers la pétition a été « entendue ». Elle a recueilli plus de 47 000 signatures. Le maire de Marseille s'est aussi félicité « des mesures annoncées par l'Etat », tout en rappelant l'intention de la Ville d'abonder, à hauteur de 10 M€, le plan "Escales zéro fumée" initié par la Région Paca. Renaud Muselier le président de la Région a salué cette décision : « Marseillerejoint les maires de Nice et Toulon engagés dans ce plan depuis 2019 : bienvenue, et merci ! C'est une très bonne nouvelle pour les Marseillais ».

Fin de la tempête et retour au calme...



 $\frac{https://www.lefigaro.fr/voyages/pollution-des-bateaux-de-croisiere-tout-comprendre-a-la-pomme-de-discorde-qui-agite-marseille-20220804$

Pollution des bateaux de croisière : tout comprendre à la pomme de discorde qui agite Marseille

Par Claire Rodineau

Publié le 04/08/2022 à 09:34, mis à jour le 04/08/2022 à 11:53



Écouter cet article

00:00/07:00



Un bateau de la compagnie Costa Croisières dans le port de Marseille. CLEMENT MAHOUDEAU / AFP

DÉCRYPTAGE - Une semaine après la publication de sa pétition, signée par 48.000 personnes, l'édile Benoit Payan a de nouveau invectivé les «lobbyistes des croisières géantes» ce mardi dans un tweet. Vous n'avez rien suivi ? On vous explique tout. Le 21 juillet, le maire de la Cité phocéenne (élu en 2020 sous l'étiquette Le Printemps marseillais, une alliance de gauche) publiait sur le site officiel de la ville un texte intitulé «Stop à la pollution maritime en Méditerranée». Il y regrettait des «niveaux de pollution dans les villes portuaires [qui ne sont] plus acceptables» et fustigeait les «bateaux de croisière qui salissent, qui crachent leur fumée sur nos rives en toute impunité».

«Ces bateaux sont des villes flottantes qui continuent de rejeter autant de pollution qu'un million de voitures», estimait l'élu, appelant à ce que des normes internationales «strictes et ambitieuses», soient mises en place. Et, en premier lieu, à ce que le préfet interdise aux «bateaux les plus polluants» de faire escale dans la deuxième ville de France lors des pics de pollution.

On pourrait croire que le confinement, et l'arrêt généralisé des croisières, aurait calmé le jeu. C'est l'inverse : désastreuse en terme d'images pour les géants des mers, l'épidémie n'a pas été neutre en termes de pollution. Selon Atmosud, l'impact des bateaux, coincés à quai mais obligés de maintenir leur activité électrique pour l'équipage à bord, a été catastrophique. En juin 2022, la tension est à son comble à Marseille quand deux géants des mers, le Wonder of the Seas et le MSC Orchestra tentent d'accéder au port. Des militants en canoé du collectif Stop Croisières leur en bloquent l'entrée. Ils expliquent leur geste dans un fil Twitter, où ils dénoncent des «loisirs mortifères» et pas si profitables pour l'économie locale que ce que l'on pourrait croire. Un avis partagé par Laurent Lhardit, qui regrette auprès du correspondant du Figaro: «de maigres retombées économiques, car les escales sont trop courtes et la plupart des croisiéristes restent à bord. L'étape marseillaise doit cesser d'être considérée par les armateurs comme un balcon avec vue imprenable sur la ville.»

La goutte d'eau qui a fait déborder la Méditerranée ? Le 18 juillet dernier, alors que la ville est placée en alerte 2 pour pollution à l'ozone, un épais nuage s'échappe du *Valiant Lady*, un navire de croisière à quai, <u>comme le raconte notre correspondant</u>. Une fumée noire émane de son *scrubber*, ce filtre placé dans les cheminées des navires qui

permet de diminuer les émissions de soufre mais implique aussi le rejet des eaux de lavage dans le littoral. Pour cette raison, les utiliser dans un port et dans une limite de 3 milles nautiques <u>est d'ailleurs proscrit par la loi française depuis le 1er janvier 2022</u>.

Comme l'explique Pierre Saint-Gilles du *Figaro*, citant Jean-François Suhas, le président du Conseil de développement du port de Marseille Fos, le navire aurait sciemment choisi d'actionner ce mécanisme ce jour-là en dépit des récriminations du maire. L'image de ce nuage noir alors que la ville suffoquait a choqué les Marseillais et jeté de l'huile sur un brasier, déjà ardent.

Réduction du soufre et branchement des navires à quai

Mais alors que veut le maire de Marseille ? Dans sa missive, il appelle l'Organisation maritime internationale (OMI), l'organisme de l'ONU en charge des transports maritimes et de la gestion de la pollution en mer, à prendre de nouvelles mesures pour réduire les émissions de soufre des bateaux de croisière. Rappelons que l'autorité onusienne a justement créé en juin en Méditerranée <u>une zone SECA</u> («zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre») où une teneur en soufre maximum pour les carburants est imposée. Pas assez pour l'édile, qui souhaite que soit créée une deuxième zone, dite ECA, de réglementation stricte du reste des émissions polluantes et notamment des oxydes d'azote. À l'étude depuis septembre 2020, la mesure est censée être mise en application d'ici 2025. Trop tard, juge Benoit Payan.



https://www.leprogres.fr/environnement/2022/08/06/pollution-bruit-a-marseille-les-bateaux-de-croisiere-n-amusent-plus

Pollution, bruit... À Marseille, les bateaux de croisière n'amusent plus

Dans la cité phocéenne, des militants, élus et habitants sont vent debout contre les paquebots de croisière selon eux néfastes pour l'environnement et la santé. Les industriels du secteur se défendent et assurent avoir fait des progrès pour « verdir » les bateaux. Détails sur ce bras de fer.

Par Juliette MITOYEN, à Marseille - 06 août 2022 à 19:00 | mis à jour le 06 août 2022 à 19:34 - Temps de lecture : 8 min

« Le jour, avec le bruit, on ne les entend pas. Mais la nuit et le matin, ça ronronne non-stop. On voit ces fumées noires et on retrouve de la suie sur les fenêtres ». Nadia, commerçante et habitante du célèbre quartier du Panier, à Marseille, n'en peut plus des nuisances générées par le chassécroisé incessant des paquebots de croisières qui font escale quasiment quotidiennement dans la cité phocéenne, la plupart du temps pour seulement quelques heures. Elle est loin d'être la seule. Les quelque 1,8 million de croisiéristes qui débarquent et embarquent tous les étés sur ces géants des mers amarrés dans le port de Fos-Marseille, laissant tourner leurs moteurs à quai et leurs cheminées fumer, ont eu raison de la patience des Marseillais... comme de la mairie.

151



 $\frac{https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6864004/pollution-le-niveau-dalerte-1-est-declenche-de-main-pour-les-bouches-du-rhone.html}{}$

Pollution à l'ozone : le niveau d'alerte 1 déclenché demain pour les Bouches-du-Rhône

Par La Provence



Dans un communiqué, la préfecture des Bouches-du-Rhône avertit que "suite à l'activation d'une procédure d'informationrecommandation pour la journée du mardi 9 août, le préfet des Bouches-du-Rhône a déclenché, pour ce mercredi 10 août, la
procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution." Pour rappel : "Le niveau d'alerte 1 est déclenché en prévision d'un
dépassement du seuil d'information pour le 2e jour consécutif."

Cette procédure entraîne la mise en place de recommandations sanitaires et comportementales. Elle débouche aussi sur des mesures spécifiques. Les voici :

■ Dans le secteur industriel

Les principaux émetteurs industriels de composés organiques volatils et d'oxydes d'azote mettent en œuvre les mesures d'urgence de maîtrise de leurs émissions tels que prescrites dans leurs arrêtés préfectoraux, pris au titre du code de l'environnement relatif à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

■ Dans le secteur des transports

- Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur les voiries, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h;
- Renforcement des contrôles de vitesses



https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/mers-et-oceans/sur-la-cote-mediterraneenne-des-croisieres-de-moins-en-moins-acceptees_165939

Sur la côte méditerranéenne, des croisières de moins en moins acceptées

"Nous sommes des activistes et vous ne pouvez pas entrer dans le port de Marseille": mi-juin, quelques canoës ont brièvement bloqué le plus grand paquebot de croisière du monde, illustrant le ras-le-bol croissant en Méditerranée face à cette industrie jugée trop polluante.



"Quand on a des aberrations comme celle-là sous nos yeux qui nous impactent aussi directement, on ne peut que se sentir investis d'une mission de se mobiliser", explique Rémy Yves du collectif "Stop Croisières", créé en mai dans la deuxième ville de France.

Les activités maritimes sont responsables de 39% des émissions de dioxyde d'azote (NOx) --un polluant de l'air-sur la métropole marseillaise, juste derrière le trafic routier (45%), selon AtmoSud.

Un navire de croisière à quai pendant une heure émet autant que 30.000 véhicules roulant à 30 km/h, estime cet organisme chargé de surveiller la qualité de l'air dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. "Aberration", le mot est martelé par les militants pour décrire le "Wonder of the Seas" qu'ils ont bloqué, propriété de Royal Caribbean : 362 mètres de long, 15 piscines, un simulateur de surf, une patinoire, des robots à cocktail...



 $\frac{https://www.geo.fr/voyage/sur-la-cote-mediterraneenne-les-navires-de-croisiere-de-moins-en-moins-toleres-211504$

Sur la côte méditerranéenne, les navires de croisière de moins en moins tolérés

Transport

SUIVRE CE THÈME



🕳 Selon AtmoSud, un navire de croisière à qual pendant une heure émet autant que 30 000 véhicules roulant à 30 km/h. 🔘 David C Tomlinson

"Nous sommes des activistes et vous ne pouvez pas entrer dans le port de <u>Marseille</u>" : mi-juin, quelques canoës ont brièvement bloqué le plus grand paquebot de croisière du monde, illustrant le ras-le-bol croissant en Méditerranée face à cette industrie jugée trop polluante.

>>> Quelle est la différence entre le kayak et le canoë?

"Quand on a des aberrations comme celle-là sous nos yeux qui nous impactent aussi directement, on ne peut que se sentir investis d'une mission de se mobiliser", explique Rémy Yves du collectif "Stop Croisières", créé en mai dans la deuxième ville de France.

Les navires de croisière, une "aberration" selon certains

Les activités maritimes sont responsables de 39% des émissions de dioxyde d'azote (NOx) - un polluant de l'air - sur la métropole marseillaise, juste derrière le trafic routier (45%), selon AtmoSud. Un navire de croisière à quai pendant une heure émet autant que 30 000 véhicules roulant à 30 km/h, estime cet organisme chargé de surveiller la qualité de l'air dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



https://www.sudouest.fr/economie/transports/sur-la-cote-mediterraneenne-les-paquebots-de-croisiere-sont-de-moins-en-moins-acceptes-12059247.php

Sur la côte méditerranéenne, les paquebots de croisière sont de moins en moins acceptés

(2) Lecture 2 min

Accueil · Sud Ouest Éco · Transports



selon AtmoSud. @ Crédit photo: CHRISTOPHE SIMON/AFP



Ecouter cet article Sur la côte méditerranéenne, les paquebots de croisière sont de moins en mo 00:00

Jugée trop polluante, cette activité se heurte à une hostilité de plus en plus grande de la part de particuliers et d'élus dans les ports de la mer Méditerranée

« Nous sommes des activistes et vous ne pouvez pas entrer dans le port de Marseille » : mi-juin, quelques canoës ont brièvement bloqué le plus grand paquebot de croisière du monde, illustrant le ras-le-bol croissant en Méditerranée face à cette industrie jugée trop polluante. « Quand on a des aberrations comme celle-là sous nos yeux qui nous impactent aussi directement, on ne peut que se sentir investis d'une mission de se mobiliser », explique Rémy Yves du collectif « Stop Croisières », créé en mai dans la deuxième ville de France.

Les activités maritimes sont responsables de 39 % des émissions de dioxyde d'azote (NOx) - un polluant de l'air - sur la métropole marseillaise, juste derrière le trafic routier (45 %), selon AtmoSud. Un navire de croisière à quai pendant une heure émet autant que 30 000 véhicules roulant à 30 km/h, estime cet organisme chargé de surveiller la qualité de l'air dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



 $\frac{https://fr.euronews.com/2022/08/29/a-marseille-des-paquebots-de-croisiere-accuses-daugmenter-la-pollution-de-la-ville}{pollution-de-la-ville}$

A Marseille, des paquebots de croisière accusés d'augmenter la pollution de la ville Odiscussion

Par Laurence Alexandrowicz • Mise à jour: 29/08/2022



Le "Wonder of the Seas", bête noire des écologistes - Tous droits réservés AFP

Un monstre des mers, qui fait le bonheur des croisiéristes mais qui hérisse les défenseurs de l'environnement à Marseille. En juin, des militants ont bloqué le Wonder of the Seas, 362 mètres de long, 15 piscines, un simulateur de surf, une patinoire. Un mode de voyage considéré par certains comme une aberration dans le monde actuel.

Le calvaire des habitants

Michèle Rauzier, elle, a installé des capteurs dans sa maison près du port pour mesurer la pollution des fumées. Sa vie sur la colline devient un cauchemar : "Comme nous sommes sur une falaise, au niveau des cheminées en fait, on subit une pollution hors norme. La pollution bien entendu atmosphérique, qui est très dangereuse, puisque nous avons nous ici dans le quartier des gens en pleine forme, pas fumeurs, sportifs, morts de cancérisations sur les voies respiratoires, et ça se multiplie. Donc on est très inquiets."

Presque aussi polluant que la voiture

Les activités maritimes sont responsables de 39% des émissions de dioxyde d'azote --un polluant de l'air-- sur la métropole marseillaise, juste derrière le trafic routier (45%), selon AtmoSud, observatoire qui surveille la qualité de l'air.



https://www.20minutes.fr/marseille/1918047-20160904-bouches-rhone-lancement-etude-pollutionair-autour-etang-berre

Bouches-du-Rhône: Lancement d'une étude sur la pollution de l'air autour de l'Étang de Berre

ENVIRONNEMENT Les scientifiques recherchent 200 volontaires.



La raffinerie de l'étang de Berre, le 9 juin 2015 à Marignane — Boris Horvat AFP



Ecouter cet article Bouches-du-Rhône: Lancement d'une étude sur la pollution de l'air autour 00:00

L'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) a lancé une étude des polluants présents dans le sang et les urines des riverains de la zone industrielle de Fossur-Mer pour tenter de mesurer l'impact de la industrielle sur les habitants.

Les pourtours de l'Etang de Berre, près de Marseille, sont occupés par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe. Les habitants sont particulièrement exposés à la pollution générée par ses activités. L'étude Index vise à savoir « si la population vivant à Fos-sur-Mer présente des niveaux d'imprégnation aux polluants anthropiques (créés par l'activité humaine) significativement différents par rapport à un groupe témoin », explique l'IECP dans un communiqué.

Une sumortalité liée aux maladies respiratoires

L'Institut espère recruter jusqu'à 200 volontaires, âgés entre 30 et 65 ans, « résidant depuis plus de trois ans à Fos-sur-Mer et exercant leur activité principale actuellement sur cette commune ». Le groupe témoin sera composé d'habitants de la même fourchette d'âges, des communes de Saint-Martin-de-Crau et Mouriès, situées plus loin de la zone industrielle, mais connaissant un trafic routier similaire à Fos-sur-Mer.

Des études menées dans la région de l'Etang de Berre ont déjà montré une surmortalité liée aux maladies respiratoires. Une étude menée par l'InVS entre 2004 et 2007 a notamment révélé que les pathologies cardiovasculaires, les cancers des poumons, de la plèvre, et de la vessie comme les leucémies aiguës sont significativement élevés chez les hommes vivant autour de l'étang de Berre.



 $\frac{https://www.bfmtv.com/marseille/le-danger-est-la-a-fos-sur-mer-la-multiplication-d-incidents-dans-la-zone-industrielle-pose-question_AV-202209210445.html$

"LE DANGER EST LÀ": À FOS-SUR-MER, LA MULTIPLICATION D'INCIDENTS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE POSE QUESTION

Cindy Chevaux avec Florian Bouhot Le 21/09/2022 à 16:20







Mardi, une épaisse fumée blanche s'est dégagée d'un bac de pétrole brut de la SPSE, entraînant le déclenchement des sirènes. Depuis plusieurs années, ces épisodes ne sont pas rares dans la commune.

Il était environ 9h30, mardi, quand les sirènes se sont mises à hurler. Une épaisse fumée blanche venait de s'échapper d'un bac de pétrole brut, au sein de la Société du Pipeline Sud Européen de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône.

Un Plan d'opération interne (POI) a été immédiatement déclenché sur le site et la situation a été "stabilisée" peu avant midi, selon la mairie de la commune. "Pas de risque", ajoute-t-elle.

Pour autant, la multiplication des incidents dans cette zone industrielle parmi les plus polluées d'Europe interroge, aussi bien sur les questions de sécurité et d'environnement que de santé.

Libération de gaz

En 2018, des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer ont porté plainte contre ArcelorMittal pour "mise en danger de la vie d'autrui" et "trouble du voisinage" en raison de la pollution qu'ils subissent. Une enquête du *New York Times* datant de 2020 révèle que les risques de développer un cancer y sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale.

En 2021, l'aciérie avait été condamnée à verser 30.000 euros de dommages et intérêts à France Nature Environnement pour avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants.

Cette année-là, au moins cinq dysfonctionnements majeurs ont provoqué une importante libération de gaz dans l'air à l'usine ArcelorMittal, au mois de septembre notamment. Si bien que la préfecture des Bouches-du-Rhône s'est décidée à ouvrir une enquête et à imposer à l'entreprise de "mettre à jour le plan d'amélioration des installations électriques" et lui a imposé de "mettre en place un dispositif d'allumage des chandelles pour les batteries des fours 1 et 2 de la cokerie avant le 31 décembre 2022".

En mai dernier, l'aciérie a de nouveau fait parler d'elle en déversant dans la mer des oxydes de fer et des résidus de décapage, autant de produits pouvant être toxiques pour la santé des habitants.

"On n'a jamais eu autant d'incidents"

"On n'a jamais eu autant d'incidents graves que depuis l'année dernière", avait déploré Jacky Chevalier, président du Comité de surveillance de l'activité industrielle à Fos-sur-Mer, au micro de BFM Marseille Provence, peu après l'incident.

"On est quand même au 7e-8e accident grave: pollution de l'air mais aussi, maintenant, pollution de l'eau. Ça posera des problèmes dans le temps. Un oxyde fer ça ne peut pas rester comme ça", avait-il poursuivi.

L'entreprise avait immédiatement cherché à désamorcer la situation.

"Pendant tout l'incident, les PH sont restés normaux, avait assuré Bruno Ribo, directeur général d'ArcelorMittal Méditerranée, à notre micro.

Finalement, c'est un incident qui est relativement limité. On a eu de la chance. Mais malgré tout, on le traite comme un incident."

Pour autant, en juillet, un épisode de pollution aux hydrocarbures a été révélé par la préfecture maritime, entraînant l'instauration de mesures interdisant la pêche dans une partie du golfe de Fos-sur-Mer. Elle avait été réautorisée près d'une semaine plus tard.

400.000 personnes concernées

"On a appris" à vivre avec ces incidents, reconnaît Daniel Moutet, président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos.

Il cherche à relativiser: "Tant que ça s'arrête, comme là, à des petits incidents, déclarés, qu'il y a tout dans les règles, ça ne bouge pas, la population n'est pas apeurée par ça. Aujourd'hui, c'est vrai qu'on oublie. Du moment qu'on oublie, on vit sans risque ou presque".

Pour autant, Daniel Moutet se dit conscient que "le danger est là, présent". "Il faut vivre avec et espérons que ça continue sans problème pendant encore fort longtemps", dit-il, d'un air quelque peu résigné.

actu Marseille

https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/fos-sur-mer_13039/pres-de-marseille-des-fumees-se-de-gagent-d-une-societe-petroliere-les-secours-interviennent_53926870.html

Près de Marseille. Des fumées se dégagent d'une société pétrolière, les secours interviennent

À Fos-sur-Mer, un incident se serait produit au sein de la Société du pipeline sud-européen (SPSE), ce mardi matin. Les secours sont sur place.



Des fumées blanches se sont dégagées du site de la SPSE à Fos-sur-Mer, ce mardi matin. (@Illustration Actu.fr)

Ce mardi 20 septembre 2022, dans la matinée, le plan d'opération interne (POI) et les sirènes d'alerte ont été déclenchés au sein de la Société du pipeline sud-européen (SPSE), à <u>Fos-sur-Mer</u> (<u>Bouches-du-Rhône</u>).

Des fumées dégagées

Ce plan est activé pour « faire face à un accident et de protéger le personnel, les biens et l'environnement de l'établissement », indique la mairie de Fos sur sa page Facebook.

Des fumées se seraient dégagées du site. Peu avant midi, la situation est « stabilisée », précise la mairie. « Le POI sera levé prochainement après identification précise de l'origine des fumées ».

Selon les sapeurs-pompiers cités par le site de <u>Maritima.info</u>, ces fumées blanches proviendraient « d'une fuite en haut d'un bac de pétrole brut ».

La SPSE est spécialiste du transport et de stockage d'hydrocarbures liquides.

#Pollution



 $\frac{https://www.bfmtv.com/marseille/le-danger-est-la-a-fos-sur-mer-la-multiplication-d-incidents-dans-la-zone-industrielle-pose-question_AV-202209210445.html$

"LE DANGER EST LÀ": À FOS-SUR-MER, LA MULTIPLICATION D'INCIDENTS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE POSE QUESTION

Cindy Chevaux avec Florian Bouhot Le 21/09/2022 à 16:20





Mardi, une épaisse fumée blanche s'est dégagée d'un bac de pétrole brut de la SPSE, entraînant le déclenchement des sirènes. Depuis plusieurs années, ces épisodes ne sont pas rares dans la commune.

Il était environ 9h30, mardi, quand les sirènes se sont mises à hurler. Une épaisse fumée blanche venait de s'échapper d'un bac de pétrole brut, au sein de la Société du Pipeline Sud Européen de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône.

Un Plan d'opération interne (POI) a été immédiatement déclenché sur le site et la situation a été "stabilisée" peu avant midi, selon la mairie de la commune. "Pas de risque", ajoute-t-elle.

Pour autant, la multiplication des incidents dans cette zone industrielle parmi les plus polluées d'Europe interroge, aussi bien sur les questions de sécurité et d'environnement que de santé.

Libération de gaz

En 2018, des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer ont porté plainte contre ArcelorMittal pour "mise en danger de la vie d'autrui" et "trouble du voisinage" en raison de la pollution qu'ils subissent. Une enquête du *New York Times* datant de 2020 révèle que les risques de développer un cancer y sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale.

En 2021, l'aciérie avait été condamnée à verser 30.000 euros de dommages et intérêts à France Nature Environnement pour avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants.

Cette année-là, au moins cinq dysfonctionnements majeurs ont provoqué une importante libération de gaz dans l'air à l'usine ArcelorMittal, au mois de septembre notamment. Si bien que la préfecture des Bouches-du-Rhône s'est décidée à ouvrir une enquête et à imposer à l'entreprise de "mettre à jour le plan d'amélioration des installations électriques" et lui a imposé de "mettre en place un dispositif d'allumage des chandelles pour les batteries des fours 1 et 2 de la cokerie avant le 31 décembre 2022".

En mai dernier, l'aciérie a de nouveau fait parler d'elle en déversant dans la mer des oxydes de fer et des résidus de décapage, autant de produits pouvant être toxiques pour la santé des habitants.

"On n'a jamais eu autant d'incidents"

"On n'a jamais eu autant d'incidents graves que depuis l'année dernière", avait déploré Jacky Chevalier, président du Comité de surveillance de l'activité industrielle à Fos-sur-Mer, au micro de BFM Marseille Provence, peu après l'incident.

"On est quand même au 7e-8e accident grave: pollution de l'air mais aussi, maintenant, pollution de l'eau. Ça posera des problèmes dans le temps. Un oxyde fer ça ne peut pas rester comme ça", avait-il poursuivi.

L'entreprise avait immédiatement cherché à désamorcer la situation.

"Pendant tout l'incident, les PH sont restés normaux, avait assuré Bruno Ribo, directeur général d'ArcelorMittal Méditerranée, à notre micro. Finalement, c'est un incident qui est relativement limité. On a eu de la chance. Mais malgré tout, on le traite comme un incident."

Pour autant, en juillet, un épisode de pollution aux hydrocarbures a été révélé par la préfecture maritime, entraînant l'instauration de mesures interdisant la pêche dans une partie du golfe de Fos-sur-Mer. Elle avait été réautorisée près d'une semaine plus tard.

400.000 personnes concernées

"On a appris" à vivre avec ces incidents, reconnaît Daniel Moutet, président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos.

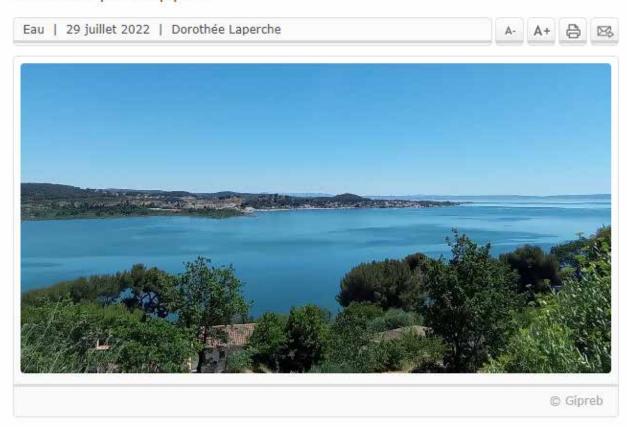
Il cherche à relativiser: "Tant que ça s'arrête, comme là, à des petits incidents, déclarés, qu'il y a tout dans les règles, ça ne bouge pas, la population n'est pas apeurée par ça. Aujourd'hui, c'est vrai qu'on oublie. Du moment qu'on oublie, on vit sans risque ou presque".

Pour autant, Daniel Moutet se dit conscient que "le danger est là, présent". "Il faut vivre avec et espérons que ça continue sans problème pendant encore fort longtemps", dit-il, d'un air quelque peu résigné.



https://www.actu-environnement.com/ae/news/groupement-interet-public-rehabilitation-etang-berre-plainte-anoxie-tribunal-aix-en-provence-40134.php4

☼ Plainte pour anoxie de l'étang de Berre : le Gipreb ne fera pas appel



Finalement, le Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (Gipreb) ne fera pas appel de la décision du tribunal de Marseille. Ce dernier s'était déclaré incompétent, en juillet dernier, pour juger la plainte pour dégradation du milieu déposée par les élus. L'objectif du groupement était de faire reconnaître la responsabilité d'EDF dans l'épisode d'anoxie de l'étang, observé en 2018.

L'étang est en effet soumis à de nombreuses pressions depuis plusieurs années. En septembre dernier, les différentes parties prenantes se sont dotées d'une <u>feuille de route</u> pour améliorer la situation. Parmi les propositions : la diminution des rejets – en eau douce et sédiments – de la centrale hydroélectrique EDF de Saint-Chamas dans l'étang. Une piste déjà sensible que le contexte de la guerre en Ukraine tend davantage.

Désormais le Gipreb compte déposer une nouvelle plainte auprès du Tribunal d'Aixen-Provence. « Cela n'avait pas d'intérêt de faire appel d'une décision administrative qui ne porte pas sur le fond, précise Raphaël Grisel, directeur du Gipreb. Nous devons faire la citation auprès d'un tribunal qui peut être compétent, afin qu'il puisse demander au tribunal de Marseille de prendre en charge le dossier au titre de sa compétence spécialisée ».



https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/trois-ans-apres-lubrizol-qui-veut-encore-accueillir-des-usines-seveso-2736392



Déjà trois ans depuis l'incendie de l'usine chimique Lubrizol à Rouen et 21 ans depuis l'explosion d'AZF à Toulouse. Entre la culture du risque et de l'acceptabilité, comment pouvoirs publics et citoyens se saisissent des deux siècles d'histoire industrielle pour élaborer une politique nouvelle ?

Avec

- Delphine Grancher ingénieur de recherche, LGP-CNRS
- Eric Le Dissès Maire de Marignane
- Ivan Boissières Directeur général de l'ICSI, Institut pour une culture de sécurité industrielle

Le 26 septembre 2019, une partie de l'agglomération rouennaise se retrouvait dans la dense fumée et l'odeur âcre de l'incendie du site de produits chimiques classé Seveso seuil haut, soit à haut risque. Malgré ce risque, une grande partie de la population de la capitale normande ne sait pas comment réagir à cette pollution. Mais une fois la catastrophe passée, des citoyens de l'agglomération ont cherché à comprendre les raisons de l'incendie ainsi qu'à établir des diagnostics sur les risques à venir. Élus et industriels ont également compris que cette catastrophe avait rejailli sur leurs activités et sur l'attractivité de leur cité.

D'ailleurs d'autres villes, comme Marignane, ont récemment empêché l'installation de nouvelles usines Seveso sur leur territoire. Jusqu'où accepte-t-on le risque industriel ? Qui décide du niveau même de ce risque ?



 $\frac{https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonsoir-marseille/pollution-l-etang-de-berre-endanger_VN-202209290594.html$



ALERTE INFO - La DDTM confirme la "responsabilité d'un ou de plusieurs loups" dans l'attaque des 12 chèvres à la Penne/Huveaune (Préfecture)

Pollution: l'étang de Berre en danger

Des associations écologistes tirent la sonnette d'alarme quant à la situation de l'étang;



 $\frac{https://www.usinenouvelle.com/article/le-redemarrage-de-lyondellbasell-a-berre-l-etang-repousse-a-debut-2023.N2049387$

Le redémarrage de LyondellBasell à Berre-l'Etang repoussé à début 2023

L'incendie du 2 août avait provoqué l'arrêt des installations pétrochimiques sur le site LyondellBasell de Berre-l'Etang (Bouches-du-Rhône). Bien que les travaux de réparation doivent s'achever dans les délais prévus, le craqueur d'éthylène ne sera pas remis en route avant début 2023, faute de conditions économiques viables.



Le grand arrêt 2022 du site pétrochimique LyondellBasell à Berre-l'Etang n'a pas abouti à une fiabilisation satisfaisante des installations, mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle le site prendra son temps pour redémarrer.

Nommé à la tête du site pétrochimique de Berrel'Etang (Bouches-du-Rhône) le 1er août 2022,
Laurent Hautier n'aura pas vu les installations tourner
longtemps. L'incendie survenu le 2 août avait
entraîné l'arrêt du vapocraqueur d'éthylène. Le
groupe LyondellBasell a annoncé le 29 septembre
que son redémarrage n'interviendra pas avant début
2023. Ce dernier évoque dans un communiqué, pour
justifier sa décision, « la combinaison de coûts
énergétiques toujours élevés, la compression des
marges et la baisse de la demande de produits dans
la région ». Les travaux de réparation se déroulent
comme prévu et devraient être achevés dans le
calendrier annoncé, à savoir novembre. Il n'y aurait
pour l'heure pas d'impact sur l'emploi.

L'incendie de cet été avait démarré sur l'unité du vapocraqueur du pôle pétrochimique lors d'une opération de maintenance portant sur les circuits de



lubrification et d'huile d'étanchéité d'un compresseur et provoqué une fuite de produit. Maîtrisé en moins d'une demi-heure, il avait mobilisé une trentaine de pompiers. D'importantes fumées noires avaient été perçues à l'extérieur, mais l'organisme de contrôle de la qualité de l'air Atmosud avait indiqué que ses mesures ne montraient pas de niveaux de polluants attribuables à cet incident. L'unité avait été mise en sécurité et n'a donc pas redémarré depuis.

Succession d'incidents malgré un grand arrêt de fiabilisation

Un premier incendie avait eu lieu le 13 janvier 2022 à l'unité d'hydrotraitement des essences du vapocraqueur. <u>De février à mai 2022, la réalisation d'un grand arrêt d'inspection et de modernisation, pour un investissement évalué à plus de 100 millions d'euros (« le plus important de son histoire » selon la direction), était destiné à fiabiliser ce site industriel qui a connu ces dernières années plusieurs incidents nécessitant des épisodes de torchage qui ont tendu les relations avec ses riverains. Mais ce projet « d'excellence opérationnelle » n'a pas eu encore les effets attendus.</u>

Avant le feu du 2 août, durant le mois de juillet 2022, en effet, quatre recours à la torche ont eu lieu, dont trois liés à des difficultés de réglages lors de la remise en route d'unités après ce grand arrêt, selon les explications données le 8 septembre par la direction du site, lors d'une réunion publique organisée par la mairie de Berre-l'Etang, déterminée à conduire l'industriel à s'expliquer face à la population. « *La majorité des dysfonctionnements sont techniques* » avait admis Dirk Schonaich, directeur HSE et qualité de LyondellBasell à Berre. Laurent Hautier a insisté sur « *le coût très important* » que représente chacun d'eux.



https://reporterre.net/Les-decharges-un-marche-juteux-et-fort-polluant

Enquête - Déchets

Les décharges : un marché juteux et fort polluant

Que faire des déchets? Ils finissent en grande partie enfouis (et donc non valorisés) dans des décharges. Celles-ci débordent, prennent feu, polluent, sentent mauvais... Bref, sont fort mal gérées. [ENQUÊTE 1/4]

Vous lisez la première partie de l'enquête : Brûlés, enfouis, recyclés... Que faire des déchets ? La deuxième partie est <u>ici</u>.

Marseille, correspondance

Décembre 2021, Saint-Chamas, au bord de l'étang de Berre, au nord de Marseille. Un hangar métallique gigantesque <u>vomissait des déchets en fusion dans une odeur épouvantable</u>. Des fumées toxiques saturaient l'air des environs. Les taux de particules fines mesurés étaient « équivalents à ceux de Pékin », dit Dominique Robin, directeur général d'AtmoSud, l'organisme de contrôle de qualité de l'air dans la région. Pendant près d'un mois, l'incendie a ravagé cet entrepôt rempli jusqu'au toit de déchets industriels banals, des DIB dans le jargon administratif : des emballages carton, du plastique, de la ferraille dont des entreprises cherchent à se débarrasser, moyennant finance. Recyclage Concept 13, la société à qui appartient le hangar, détenait une autorisation d'en stocker 1 000 mètres cubes. Sur place, les pompiers en ont découvert trente fois plus...

Saint-Chamas n'est pas le premier entrepôt de ce type à prendre subitement feu. Dans la nuit du 13 au 14 août 2020 à Milhaud (Gard), un incendie s'est déclaré dans un hangar géré par la société Benne 30. Le 10 décembre 2020, c'était au tour d'un entrepôt rempli de déchets situé à Meyrargues (Bouches-du-Rhône) d'être ravagé par les flammes. Le 14 juin 2021, l'entrepôt de Milhaud, encore lui, était déjà en feu. Décidément...

Ce que révèlent ces incendies successifs est que la gestion des déchets a une fâcheuse tendance à dériver vers des pratiques à la limite de la légalité. La nature même des déchets (peu ragoûtants), et la nécessité absolue pour les industriels comme pour les autorités de s'en débarrasser, favorisent un business lucratif et peu surveillé. Qui attire la convoitise d'entreprises, légales ou criminelles, à la recherche de profits.



À Saint-Chamas, dans le sud de la France, un incendie sur un site de stockage et de tri de déchets industriels a libéré une pollution massive. L'exploitant entreposait près de trente fois plus de déchets qu'autorisé. © SDIS 13

Début mai 2022, après une enquête de l'Oclaesp (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique), dépendant de la gendarmerie nationale, cinq personnes ont été arrêtées et mises en examen, entre autres, pour « gestion, transport, exportation et abandon irréguliers de déchets en bande organisée, escroquerie en bande organisée et infractions à la



 $\frac{https://theconversation.com/a-marseille-les-transports-maritimes-polluent-les-quartiers-parmi-les-plus-pauvres-de-la-ville-189806}{}$

À Marseille, les transports maritimes polluent les quartiers parmi les plus pauvres de la ville

Publié: 4 octobre 2022, 19:53 CEST



Paquebot de croisière d'une capacité de 5 200 passagers, dans le port de Marseille en 2021. La pollution générée par les activités de ce type de navire affecte tout particulièrement les quartiers pauvres de la ville. Bybbisch94, Christian Gebhardt, CC BY-NC-SA

Le 19 juillet 2022, la municipalité de Marseille a initié une pétition pour interdire, lors des périodes de pics de pollution à l'ozone, l'accueil des bateaux de croisière les <u>plus polluants</u>.

Intitulée « Stop à la pollution maritime en Méditerranée », elle a été signée, à ce jour, par environ 50 000 personnes et s'accompagne d'une vidéo du maire de la ville, Benoît Payan qui introduit <u>son propos par ces termes</u> : « Marseille suffoque. On sent, on voit, on respire la pollution ».

La photographie, accompagnant la pétition, montre un panache noir issu d'un navire, masquant le panorama habituel de la ville. Cette pétition s'inscrit dans une dynamique, datant d'une dizaine d'années, de <u>mobilisations</u> au sujet de la présence des paquebots de croisière dans la ville et de leurs impacts sur la qualité de l'air et de l'environnement, en général.

38 % des émissions d'oxyde d'azote proviennent des navires

Le 14 juin 2022, le collectif Stop Croisières et Extinction Rebellion ont empêché, durant quelques heures, l'entrée d'un des plus grands paquebots américains dans le port. L'association Cap au Nord, rassemblant des habitant·e·s des XV^e et XVI^e arrondissements, œuvre à la prise en compte de la pollution atmosphérique dans leurs quartiers.

Cette pollution que l'on « sent, voit et respire » fait l'objet de mesures scientifiques, afin de l'objectiver, menées par l'<u>observatoire de la qualité de l'air en région Sud-PACA</u> (AtmoSud) en collaboration avec des laboratoires de recherche d'Aix-Marseille Université, tels que le laboratoire de Chimie de l'Environnement (LCE) (voir par exemple le projet en cours SCIPPER).

Les médias locaux ont largement repris les données des associations. D'après une estimation du collectif Stop Croisières concernant la zone portuaire des bassins est de la ville, 38 % des émissions d'oxyde d'azote proviennent des navires (un taux quasi équivalent à celui du <u>trafic routier</u>) et 10 % des PM₁₀ ou particules fines.

[Plus de 80 000 lecteurs font confiance à la newsletter de The Conversation pour mieux comprendre les grands enjeux du monde. Abonnez-vous aujourd'hui]

Les campagnes de mesures menées par Atmosud mettent en évidence <u>deux autres</u> <u>résultats majeurs</u>. Le premier montre une pollution dite « de panache », impactant certains quartiers selon les vents dominants, durant une durée déterminée. Le second souligne que les polluants mesurés (dioxyde de soufre SO_2 ; oxyde d'azote NO_x et les particules fines, PM 10) ne se retrouvent pas, de manière continue, en quantité supérieure aux normes en vigueur en milieu urbain. Les auteurs du rapport notent également que d'autres sources polluantes s'ajoutent à celles maritimes, relatives aux transports et aux activités urbains.

L'impact de ces pollutions maritimes sur la santé reste difficile à appréhender car il s'inscrit dans le contexte d'une mauvaise qualité de l'air en général. Celle-ci, quelle que soit sa source, peut impacter, de la même manière, les individus (pathologies respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). Les organisations mondiales de la santé alertent, depuis longtemps, sur les effets néfastes de la pollution de l'air en <u>termes de mortalité et de morbidité</u>.

Les impacts sanitaires résultent d'effets cumulés, <u>appelés effet-cocktail en ce qui concerne les polluants chimiques</u> qui articulent des polluants d'origines diverses et dont la mesure reste complexe à réaliser.

Un problème de santé environnementale

Face à ces impacts négatifs, les acteurs économiques développent un certain nombre de réponses. À l'échelle locale, le Grand Port autonome de Marseille collabore, en partie, à l'élaboration des mesures, développe des branchements électriques et d'autres technologies moins polluantes et incite, <u>par des exonérations de taxes portuaires</u>, à l'accueil des compagnies qui ont des pratiques jugées respectueuses de l'environnement.

À l'échelle internationale, l'Organisation maritime internationale a approuvé très récemment, le 10 juin 2022, la création pour l'ensemble de la Méditerranée, d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules (zone dite Seca). Le combustible utilisé doit avoir une teneur en soufre qui ne dépasse pas les 0.1 % en masse.

Une configuration classique

Ces réponses, de la part des acteurs économiques, <u>sont récurrentes</u> dans le cadre des problèmes de santé environnementale. Très souvent, la solution technique est priorisée, telle que le raccordement électrique ou l'installation de <u>« scrubbers »</u>, hottes mobiles captant les émanations lorsque les bateaux sont à quai.

La seconde réponse est de mettre en place des procédures de certification dites « environnementales » qui émanent des <u>acteurs économiques eux-mêmes</u>, justifiant de leur engagement.

Enfin, une troisième stratégie consiste à discuter des mesures scientifiques, à émettre des doutes sur les méthodologies employées et à entretenir une controverse sur les alertes sanitaires tout en initiant des concertations avec les acteurs locaux, à l'instar d'une charte Ville-Port dans le cas marseillais.

Un panache de fumée sur les inégalités

Les pollutions maritimes, telles qu'éprouvées à Marseille, ne sont pas seulement caractéristiques d'un problème d'orientation économique. Elles sont également révélatrices de ce que l'économiste Ignacy Sachs appelait, dans les années 1990, un <u>« mal développement »</u> que l'on pourrait désigner de « mal développement urbain ».

D'un côté, le paquebot symbolise la vitrine de la ville « méditerranéenne durable de demain » et de l'autre, il occulte avec son panache de fumée, les dysfonctionnements de cette économie qui relègue, plus loin, à l'abri de la carte postale, ses externalités négatives.

Celles-ci ont pourtant des effets sur la santé des habitant·e·s et sur l'habitabilité de leur lieu de vie. Les injonctions environnementales, les mobilisations mais aussi les formes de résistance de ces quartiers qui restent, en partie, populaires laissent présager de futurs compromis qu'il va falloir trouver et qui ne semblent pas encore dessiner une ville totalement « réinventée ».

réglementation sur les ICPE ① ». Parmi elles, Richard Perez, un Nîmois de 58 ans, surnommé « le roi des poubelles » dans la presse locale. Il aurait livré plus de 6 000 tonnes de déchets à Saint-Chamas, que l'exploitant se serait contenté de stocker au lieu de les trier et de les recycler. D'après Dominique Laurens, procureure de la République de Marseille, ce trafic organisé aurait été extrêmement lucratif pour ces exploitants et aurait permis l'export illégal de 26 000 tonnes de déchets entre octobre 2020 et février 2021 vers l'Espagne. L'instruction est toujours en cours.



https://www.maritima.info/depeches/environnement/region/85599/un-drone-renifleur-de-pollutiondans-le-port-de-marseille.html

Un drone renifleur de pollution dans le port de Marseille











D. Gesualdi



Partagez cet article









Le matériel a été mis en action par les services de l'Etat. Son objectif est de mieux contrôler les navires dans les eaux françaises et préparer la création en 2025 d'une zone de limitation des émissions de soufre en Méditerranée. Photo préfecture Dirm (Direction interrégionale Méditerranée)



https://charliehebdo.fr/2022/10/ecologie/biodiversite/dechets-bande-organisee-sud-est/

BIODIVERSITÉ

Les déchets en bande organisée dans le Sud-est

Sigolène Vinson · Mis en ligne le 12 octobre 2022 · Paru dans l'édition 1577 du 12 octobre

Cette année, de nombreuses communes du sud-est de la France ont vu des centres de tri mis en service et exploités sur leur territoire après une simple déclaration en préfecture, sans que les déchets ne soient jamais revalorisés ni même traités. Par communiqué de presse en date du 12 mai dernier, le parquet de Marseille informait avoir procédé à six mises en examen de personnes morales et cinq mises en examen de personnes physiques, pour traitement illégal de déchets dans trois départements: les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse. Le dossier a été transmis à un juge d'instruction, qui a décidé le placement en détention provisoire de deux des mis en examen, Richard Perez, surnommé le Roi des poubelles, exploitant de la société gardoise Bennes 30, et Manuel Cortes, exploitant de la société Recyclage Concept 13.



Tout commence, le 26 décembre 2021, par l'incendie du centre de tri de la société Recyclage Concept 13, implantée à Saint-Chamas, petite commune des Bouches-du-Rhône située au nord de l'étang de Berre (lire l'article « Incendie de Saint-Chamas : chronique d'un désastre annoncé », paru le 10 février 2022). Tout commence donc ce jour précis, au centre géographique des Bouches-du-Rhône, parce que le feu est visible de loin, du moins son lourd panache noir, parce que les pompiers le déclarent éteint le 11 février 2022, soit un mois et demi après son départ, parce qu'il engendre des pics de pollution aux particules fines identiques à ceux de Pékin, parce que les nuisances olfactives se ressentent jusqu'à Martigues et à Marseille, parce que les nappes phréatiques sont profondément atteintes... Oui, l'histoire débute là, mais seulement en ce qu'elle a de manifeste et parce que les médias s'en emparent. Depuis quelques mois déjà, une enquête est en cours, qui tente de déjouer la criminalité organisée liée aux déchets dans la région.

Dès le printemps 2021, la Mairie de Saint-Chamas a alerté les autorités compétentes – la préfecture, la gendarmerie, la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (Dreal) l'Agence de l'environnement et de la



 $\frac{https://www.lamarseillaise.fr/environnement/fos-le-terminal-mineralier-du-port-touche-par-un-incendie-BH12375444}{die-BH12375444}$

Fos : le terminal minéralier du port touché par un incendie

Un feu d'ampleur s'est déclaré vendredi sur le port minéralier. Près de 6 000 tonnes de copeaux de bois sont entrés en combustion sur le site de l'entreprise Carfos. Les services du SDIS 13 resteront en vigilance encore au moins une semaine.

JOLAN ZAPARTY / FOS-SUR-MER / 21/10/2022 | 21H52



Un épais nuage de fumée grise a enveloppé le ciel et les axes autour de la D 268 toute la matinée vendredi autour du port-minéralier de Fos-sur-mer. Au total, 126 pompiers du Services Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS13), épaulés par une vingtaine d'engins dont certains dévolus au risque industriel, ont été dépêchés sur place pour circonscrire un début de brasier déclaré sur le site de l'entreprise locale Carfos.

« C'est un feu qui a éclaté sur la partie nord d'un stockage de copeaux de bois estimé à 40 000 tonnes » a témoigné Pierre Bepoix, chef du corps adjoint des pompiers du 13 lors d'un point presse organisé à la mi-journée vendredi devant l'entrée du site Carfos. Ce même jour, 15 000 tonnes de copeaux de

bois étaient concernés par l'intervention précise le porte-parole du SDIS 13. La venue des secours a fait suite à une opération de contrôle effectuée très tôt dans la matinée sur le site par des personnels d'exploitation de la société Carfos. «Vers 5h, ceux-ci ont noté une élévation anormale de la température sur un des stocks» rapporte le pompier. Concernant une alerte «qui s'est malheureusement confirmée puisqu'à 6h07, on a eu les premières flammes sur le tas».

« Une opération de longue durée »

À cette heure, les secours ignorent encore l'origine du sinistre. «Selon toute vraisemblance et selon les propos de l'exploitant, il serait accidentel, d'origine naturelle. Est-ce que c'est lié à la fermentation du bois liée à l'humidité? C'est tout à fait possible», estime Pierre Bepoix qui précise que les pompiers du 13 ne manqueront pas « de mobiliser [leurs] services d'investigation, puisqu'on a une unité de recherche des causes et circonstances de l'incendie pour confirmer le caractère accidentel ».

Sur la nature des produits brûlés, le chef du SDIS13 indique qu'il s'agit de tas de bois, situés à proximité de tas de coke de charbon qui eux «ne sont pas touchés». Si le feu a pu être circonscrit en milieu de journée vendredi, pour autant les secours vont rester sur place encore une semaine au moins, indique Pierre Bepoix. Il promet aussi une surveillance accrue de la météo alors qu'en cette veille de week-end, « un fort vent du sud a été plutôt favorable » aux pompiers compte tenu du déclenchement du feu au nord du site industriel. À ce stade, priorité est donnée à la stabilisation de la situation et à l'extinction du feu, la suite des opérations consistant «à créer une tranchée entre le stock sain et le stock entré en combustion». Aidés par des dockers du port, des véhicules de l'exploitant avaient déjà commencé vendredi à isoler les copeaux de bois non touchés, sécurisés par le SDIS 13.

Les services d'Atmosud se sont eux aussi rendus sur place pour mener les premiers relevés de pollution de l'air. Alors que la société Carfos n'a pas souhaité communiquer sur l'incident, le sous-préfet d'Istres, dépêché également sur le lieu du sinistre, s'est dit *«plutôt rassuré»*. Régis Paserieux indique par ailleurs avoir demandé aux équipes d'Atmosud de lui faire un retour rapide sur leurs analyses : *«nous pourrons alors en informer le public sitôt que nous en disposerons.»*



https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonsoir-marseille/fos-sur-mer-l-intervention-difficile-des-sapeurs-pompiers-sur-l-incendie-au-terminal-mineralier-du-port_VN-202210210579.html



Fos-sur-Mer: l'intervention difficile des sapeurs-pompiers sur l'incendie au terminal minéralier du port

L'intervention des sapeurs-pompiers est compliquée ce vendredi sur l'incendie du terminal minéralier à Fos-sur-Mer, l'opération pourrait prendre encore plusieurs heures voire plusieurs jours. Le feu n'a fait aucun blessé.



 $\frac{https://www.bfmtv.com/marseille/fos-sur-mer-une-fuite-de-canalisation-provoque-un-incendie-sur-le-site-esso_AN-202210220186.html$

FOS-SUR-MER: UN INCENDIE SE DÉCLENCHE SUR LE SITE ESSO LORS DU REDÉMARRAGE DES MACHINES APRÈS LA GRÈVE

Cindy Chevaux et Solenne Bertrand La 22/10/2022 à 13:09 | MAJ à 16:39







Une fuite sur une canalisation a eu lieu ce samedi sur le site ESSO à Fos-sur-Mer - BFM Marseille Provence

Une fuite sur une canalisation a eu lieu ce samedi matin sur le **site Esso**, à **Fos-sur-Mer** (Bouches-du-Rhône). À la suite de la grève, les employés du site ont voulu remettre les machines en place et c'est à ce moment-là que la fuite a eu lieu, indiquent les pompiers à BFM Marseille Provence.

"Nous étions en phase de redémarrage, indique Lionel Arbiol, représentant CGT du site, à BFM Marseille Provence. Les phases d'arrêt et de redémarrage des installations sont toujours des phases critiques."

Le représentant de la CGT du site poursuit. "La phase de redémarrage a été bien entendu arrêtée, déclare-t-il. Nous en sommes restés au stade de l'incident et nous ne sommes heureusement pas allés jusqu'à l'accident puisqu'il n'y a pas eu de blessés."

"Ça n'arrive pas fréquemment"

Selon nos informations, c'est le pompier en interne qui a géré la situation, aux alentours de 9h. Le départ de feu a été immédiatement maîtrisé.

La direction du site Esso a déclenché le plan d'opération interne (POI).

"On va reprendre les séquences de démarrages, explique le service de communication d'Esso France. Ça n'a pas d'impact sur la suite. On reste sur un délai de deux à trois semaines."

Le service de communication d'Esso France précise que ce genre d'événement "n'arrive pas fréquemment". "On n'arrête pas une raffinerie fréquemment", ajoute-t-il.

Sur les circonstances exactes du départ de feu, Esso ne donne pas plus d'informations. Ils ne confirment pas la fuite de canalisation, mais mettent en avant que les opérations de redémarrage sont toujours délicates.



 $\frac{https://www.maritima.info/depeches/environnement/etang-de-berre/85914/un-incident-a-naphta-chimie-a-l-origine-de-l-enorme-torche.html}{}$

Un incident à Naphtachimie à l'origine de l'énorme torche









L'industriel fait part ce matin d'un "incident sur sa production de vapeur qui a conduit à l'arrêt partiel du vapocrackeur et au passage à la torche d'une partie de la production en cours"

La priorité de Naphtachimie est de "rétablir la vapeur sur le site pour tenter d'effacer en partie cette torche", visible à plusieurs kilomètres à la ronde.



 $\frac{https://www.maritima.info/actualites/live/departement/14758/a-la-une-du-jt-enieme-panache-de-fumee-a-l-ouest-de-l-etang-de-berre.html}{}$

A la une du JT: énième panache de fumée à l'ouest de l'étang de Berre









Dans le journal du jeudi 27 octobre Maritima met l'accent sur cet incident survenue sur la plateforme pétrochimique de Lavéra, vous emmène dans les coulisses de la carrière Gontero et vous fait découvrir le dernier spectacle de Patrick Bosso.

Il y a quelques jours, on s'est réveillé dans un important panache de fumé. Un incident sur le site pétrochimique de Lavera à Martigues en est la cause. Les riverains sont inquiets. Quelles sont les conséquences sur l'environnement? On a rencontré Sébastien Matiot, il chargé d'action pour Atmosud Paca, l'organisme qui surveille la qualité de l'air. Le vent aurait joué en notre faveur.

Novembre 2022

(Les 50 sites industriels les plus polluants)



 $\frac{https://www.lamarseillaise.fr/environnement/six-des-50-sites-industriels-les-plus-polluants-sont-en-provence-KO12493393}{provence-KO12493393}$

Home Environnement

Six des 50 sites industriels les plus polluants sont en Provence

Alors que s'ouvre ce week-end la COP27, l'Élysée recevra mardi les dirigeants des 50 sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre en France. Six d'entre eux sont dans les Bouches-du-Rhône, notamment à Fos-sur-Mer et Lavéra.

JOLAN ZAPARTY / 04/11/2022 | 14H56



Le 26 octobre, une immense torche s'élevait au-dessus de Naphtachimie. Le site fait partie de la cinquantaine représentée mardi à l'Élysée. PHOTO D.R.

Le président Macron l'a promis, il profitera de la prochaine Cop 27 pour frapper un grand coup contre les pollutions industrielles. En gage de bonne foi, l'Élysée recevra mardi prochain les patrons des 50 grands sites industriels les plus polluants de France, pour « aller plus vite et plus fort » sur la transition écologique. Dans notre région, l'enjeu est de taille puisque sur ces 50 sites français les plus émetteurs de gaz à effet de serre, le département des Bouches-du-Rhône en concentre six à lui seul : ArcelorMittal et Esso-Exxon Mobil à Fos-sur-Mer, Lafarge à La Malle, Naphtachimie, Air Liquide et Petroineos à Lavéra.

Pour faire mousser la com' autour de cette nouvelle réception de grands patrons, l'Élysée organisait hier un point presse en ligne, en amont de la rencontre. Les attachés d'Emmanuel Macron n'auront malheureusement fait qu'égrener des généralités sur les pistes étudiées pour décarboner l'industrie. Morceaux choisis : la rencontre de mardi sera « un exercice qui s'intègre dans la logique de planification écologique » du gouvernement, « gardien des accords de Paris » selon l'Elysée qui s'est félicité de « la création du premier secrétariat général dédié au sujet », avant de rappeler l'objectif de l'exécutif de « doubler la réduction des gaz à effet de serre dans le quinquennat qui vient ».

Quid d'éventuelles contraintes soumises aux industriels pour mener à cet objectif ? Des aides consenties par l'État pour épauler des projets novateurs de décarbonation, sur l'hydrogène ou la capture du carbone ? Là-dessus, les porteparole élyséens n'ont pipé mot. Pourtant, pour ne parler que d'ArcelorMittal, rappelons que si le géant de l'acier s'est bien engagé à réduire de 40% ses émissions de CO2 en France d'ici à 2030, le sidérurgiste ne compte pas supporter seul la facture, ayant déjà réclamé des aides publiques à hauteur de 40 voire 50% du budget associé à sa transition verte. Martelant que, pour réduire la pollution, « il n'y a que deux options : soit on ferme les sites, soit on investit massivement », l'Elysée assurait que l'objectif du chef de l'État serait bien, mardi, « de convaincre ces patrons de se lancer dans des plans d'investissement massifs ».

Mais en attendant ces « green » usines du futur, les bonnes volontés affichées ne doivent pas faire oublier la multiplication des incidents polluants dans le secteur. Il y a deux semaines à peine à Lavéra, c'est un souci dans la production de vapeur de l'usine Naphtachimie qui entraînait un immense torchage d'une partie de la production du site. Toujours à Naphtachimie, en avril dernier, l'éclatement d'une canalisation avait provoqué une fuite d'hydrocarbures sur la plateforme. Or, pour expliquer ces pollutions, les syndicats de ces sites pointent d'abord un manque d'investissement sur la maintenance des outils et en termes de personnel.

Un dernier exemple ? En 2019 la direction d'ArcelorMittal Fos se félicitait d'un investissement de 20 millions d'euros pour un projet baptisé Odace, destiné à réduire les pollutions du secteur agglomération de l'usine. Problème soulevé par Alain Audier, délégué CGT du site et porte-parole du comité de surveillance de l'activité industrielle du golfe de Fos et son impact environnemental (CSAIGFIE) : « Ce projet, financé à hauteur de 4 millions par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, donc l'État, répondait en réalité à des mises en demeure préfectorales visant l'industriel pour ses dépassements à répétition des seuils d'émissions polluantes autorisés ».

Et le porte-parole du CSAIGFIE de résumer là ou le bât blesse selon lui : « De l'argent public a été dépensé pour aider ArcelorMittal à répondre aux sanctions prononcées par l'État lui-même. On marche sur la tête! »



https://www.maritima.info/actualites/environnement/departement/14790/cinq-industriels-de-l-etang-de-berre-dans-la-liste-des-50-les-plus-emetteurs-de-co2.html

Cinq industriels de l'étang de Berre dans la liste des 50 les plus émetteurs de CO2

ENVIRONNEMENT

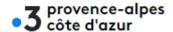






Deux jours après l'ouverture de la COP 27 en Egypte, Emmanuel Macron réunit ce mardi à l'Élysée les dirigeants des sites industriels français les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Le chef de l'état espère les convaincre d'adapter leur production pour accélérer la décarbonation de notre industrie. Parmi les 50 sites concernés, plusieurs sont installés sur notre territoire.

Si les régions Grand Est et Hauts-de-France sont les plus représentés avec 22 sites industriels concernés, notre région Provence-Alpes-Côtes d'Azur n'est pas en reste avec six usines dans la liste, dont cinq dans notre seul département des Bouches-du-Rhône. Ces cinq usines, qui font partie des 50 les plus émettrices de CO2 de France, sont toutes situées sur le pourtour de l'étang de Berre. On retrouve ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, Naphtachimie et Air Liquide à Martigues Lavéra, LyondellBasell à Berre-l'Étang et enfin Lafarge Ciments, à peine plus loin, à Bouc Bel Air. Leurs dirigeants seront donc à l'Élysée ce mardi après-midi pour parler décarbonation avec Emmanuel Macron. L'enjeu est considérable. En France, l'industrie représente 20% des émissions de gaz à effet de serre et ces 50 sites représentent à eux seul 54% de ces émissions tout en employant 30 000 personnes. Le but de la réunion est d'aboutir à des réductions d'émissions conformes aux engagements de la France, soit une réduction de 55% des gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050 tout en préservant sa souveraineté industrielle.



https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/pacte-de-decarbonation-les-six-industries-les-plus-polluantes-de-la-region-invitees-a-redoubler-d-efforts-2651084.html

Pacte de décarbonation : les six industries les plus polluantes de la région PACA invitées à redoubler d'efforts

Public le 08/11/2022 à 21h14 Écrit par inés Guillemat



Emmanuel Macron a proposé mardi aux industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre, de doubler à 10 milliards d'euros l'aide publique pour leur décarbonation, s'ils doublent en échange leur effort en la matière. Parmi les sites

Comment concilier production industrielle et objectifs climatiques ? En pleine conférence mondiale sur le climat en Egypte, le chef de l'Etat a réuni à l'Elysée, ce mardi, les dirigeants des 50 sites les plus polluants de France. Ils représentent à eux seuls plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du secteur, et 10% des émissions du pays.

concernés, six sont situés en région

Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Le bassin de Marseille-Fos est la deuxième zone la plus émettrice du pays, juste après le nord de la France, avec 10 millions de tonnes de CO2 émises chaque année.

Métallurgie, pétrochimie, cimenterie, gaz : en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, six sites industriels particulièrement polluants étaient donc convoqués et invités à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre; l'un dans les Alpes-Maritimes et cinq dans les Bouches-du-Rhône, essentiellement autour de l'Etang de Berre, l'une des plus grandes zones industrielles de France.

• Le site métallurgique d'Arcelor Mittal à Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône)

- Le site Air Liquide Hydrogène de Lavéra, à Martigues (Bouches-du-Rhône)
- L'usine chimique de l'Aubette, du groupe LyondellBasell, à Berre l'Etang (Bouches-du-Rhône)
- La cimenterie Lafarge de La Malle, à Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône)
- La cimenterie Vicat de Peille (Alpes-Maritimes)

A l'issue de la réunion, Emmanuel Macron a proposé aux industriels les plus émetteurs de CO2 de doubler à 10 milliards d'euros l'aide publique pour leur décarbonation, s'ils doublent en échange leur effort en la matière.

"Si des projets et des sites sont identifiés d'ici à 18 mois, si vous doublez vos efforts (..) nous doublerons les moyens consacrés à cet enjeu et passerons l'enveloppe de 5 à 10 milliards d'euros d'accompagnement", a déclaré le chef de l'Etat, annonçant vouloir baisser de 55% le volume d'émission des gaz à effet de serre d'ici 10 ans dans l'industrie.

Pour parvenir à cet effort, une planification à six mois, "filière par filière", va être établie par le gouvernement. Des "contrats de transition écologique" seront également signés, sur chaque site, pour graver dans le marbre les efforts promis.

La planification devra se faire "par technologie", a ensuite précisé le chef de l'Etat, en évoquant aussi bien l'hydrogène, qui sera utilisé notamment par la sidérurgie en remplacement du charbon, le développement de la biomasse pour remplacer le gaz, l'électrification des ports maritimes et fluviaux pour l'acheminement des marchandises, ou la capture et la réutilisation du co2.

"L'idée, c'est avant tout de travailler main dans la main avec les industriels. Fermer les usines n'est pas la solution", a notamment réagi Jean-Marc Zulesi, député de la 8ème circonscription des Bouches-du-Rhône, interrogé par LCP.

Du côté d'Arcelor Mittal, qui emploie plus de 2500 salariés sur son site de Fos-sur-mer, le groupe mentionne plusieurs projets en cours, qui vont dans ce sens et pour lesquels "le soutien de l'Etat est nécessaire". Sur le site de Fos-sur-mer, il s'agit notamment de la construction d'un "four poche" (un système qui permet de recycler l'acier qui est réintégré dans le processus de production), en cours, et celle d'un four à arc électrique, en préparation.

A l'échelle de la France, le groupe espère ainsi réduire ses émissions de CO2 de près de 40% d'ici 2030, soit 7,8 millions de tonnes.

En février dernier, quatorze riverains du golfe de Fos poursuivaient des industriels du bassin, dont Arcelor Mittal, pour "trouble anormal de voisinage", en raison d'atteintes liées à la pollution de l'air.

Par le passé, des études menées dans la région de l'Etang de Berre avaient également montré une surmortalité liée aux maladies respiratoires.



//www.sudouest.fr/environnement/climat/climat-quels-sont-les-cinquante-sites-les-plus-emetteurs-de-co2-en-france-12904094.php

Carte. Pollution : quels sont les 50 sites les plus émetteurs de CO2 en France?

(1) Lecture 1 min

Accueil • Environnement • Climat



cimenterie Calcia de Bussac-Forêt est le plus gros émetteur de CO2 de la région Nouvelle-Aquitaine, et figure dans le Top 50 français. 🕲 Crédit photo : David Thierry / SUD OUEST



Ecouter cet article Carte. Pollution : quels sont les 50 sites les plus émetteurs de CO2 en France 00:00

Les 50 sites les plus émetteurs de gaz à effet de serre représentent 10 % des émissions de CO2 en France. Deux d'entre eux se trouvent dans la région Nouvelle-Aquitaine : les cimenteries Calcia à Bussac-Forêt (Charente-Maritime) et à Airvault (Deux-Sèvres).

À eux seuls, les cinquante sites industriels dont les représentants doivent rencontrer le président Macron ce mardi 8 novembre, représentent la moitié des émissions de l'industrie, soit 10 % des émissions totales du pays.

Quels secteurs et quelles entreprises ?

L'essentiel des émissions concerne quelques filières bien spécifiques comme la métallurgie (ArcellorMittal), la chimie (Air Liquide, les engrais Boréalis), le verre (St Gobain), la distillerie (sucres Terreos) ou encore la cimenterie (Lafarge, Calcia, Egiom).

C'est justement dans cette industrie que l'on trouve les plus gros émetteurs : le groupe Calcia est le plus représenté avec sept entreprises parmi les 50 les plus polluantes. Et vient juste derrière lui, un autre cimentier, Lafarge, avec six sites.

Quelles régions sont plus concernées ?

Les deux régions qui concentrent la majorité de ces 50 sites industriels les plus polluants sont le Grand Est (13 sites) et les Hauts-de-France (9 sites).

Cinq sites se situent autour de l'étang de Berre (ArcelorMittal, Naphtachimie, Air Liquide, LyondellBasell et Lafarge Ciments), et quatre en Auvergne-Rhône-Alpes.

Une localisation assez représentative de la concentration géographique des sites industriels français dont les <u>émissions de CO2 sont relevées chaque année par la Commission européenne</u>.

Version statique de ma carte des émissions industrielles françaises de CO2 selon le système d'échange de quotas de l'UE, mise à jour pour 2021.

Un beau potentiel de décarbonation... <u>pic.twitter.com/oiGHUYEq0W</u>

— @cedricr@instigation.fr (@cedricr) November 4, 2022



 $\frac{https://www.midilibre.fr/2022/11/08/environnement-voici-les-50-sites-industriels-les-plus-polluants-de-france-10789847.php}{de-france-10789847.php}$

Environnement : voici les 50 sites industriels les plus polluants de France



Publié le 08/11/2022 à 14:04, mis à jour à 14:10

Emmanuel Macron reçoit ce mardi 8 novembre, à l'Élysée, les représentants des 50 sites les plus pollueurs de France. Voici où ils se trouvent.

Ils essaiment l'ensemble du territoire français. Ce mardi 8 novembre, Emmanuel Macon reçoit à l'Élysée les représentants des 50 sites industriels les plus polluants de France. Après son intervention lors de la COP 27 en Égypte la veille, le président s'attaque désormais aux enjeux que représentent ces "points chauds" de la pollution métropolitaine.

Objectif de cette rencontre : l'accélération de la décarbonisation des sites et la réduction de leur émission à effet de serre. Une question sensible avec en toile de fond le risque de délocalisation en cas de mesures trop contraignantes pour les industriels et les 30 000 emplois directs du secteur.

À l'heure où l'industrie représente 20% des émissions de gaz à effet de serre en France, cette rencontre inédite doit marquer les prémices du monde de demain. L'Élysée veut des "résultats très rapides et radicaux".

Qui pollue le plus?

À eux seuls, ces 50 sites concentrent 10 % des rejets de gaz à effet de serre en France. L'essentiel des émissions concerne des filières bien spécifiques comme la métallurgie avec Arcellor Mittal, second plus gros pollueur après Total, la chimie avec Air Liquide et les engrais Boréalis, l'industrie du verre ou encore la cimenterie avec les géants Lafarge, Eqiom ou Calcia.

Comme le rapporte **Sud-Ouest**, c'est justement ce dernier qui est le plus représenté avec 7 entreprises dans le classement, suivi de Lafarge avec six sites. Une carte interactive est disponible sur le site de **RTL**.

Où?

Deux régions sont particulièrement concernées. Le **Grand-Est** avec 13 sites et les Hauts-de-France avec 9. En **Occitanie**, trois sites sont particulièrement polluants :

- La cimenterie Lafarge de Martres-Tolosane (Haute-Garronne)
- La cimenterie Lafarge de Port-la-Nouvelle (Aude)
- La cimenterie Calcia à Beaucaire (Gard)

Non loin, dans les **Bouches-du-Rhône**, une zone est particulièrement polluante autour de l'étang de Berre. On y retrouve un autre site d'Arcellor Mittal avec l'usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, la cimenterie Lafarge, l'usine Basell Polyolefines et sur la commune de Martigues : Air Liquide Hydrogène ainsi que le site Naphtachimie.

Une carte éloquente montre d'ailleurs les émissions de CO2 liée à ces sites.



Version statique de ma carte des émissions industrielles françaises de CO2 selon le système d'échange de quotas de l'UE, mise à jour pour 2021.

Un beau potentiel de décarbonation...

pic.twitter.com/oiGHUYEq0W

- @cedricr@instigation.fr (@cedricr) November 4, 2022



Si l'effort de ces industriels est à la hauteur, l'objectif fixé par l'Europe d'arriver à 50% d'émission en moins d'ici 2030 pourrait être atteint.



 $\frac{https://www.la-croix.com/environnement/Emplacement-secteur-dactivite-Quels-sont-50-sites-indus-triels-polluants-France-2022-11-08-1201241216$

Emplacement, secteur d'activité... Quels sont les 50 sites industriels les plus polluants en France ?

Les faits Emmanuel Macron reçoit mardi 8 novembre à l'Élysée les représentants des 50 sites industriels les plus polluants de France pour les encourager à accélérer leur transition énergétique. Si la cimenterie est le domaine qui compte le plus de sites, la métallurgie émet davantage de gaz à effet de serre.

Léo Durin (avec AFP), le 08/11/2022 à 15:05





Ciment, aluminium, acier, engrais, sucre ou carburants : en pleine Conférence mondiale sur le climat en Égypte, les dirigeants des 50 sites industriels français les plus émetteurs de CO2 sont conviés mardi 8 novembre à l'Élysée par Emmanuel Macron.

Parmi eux, les sites sidérurgiques d'ArcelorMittal à Dunkerque ou Fos-sur-Mer, les cimenteries de Vicat, Lafarge ou Calcia, des usines chimiques du Grand Est, de l'étang de Berre ou de Normandie, les fabricants d'engrais Yara ou Borealis, la verrerie d'Arcques, les raffineries d'ExxonMobil et TotalEnergies en Normandie, Air Liquide en région Paca, ou les sites de production de sucre de Tereos et Cristal Union dans le nord de la France. Ils représentent 30 000 emplois.

ArcelorMittal, 4 % des émissions françaises

Leur point commun est d'émettre des quantités considérables de CO2 dans l'atmosphère, soit parce qu'ils brûlent du gaz pour chauffer leurs installations, soit parce qu'ils extraient certains éléments chimiques (l'hydrogène, par exemple) du méthane et rejettent le CO2. En France, l'industrie (hors transports et hors production d'énergie) représente « à peu près 20 % de nos émissions de gaz à effet de serre », indique-t-on à l'Élysée. Ces rejets contribuent au réchauffement climatique.

Le secteur de la construction est particulièrement polluant : parmi les 50 sites cités, 20 sont des cimenteries. Douze sites de Lafarge apparaissent ainsi dans la liste diffusée par l'Élysée.

Les usines chimiques ne sont pas en reste, puisque 15 d'entre elles y occupent également une place. Toutefois, la métallurgie fait encore pire : si le secteur comporte moins de sites polluants, le groupe ArcelorMittal (qui en compte six) représente 25 % des émissions des industriels présents à l'Élysée. Soit à lui seul 4 % des émissions françaises.

Des oublis dans la liste

L'emplacement de ces sites dessine les bassins industriels historiques du pays. Sur 50 usines, 12 sont situées dans le Grand Est et 9 dans les Hauts-de-France. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur arrive en troisième position, avec 9 sites.



https://www.ladepeche.fr/2022/11/08/climat-emmanuel-macron-recoit-a-lelysee-les-50-industriels-français-qui-emettent-le-plus-de-co2-10788759.php

Climat : Emmanuel Macron reçoit à l'Elysée les 50 industriels français qui émettent le plus de CO2



Publié le 08/11/2022 à 07:34

l'essentiel 🕶

En pleine conférence mondiale sur le climat en Egypte, les dirigeants des cinquante sites industriels français les plus émetteurs de CO2 sont conviés ce mardi 8 novembre à l'Elysée pour trouver les moyens de continuer à produire en France, sans réchauffer la planète.

Tout juste de retour de la COP27 à Charm el-Cheikh, Emmanuel Macron réunit les dirigeants des cinquante industries qui émettent le plus de gaz à effet de serre en France... Ils ont rendez-vous, à l'Elysée, ce mardi 8 novembre, à 15 heures. Objectif : accélérer la lutte contre le changement climatique, après un premier quinquennat jugé trop timoré en la matière par ses détracteurs.

50 sites industriels responsables de 10% des émissions de CO2 du pays

Ciment, aluminium, acier, engrais, sucre ou carburants... À eux seuls, les cinquante sites dont les représentants sont attendus sous les ors de l'Elysée représentent la moitié des émissions de l'industrie, soit 10% des émissions totales du pays. Ce sont des sites sidérurgiques de Dunkerque, des cimenteries présentes un peu partout sur le territoire, des usines chimiques du Grand Est, de l'étang de Berre ou de Normandie, des verreries ou des sites de production de sucre dans le nord de la France.

En France, l'industrie (hors transports et hors production d'énergie) représente "à peu près 20% de nos émissions de gaz à effet de serre", indique-t-on à l'Elysée, qui compte inscrire la décarbonation de l'industrie parmi les objectifs de la planification écologique lancée pour le second quinquennat d'Emmanuel Macron.

"Le but c'est de baisser les émissions sans baisser la production"

Le palais présidentiel précise que "Le but c'est de baisser les émissions sans baisser la production". Ce qui signifie dans nombre de cas : changer de source d'énergie en abandonnant les énergies fossiles (pétrole ou gaz) pour se tourner vers l'électricité non émettrice de CO2, soit verte (éolienne ou solaire), soit nucléaire, soit encore de l'hydrogène décarboné, produit à partir d'électricité elle-même décarbonée. Et dans d'autres cas, de capturer et séquestrer le CO2 émis ou de le réutiliser dans le processus industriel.

Cela suppose aussi des investissements massifs susceptibles de renchérir les coûts de production et de fragiliser la compétitivité des entreprises concernées face à des concurrents internationaux moins pressés de se décarboner. "Toute la clé, c'est de faire en sorte que la décarbonation ne se transforme pas en une délocalisation massive", admet-on à l'Elysée.

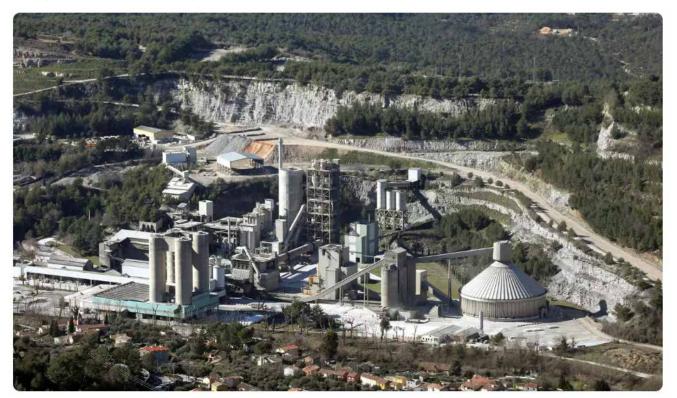


 $\frac{https://www.nicematin.com/environnement/un-cimentier-des-alpes-maritimes-parmi-les-50-sites-in-dustriels-les-plus-polluants-en-france-806285$

Un cimentier des Alpes-Maritimes parmi les 50 sites industriels les plus polluants en France

Les dirigeants des cinquante sites industriels français les plus émetteurs de CO2 sont conviés ce mardi après-midi à l'Elysée pour examiner les moyens de continuer à produire en France, sans réchauffer la planète. Parmi ces entreprises figure un site azuréen: la cimenterie Vicat à Blausasc.

Pierre Peyret • Publié le 08/11/2022 à 10:54, mis à jour le 09/11/2022 à 10:20



La cimenterie Vicat, à Blausasc, fait partie des 50 sites industriels les plus polluants en France. Photo Jean François Ottonello

Ciment, aluminium, acier, engrais, sucre ou carburants: en pleine conférence mondiale sur le climat en Egypte, les entreprises de ces secteurs sont sous les feux des projecteurs. Emmanuel Macron reçoit ce mardi après-midi les dirigeants des cinquante sites industriels français les plus émetteurs de CO2 avec une volonté: qu'ils accélèrent la décarbonation de leurs activités.

Leur point commun est d'émettre des quantités considérables de Co2 dans l'atmosphère, soit parce qu'ils brûlent du gaz pour chauffer leurs installations, soit parce qu'ils extraient certains éléments chimiques (l'hydrogène par exemple) du méthane et rejettent le CO2.

À eux seuls, ces sites représentent la moitié des émissions de l'industrie, soit 10% des émissions totales du pays.

Six sites en région Paca

Si les industries présentes dans le Grand Est (13 sites) et le Nord (9 sites) de la France correspondent à la majorité de ces 50 sites, comme la médiatique usine sidérurgique de Florange en Moselle, six sites de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur figurent dans la liste que s'est procurée France Inter.

L'un d'entre eux se trouve dans les Alpes-Maritimes. Il s'agit de la cimenterie Vicat à **Blausasc**, dans l'est du département. À noter que ce cimentier est aussi présent à Montalieu, dans l'Isère. Un secteur particulièrement représentés. Avec 7 et 6 sites, les cimentiers Calcia et Lafarge sont les industriels qui reviennent le plus souvent dans ce top 50.

Les cinq autres sites se trouvent du côté des Bouches-du-Rhône: l'usine sidérurgique d'ArcelorMittal à **Fos-sur-Mer**, la cimenterie Lafarge et l'usine Basell Polyofiness à **Berre**, Air Liquide Hydrogène et Naphtachimie à **Martigues**.



https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonsoir-marseille/fos-sur-mer-il-faut-vraiment-accelerer-la-decarbonation-des-sites-industriels-les-plus-polluants_VN-202211080657.html



Fos-sur-Mer: "il faut vraiment accélérer" la décarbonation des sites industriels les plus polluants

Pierre Dharréville, député Nupes de la 13e circonscription des Bouches-du-Rhône, est l'invité de Bonsoir Marseille mardi 8 novembre 2022.



https://marsactu.fr/a-berre-letang-on-est-un-peu-les-delaisses-de-la-sante/

À Berre-l'Étang, "on est un peu les délaissés de la santé"

REPORTAGE par Coralie Bonnefoy le 21 Nov 2022 6

À l'est de l'étang de Berre, la ville de 13 500 habitants est une des moins bien dotées en généralistes du département. Cette situation, complexe pour la population, pourrait se tendre en raison de départs en retraite de médecins libéraux dans les années à venir.



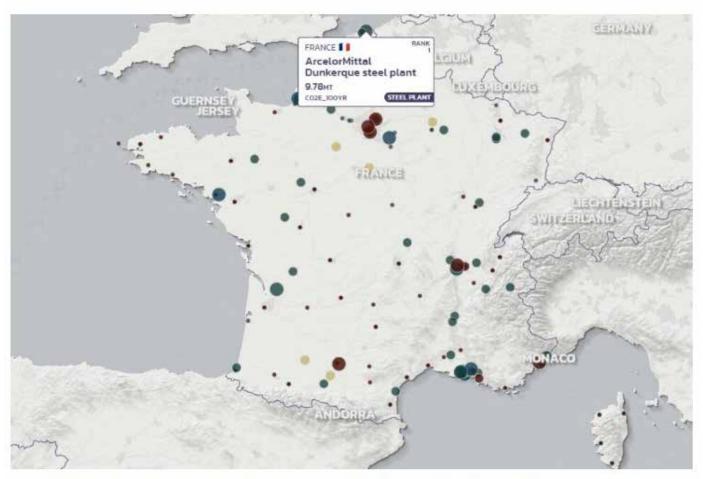
Carrelage immaculé, photos de paysages exotiques et calme ouaté. Ce mercredi matin, la salle d'attente du cabinet médical de la rue Marcel-Pagnol, dans le centre de Berre-l'Étang, n'est pas bondée. Mais les patients s'y relaient avec une régularité d'horloge suisse. Ici quatre médecins généralistes officient – elles sont deux à recevoir ce matin – et [...]



https://actu.fr/planete/pollution/cette-carte-interactive-situe-les-plus-gros-pollueurs-dumonde_55588671.html

Cette carte interactive situe les plus gros pollueurs du monde

Lancé par la coalition Climate Trace, le 9 novembre, l'outil montre sur un planisphère où se trouvent les sites les plus pollueurs du monde.



Cette carte interactive dévoile où se trouvent les plus gros pollueurs du monde (@Capture d'écran Climate Trace)

Où sont les sites les plus polluants dans le <u>monde</u>? À qui appartiennentils? La coalition Climate trace, qui regroupe des ONG, des entreprises de la tech et des universités, répond à ces questions avec une <u>carte</u> <u>interactive</u> mise en ligne le 9 novembre.

L'outil permet de zoomer sur un pays et ses territoires et indique le classement de ses plus gros pollueurs par site géographique. En France, les deux premières places reviennent à **ArcelorMittal**, pour ses sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer (près de Marseille).

L'aéroport Charles de Gaulle complète le podium, alors que Paris arrive en 4e position.

Rendre transparentes des informations d'intérêt général

Sans surprise, l'outil révèle que l'immense majorité de la pollution par le carbone provient d'un petit nombre d'installations. Ainsi, dans un communiqué publié le jour de son lancement, Climate Trace précise que "les 500 premières sources [d'émission de Gaz à effet de serre] représentent moins de 1 % de l'inventaire total de Climate Trace, mais comptent pour 14 % des émissions mondiales en 2021".

Pour faire son calcul, Climate Trace utilise les données de 300 satellites en plus de "11 000 capteurs aériens, terrestres et maritimes", explique le communiqué. Plus de 70 000 sources d'émissions de gaz à effet de serre ont été recensées.

Par son ampleur et sa clarté, le dispositif a le mérite de rendre transparentes, et accessibles au plus grand nombre, des informations d'intérêt général. Ce qui lui a valu d'être cité à la <u>COP27</u>, avec les louanges du secrétaire général des Nations unies Antonio Gutteres.



https://www.varmatin.com/transports/en-paca-un-drone-pour-renifler-les-fumees-et-la-pollution-des-navires-812329

En Paca, un drone pour "renifler" les fumées et la pollution des navires

Depuis fin septembre, un drone aérien est utilisé quotidiennement pour analyser les fumées des navires de commerce faisant escale dans le port de Marseille-Fos.

Article réservé aux abonnés

P.-L. Pagés • Publié le 04/12/2022 à 08:22, mis à jour le 04/12/2022 à 09:58



Le drone Altus, du nom du fabricant grec, pèse 13kg et offre un rayon d'action de 10km. Les mesures réalisées par ses capteurs sont envoyées en temps réel en Finlande, pays d'origine des appareils, et validées en un quart d'heure. (Photo DR). **DR**

Il faut vivre avec son temps. Fini donc les "avions renifleurs", vaste escroquerie qui, au milieu des années 1970, avait quelque peu inquiété Valéry Giscard d'Estaing.
Aujourd'hui, c'est de drones renifleurs que l'on parle le plus sérieusement du monde.

Depuis le mois de septembre, et jusqu'à Noël prochain, la Direction interrégionale de la Mer Méditerranée à Marseille, sollicitée par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA), mène en effet une expérimentation avec l'un de ces engins volants devenus omniprésents.

Mais contrairement aux 70's, le drone marseillais n'a plus pour mission de détecter d'hypothétiques gisements de pétrole, mais d'aller humer les fumées des navires de commerce et vérifier qu'ils respectent la réglementation, notamment sur la teneur en soufre du combustible.